



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
C.A.G.B. le : 2/07/2008

**Séance du mercredi 25 juin 2008
qui s'est déroulée à la C.C.I.D du Doubs**

Visé par :
La Directrice Générale
Adjointe des services,
Cécile Genty-Guemard

PRESENCES

- liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le mercredi 25 juin 2008 à 18 heures 00 à la salle des séances de la C.C.I.D. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

↳ R 0.1 - Modalités de désignation des délégués de la CAGB dans les commissions internes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'application de cette disposition pour les désignations des délégués dans les commissions internes et les organismes extérieurs.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 0.2 - Désignation des délégués de la CAGB dans les commissions internes et les organismes extérieurs

A. Désignation de délégués dans les commissions internes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la désignation de ces 3 délégués dans les commissions 1, 3 et 7.

B. Modification de délégués

1. Syndicat Mixte Lumière

Il est proposé de remplacer Jean-Louis FOUSSERET, suppléant de Emmanuel DUMONT, par Sylvie WANLIN.

2. Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray

Il est proposé de remplacer Yves-Michel DAHOUI, suppléant de Claude PREIONI, par Carine MICHEL

3. Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine

Intervention de délégués de la CAGB au sein du SMSCoT

A la demande des élus de la Ville de Besançon, il est proposé le changement des délégués suivants :

Ancienne situation

Titulaire	Suppléant
Nicolas Bodin	Hayatte Akodad
Benoît Cypriani	Joëlle Schirrer
Béatrice Falcinella	Eric Alauzet
Jean-Sébastien Leuba	Carine Michel
Michel Loyat	Patrick Bontemps
Danièle Poissenot	Lahzar Hakkar

Nouvelle situation

Titulaire	Suppléant
Nicolas Bodin	Lahzar Hakkar
Benoît Cypriani	Eric Alauzet
Béatrice Falcinella	Joëlle Schirrer
Jean-Sébastien Leuba	Patrick Bontemps
Michel Loyat	Carine Michel
Danièle Poissenot	Hayatte Akodad

4. Société d'Équipement du Département du Doubs (SEDD)

Il est proposé de remplacer Jean-Louis FOUSSERET, titulaire, par Jean-Pierre MARTIN et de l'autoriser à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient lui être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Conseil d'Administration ou le Président du Conseil d'Administration de la SEM.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces modifications de délégués.

C. Désignation de représentants dans divers organismes extérieurs

I. Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées

La CAGB est représentée par 5 titulaires. Il est proposé de désigner :

- Jean-Claude ROY,
- Claude SIMONIN,
- Robert STEPOURJINE,
- Pierre CONTOZ,
- Jean-Jacques DEMONET.

Conformément à la loi, le Président de la CAGB préside de droit cette commission ; en cas d'absence ou d'empêchement, il sera représenté par Jean-Jacques DEMONET.

2. Cré-Entreprendre Initiative

La CAGB est représentée par 1 titulaire et 1 suppléant. Il est proposé de désigner M. FELT (titulaire) et J-P MARTIN (suppléant).

3. Rive Boutique de Gestion

La CAGB est représentée par 1 titulaire et 1 suppléant. Il est proposé de désigner M. FELT (titulaire) et J-P MARTIN (suppléant).

4. Club des Districts Industriels

La CAGB est représentée par 1 titulaire. Il est proposé de désigner M. FELT (titulaire).

5. Développement 25

La CAGB est représentée par 1 titulaire. Il est proposé de désigner J-P MARTIN.

6. Comité de Gestion de l'aérodrome de Dole-Tavaux

La CAGB est représentée par 1 titulaire. Il est proposé de désigner J-P MARTIN.

7. Réseau des Sites Majeurs de Vauban

La CAGB est représentée par 1 titulaire et 1 suppléant. Il est proposé de désigner Jean-Yves PRALON (titulaire) et Franck MONNEUR (suppléant).

8. Conseil de Développement Participatif (CDP)

La CAGB est représentée par 17 titulaires. Il est proposé de désigner :

Délégués CAGB	17 titulaires
F. ALLEMANN (Commission 6)	B. MOYSE (Commission 7)
M. COTTINY (Commission 1)	P. NOROY (Commission 4)
R. DEMESMAY (Commission 6)	C. PREIONI (Commission 5)
J-M FAIVRE (Commission 6)	R. REYLE (SmSCot)
J-L FOUSSERET	B. RONZI (Commission 6)
D. GENDRAUD (Commission 6)	S. ZECCHINI (Commission 6)
J-P GOVIGNAUX (Commission 8)	1 membre reste à déterminer (Commission 9)
P. GUILLAUME (Commission 2)	
J-P MARTIN (Commission 3)	
R. MICHON (Commission 6)	

9. Association Départementale d'Information pour le Logement (ADIL)

La CAGB est représentée par 1 titulaire. Il est proposé de désigner D. POISSENOT.

10. Habitat et Développement Local

La CAGB est représentée par 1 titulaire. Il est proposé de désigner R. STEPOURJINE.

11. Conférence Communale du Logement Public

La CAGB est représentée par 1 titulaire. Il est proposé de désigner D. POISSENOT.

12. Comité régional pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

La CAGB est représentée par 1 titulaire et 1 suppléant. Il est proposé de désigner B. MOYSE (titulaire) et A. MENETRIER (suppléante).

13. SAFC/NEOLIA

La CAGB est représentée par 1 titulaire. Il est proposé de désigner D. POISSENOT.

14. Habitat 25

Sur proposition du Conseil général du Doubs, collectivité de rattachement du bailleur, il est demandé à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon de désigner un administrateur au sein du nouveau conseil d'Habitat 25. Il est proposé de désigner D. POISSENOT.

15. Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité

La CAGB est représentée par 1 titulaire et 1 suppléant. Il est proposé de désigner J-J DEMONET (titulaire) et R. STEPOURJINE (suppléant).

16. Association Bourgogne Franche-Comté

La CAGB est représentée par 2 titulaires et 2 suppléants. Il est proposé de désigner :

- MM. FOUSSERET et CONTOZ (titulaires)
- Mme WEINMAN et M. PRALON (suppléants)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces désignations.

D. Modification des délégués de la commune de Novillars

Par courrier en date du 18 juin 2008, la commune de Novillars a informé la CAGB d'une modification dans l'ordre des suppléants :

- Mme Danièle DAVID est suppléante de M. Philippe BELUCHE,
- M. Bernard RUFFION est suppléant de M. Bernard BOURDAIS.

Le Conseil de Communauté prend connaissance de cette modification.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication, TIC

Finances

↳ R.I.I.I - Compte de gestion 2007

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de la concordance du Compte Administratif 2007 du budget principal et des budgets annexes Transports, CRR, Déchets et Zone d'activités du Noret de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du Compte de Gestion 2007 du

budget principal et des budgets annexes Transports, CRR, Déchets et Zone d'activités du Noret du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.2 - Compte Administratif 2007

Le Conseil de Communauté désigne M. Raymond REYLE Président de séance.

M. le Président se retire et ne participe pas au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ce compte administratif 2007, tant en budget principal qu'en budgets annexes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.3 - Affectation des résultats 2007 sur le budget 2008

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions d'affectation de résultat 2007 sur 2008, au titre du budget principal et des budgets annexes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.4 - Décision modificative n°1

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le calcul définitif de la provision de VT au titre de 2007, corrigée sur le budget principal 2008,
- l'adoption de cette proposition de Décision Modificative n°1 au titre du budget 2008 pour le budget principal et budgets annexes de la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.5 - Révision AP/CP "Acquisition de bus et matériels embarqués"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération Aménagement « Acquisition de bus et matériel embarqué » et son découpage en crédits de paiement sur la période 2008/2011.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.6 - Révision AP/CP "Opération RN 83 - Aménagement de l'Entrée Est"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme « Aménagement de l'Entrée Est » et son découpage en crédits de paiement.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.7 - Révision AP/CP "Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise » et son découpage en crédits de paiement.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.8 - Création de l'autorisation d'engagement : Réalisation et diffusion du magazine Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de l'autorisation d'engagement intitulée « Réalisation et diffusion du magazine Grand Besançon 2009, 2010 et 2011 » et sur son découpage en crédits de paiements sur la période 2009- 2011.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R I.I.9 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées en 2007

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées en 2007 par la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R I.I.10 - Demandes de garanties d'emprunts compétence Habitat et mise à jour du suivi au regard du budget 2008

Mmes HINCELIN, POISSENOT, MENETRIER et M. GONON ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les nouvelles demandes de garantie d'emprunt en matière d'habitat, dans le respect des ratios prudentiels définis dans le règlement des garanties d'emprunt de la Communauté d'Agglomération et mis à jour avec les données budgétaires de l'exercice 2008,
- se prononce favorablement sur la constitution pour l'exercice 2008 d'une provision pour la garantie d'emprunt portée par la Société Foncière Habitat et Humanisme,
- prend acte de l'annulation de deux garanties d'emprunts relatives à des opérations de Néolia de construction de deux agences locatives de proximité à Palente et à la Bouloie à Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R I.I.11 - Délibération modificative pour la demande de garantie d'emprunt Economie de la SAIEMB (opération Gaz et eaux)

Mme MENETRIER et MM. MARIOT, FOUSSERET, BAULIEU, MARTIN, HUOT, MARQUER ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve cette modification apportée à la délibération du Conseil communautaire du 22 février 2008,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces administratives nécessaires à la prise en compte de cette modification.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R I.I.12 - Délibération modificative pour la demande de garantie d'emprunt habitat de Néolia (opération rue des Cras)

Mmes POISSENOT et HINCELIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces administratives nécessaires à la prise en compte de cette modification dans la délibération de garantie.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R I.I.13 - Dotation de Solidarité Communautaire 2008, volet solidarité sociale et fiscale

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prorogation des modalités de calcul de la Dotation de Solidarité Communautaire en 2008,
- se prononce favorablement sur la validation du règlement d'attribution de la DSC,
- valide le montant et la répartition du volet solidarité sociale et fiscale renforcé au titre de l'année 2008 soit 2 025 000 €,
- surseoit au vote du montant total de la DSC volet solidarité économique 2008 et du volet Aires d'accueil des gens du voyage 2008 (vérifications et calculs en cours),
- se prononce favorablement sur le versement, après le vote du Conseil communautaire, du volet solidarité sociale et fiscale 2008 et de la base 2007 du volet solidarité économique, soit un total de 2 683 421 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R I.I.14 - Remise de pénalités de retard

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement en faveur de cette remise partielle de pénalités,
- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement complémentaire induit.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

Communication

↳ R I.I.15 - Réalisation et diffusion du magazine Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement selon les dispositions du code des marchés publics d'une procédure d'appel d'offres pour la réalisation et la diffusion du magazine « Grand Besançon »,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché dans la limite des crédits inscrits au budget.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R I.2.1 - Modalités d'indemnisation des élèves stagiaires au sein de la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les modalités d'indemnisation des élèves accueillis en stage au sein de la CAGB,
- l'extension des conditions de remboursement des frais de déplacement des agents titulaires et non titulaires de la CAGB aux élèves stagiaires.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.2 - Ajustement de la liste des emplois permanents

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les créations de postes proposées,
- se prononce favorablement sur la modification de la liste des emplois permanents,
- se prononce favorablement, le cas échéant, sur le recrutement d'agents non titulaires dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président à signer, le cas échéant, les contrats à intervenir dans ce cadre.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la transformation de poste proposée,
- se prononce favorablement, le cas échéant, sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, le cas échéant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la reconduction du contrat de trois agents non titulaires dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les éléments de recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.3 - Régime Indemnitare des agents en charge de la collecte des déchets

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités de modification du Régime Indemnitare des agents en charge de la collecte des déchets.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements

↳ R 2.1 - Demande de subvention ADEME pour bus GNV

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur cette demande de subvention à l'ADEME pour l'acquisition de 2 bus GNV,
- autorise Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette demande de subvention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.2 - Aménagement de l'entrée Est de Besançon : Avenant au marché de terrassement permettant le dévoiement du réseau d'eau potable du syndicat BTC

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.3 - Projet de Convention avec la commune de Chalezeule pour la participation financière au dévoiement des réseaux de l'Entrée Est (giratoire Marnières sud)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention,
- autorise Monsieur le Président à finaliser et à signer la convention.
- ouvre la ligne recette correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.4 - Marché complémentaire au marché de travaux du lot terrassement de l'Entrée Est relatif à l'amélioration des aménagements de sécurité du carrefour de Palente

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, après attribution par la commission d'appel d'offres, à signer le marché complémentaire avec le titulaire du marché de terrassement en procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.5 - Présentation du diagnostic PDU

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le diagnostic PDU.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.6 - Convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Dijon, dans le cadre du TCSP

Après avoir pris connaissance des termes du contenu de la convention constitutive du groupement de commandes au titre du projet de Transport en Commun en Site Propre et des éléments de consultation pour la mise en place d'une assistance financière, à l'unanimité, 5 abstentions, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à :

- lancer, selon les dispositions du code des marchés publics, une procédure de marché en Appel d'Offres pour la mise en place d'une assistance financière sur le projet Transport en Commun en Site Propre,
- signer la convention ainsi que tous actes utiles à la mise en place d'un groupement de commandes avec le Grand Dijon pour cette mission,
- donner mandat à la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon pour assurer ses missions de coordonnateur,
- donner mandat au coordonnateur pour lancer le marché et signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, dans l'intérêt du groupement.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstentions : 5

↳ R 2.7 - Avenant pour la signature du forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre de l'extension du dépôt GINKO de Planoise

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant,

- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.8 - Projet de convention de maîtrise d'ouvrage pour les travaux pour la poursuite et l'achèvement des travaux relatifs à l'aménagement de l'Entrée Est

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention,
- autorise Monsieur le Président à finaliser et signer la convention permettant au Grand Besançon de continuer à exercer la maîtrise d'ouvrage pleine et entière pour les travaux restant à réaliser sur l'opération d'aménagement de l'Entrée Est de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.9 - Report des réunions de concertation sur le projet TCSP

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le report de la consultation, selon les modalités présentées ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.10 - Avenant n°1 au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Administrative sur le TCSP

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la signature d'un avenant n°1 au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Administrative du projet de TCSP,
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 125 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.11 - Marché de maîtrise d'oeuvre Infrastructures - Projet Transport Collectif en Site Propre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, conformément au Code des Marchés Publics et suite à la délibération du 22 février 2008, approuve :

- la composition du jury d'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre,
- le lancement selon les dispositions du code des marchés publics d'une procédure d'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures du projet Transport Collectif en Site Propre,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ces marchés dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le Conseil de Communauté élit à bulletins secrets les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants du jury. L'unique liste déposée recueille 115 voix, 7 bulletins sont nuls.

M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Yves GUYEN, M. Michel LOYAT, Mme Nicole WEINMAN sont donc élus membres titulaires et Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Philippe GUILLAUME, M. Benoît CYPRIANI, M. Frédéric ALLEMANN sont élus membres suppléants.

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - ZAC des Marnières : désignation d'un aménageur

Ceci exposé, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la désignation de la société SEGECE comme titulaire de la concession d'aménagement de la ZAC des Marnières,
- se prononce favorablement sur le projet de traité de concession d'aménagement annexé à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Président à signer avec la société SEGECE le traité de concession d'aménagement pour la ZAC des Marnières, (Cette signature interviendra après que la présente délibération ait été transmise à la Préfecture au titre du contrôle de légalité)
- charge le Président de l'exécution de la présente délibération,
- demande à la commune de Chalezeule de déléguer le Droit de Prémption Urbain dans le périmètre de la ZAC au profit de la société SEGECE, aménageur concessionnaire de la ZAC une fois le traité de concession exécutoire.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.2 - ZAC des Marnières : marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi de la concession d'aménagement de la ZAC/lancement d'un appel d'offres

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement selon les dispositions du code des marchés publics d'une procédure d'appel d'offres pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la concession d'aménagement de la ZAC des Marnières,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché dans la limite des crédits inscrits au budget.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.3 - Julienne Javel à Chalezeule - Demande de subvention FEDER pour l'étude de programmation immobilière

Mme HINCELIN ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le plan de financement prévisionnel de cette étude,
- autorise Monsieur le Président à solliciter des subventions relatives à la réalisation de cette étude,
- autorise Monsieur le Président à signer toute convention ou autre document dans le cadre de ces subventions,
- valide l'inscription, par décision modificative, des subventions en recettes au budget de l'exercice courant, à la réception des notifications d'attribution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.4 - ZAE de Marchaux-Chaufontaine : constitution d'un groupement de commande pour la réalisation d'une étude d'assainissement

Après avoir pris connaissance des termes du contenu de la convention constitutive du groupement de commandes à créer et des modalités de financement de l'étude à engager, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président à signer la convention,

- autorise Monsieur le Président à lancer et à signer le marché en sa qualité de coordonnateur du groupement,
- sollicite une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% du montant HT de l'étude à la charge du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.5 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence/Fonds Régional d'aide à l'Innovation - Financement du projet NANOLUXE

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur une avance remboursable de 90 000 € à la société IONITEC, sous réserve du maintien de l'activité et de l'emploi de cette société pendant 5 ans sur le territoire,
- se prononce favorablement sur une subvention de 25 000 € à la société CHEVAL FRERES, sous réserve du maintien de l'activité de cette société pendant 5 ans sur le territoire,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.6 - Contrat de Projets Etat-Région pour la période 2007-2013 - Contrat d'Aide à la Compétitivité des Microtechniques (CAC)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le contenu et les modalités de mise en oeuvre du Contrat d'aide à la compétitivité Microtechniques,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le Contrat d'aide à la compétitivité Microtechniques.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.7 - ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) : bilan d'activité 2007 - Modalités de financement 2008

M. COTTINY ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation financière de la CAGB aux actions 2007 susmentionnées pour un montant forfaitaire de 800 € par projet financé par l'ADIE et situé dans le périmètre de la CAGB et ce, dans la limite de 12 000 € par an, soit 12000 €,
- autorise Monsieur le Président à signer la nouvelle Convention cadre 2008-2010 entre la CAGB et l'ADIE confirmant le montant forfaitaire de 800 € par projet financé par l'ADIE sur le territoire du Grand Besançon et ce, dans la limite de 12 000 € par an (soit 15 projets).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.8 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence : Institut Pierre Vernier - demande de financement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un co-financement de ce projet par la CAGB à hauteur de 75 000 € s'inscrivant dans l'axe 9.2 du C.P.E.R. «Soutien à la recherche et au transfert de technologie»,

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'association de gouvernance de l'Institut Pierre Vernier, bénéficiaire de cette subvention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.9 - SEDD : modification du capital social

MM. FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

Conformément au CGCT, notamment ses articles L. 1522-4 et L. 1524-5 et au code de commerce, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la souscription de la CAGB à l'augmentation de capital de la SEDD à hauteur, pour ce qui la concerne, de 143 788 € correspondant à 2 792 actions de 51,50 € chacune, et sur la modification statutaire afférente,
- autorise le représentant de la CAGB à participer au vote du Conseil d'Administration sur la constatation de l'augmentation du capital et sur la modification statutaire qui s'y rapporte.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.10 - Promotion économique : soutien financier à l'organisation des 6ème Rencontres Technologiques Européennes Micro et Nanotechnologies dans le cadre de MICRONORA 2008

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un soutien financier à la CRCI à hauteur de 2000 € pour l'organisation des Rencontres Technologiques Européennes dans le cadre de MICRONORA 2008,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.11 - Talents des Cités 2008

M. TARBOURIECH ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 2 000 € à Rive Boutique de Gestion pour l'organisation de l'édition locale 2008 du Concours Talents des Cités.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.12 - Action de promotion "CinéMétiers"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi à la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Doubs d'une subvention de 2 000 € pour l'organisation de l'édition 2008 de « CinéMétiers ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie

↳ R 4.1 - Adhésion au Conservatoire Botanique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de la CAGB à l'association Conservatoire Botanique de Franche Comté pour un montant de cotisation de 50 €,

- désigne Nicolas GUILLEMET, Vice-Président délégué comme représentant titulaire et Philippe NOROY, membre de la commission comme représentant suppléant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.2 - Démontage de la passerelle de Montferrand : avenant au marché

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant
- autorise Monsieur le Président à finaliser et signer l'avenant

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.3 - Plateforme bois : bail précaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement :

- sur le principe d'une gestion temporaire de la plateforme de stockage de bois-énergie sous forme d'un bail précaire,
- sur l'attribution de ce bail précaire à ONF Energie aux conditions présentées.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.4 - Adhésion à Terres en Villes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de l'adhésion à l'association pour un montant de cotisation de 2050 € pour 2008,
- désigne Nicolas GUILLEMET, Vice-Président délégué, comme représentant titulaire et François LOPEZ, Vice-Président, comme représentant suppléant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.5 - Adhésion à Energie Cités

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de l'adhésion à Energie-Cités pour un montant de cotisation de 2 000 € en 2008,
- désigne Nicolas GUILLEMET, Vice-Président délégué, comme représentant titulaire et Pascal DUCHEZEAU, membre de la commission 4, comme représentant suppléant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Culture, Tourisme et Sports

↳ R 5.1 - Instruction des demandes de subvention pour les Journées Européennes du Patrimoine 2008

Mmes FELLMANN, PANIER, TISSIER et MM. LIME, GOVIGNAUX, MONNEUR, ROSSELOT, PREIONI ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les attributions de subventions, ainsi que sur la démarche générale des Journées Européennes du Patrimoine.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.2 - Validation du règlement intérieur du CRR

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ce rapport.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.3 - Convention cadre entre la Ville et la CAGB portant sur la contribution de la CAGB au plan de gestion du patrimoine Vauban UNESCO

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention relative à la contribution de la CAGB aux travaux de restauration du patrimoine Vauban, à intervenir avec la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.4 - Fonds d'aide aux Ecoles de musique : dossier des Enfants de l'Espoir

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention de fonctionnement à l'association Les Enfants de l'Espoir pour un montant de 375 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

↳ R 6.1 - Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à l'association des Villes et Régions européennes de la Grande Vitesse

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la proposition d'adhésion du Grand Besançon à l'association des Villes et Régions européennes de la Grande Vitesse,
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte lié à cette adhésion,
- autorise Monsieur le Président à mandater cette cotisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ R 7.1 - Demande de subventions pour la réalisation de logements locatifs publics

Mmes HINCELIN, POISSENOT, MENETRIER et MM. LOYAT, GONON, FOUSSERET ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les subventions d'équilibre attribuées par le Grand Besançon aux bailleurs publics pour les dossiers des 210 logements déposés en 2007 dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale et pour l'opération de construction de 26 logements à Auxon-Dessous dans le cadre du PRU de Planoise.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.2 - Intervention de la CAGB en matière de réhabilitation du parc public de logements

Mmes HINCELIN, POISSENOT, MENETRIER et MM. LOYAT, GONON, FOUSSERET ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités et les montants d'intervention financière du Grand Besançon en matière de réhabilitation des logements publics.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.3 - Demande de participation financière pour la réalisation d'une étude préalable à l'aménagement d'une zone à vocation principale d'habitat à Beure

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention correspondant à 30 % du coût hors taxe de l'étude, soit 5 415,00 €, à la Commune de Beure.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.5 - Demandes de subvention pour la réalisation de logements locatifs privés

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces demandes de subvention pour un montant total de 9 528 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.6 - Demande de subvention pour la réalisation de logements communaux PALULOS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette demande de subvention de la Commune de PUGEY pour un montant de :

- 600 € au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat (AP/CP Aides à la pierre),
- 12 000 € au titre des aides du Programme Local de l'Habitat (AP/CP PLH).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.7 - Demande de subvention de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale

Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- poursuit le soutien à l'AIVS en octroyant une subvention de 3 605 € à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale,
- autorise M. le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à cette subvention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.8 - Modification du règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification du règlement intérieur des aires d'accueil.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, aide aux communes

↳ R 8.1 - Etablissement public Foncier

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion à l'EPF de trois communautés de communes : la communauté de communes des trois cantons, la communauté de communes des Isles du Doubs, la communauté de communes du Pays de Rougemont et des Balcons du Lomont,
- autorise Monsieur le Président à émettre un avis sur les demandes d'opérations non programmées sollicitées par les communes membres de la CAGB,
- valide le principe de l'acquisition des biens mentionnés ci-dessus et situés dans l'emprise du projet TCSP, d'en confier le portage à l'EPF, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention opérationnelle utile à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

↳ R 9.1 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - 2007

A l'unanimité, le Conseil de Communauté examine le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 9.2 - Demandes de subventions pour la mise en place d'actions de prévention

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ce dossier et autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès du Département et de l'ADEME à un taux maximum dans le cadre du programme départemental de gestion des déchets et de l'énergie.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 9.3 - Expérimentation de points relais déchets verts sur 4 communes du Grand Besançon

A l'unanimité, 11 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la mise en place, à titre expérimental, de points relais déchets verts des communes sur quatre communes,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention tripartite avec chacune des 4 communes participant à l'expérimentation points relais déchets verts.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstentions : 11

Questions diverses

↳ R 10.1 - MOTION : refus de la diminution des effectifs de la Brigade de Gendarmerie de Besançon-Tarragnoz

C'est la raison pour laquelle, à l'unanimité, le Conseil de Communauté demande :

- que l'Etat revienne sur sa décision de suppression d'effectifs au sein de la brigade de gendarmerie de Besançon-Tarragnoz,
- que l'Etat renonce à ses projets de fermeture des brigades de gendarmerie en secteur rural.

Cette motion est adressée à M. le Président de la République, à M. le ministre de l'Intérieur, à M. le Préfet de Région, Préfet du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du mercredi 25 juin 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D –
46 avenue Villarceau à Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques THIEBAUT (représenté par M. Jean-Pierre BASSELIN) **Auxon-Dessus :** Geneviève VERRO **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 2.11), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.10), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.10), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.2), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Abdel GHEZALI, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY (jusqu'au rapport 2.11), Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 2.5), Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 3.5), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Franck MONNEUR (à partir du rapport 1.1.2), Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.2), Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.1.2), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport du rapport 1.1.5), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.11), Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au rapport 2.4), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 2.5) **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 2.1) **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.4) **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Raymond REYLE (à partir du rapport 1.1.2) **Champagney :** Claude VOIDEY (à partir du rapport 1.1.2) **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER (jusqu'au rapport 2.5) **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT (représenté par Jean-Claude FORESTIER) **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL (jusqu'au rapport 3.1), Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.2) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON (jusqu'au rapport 2.4) **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représenté par M. Hugues TRUDET) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.2) **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (représenté par M. Patrick LAMBERT-COUCOT jusqu'au rapport 1.2.3) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.11), Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.2), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.1.2) **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugy :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTELE **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraïse :** Jean-Michel MAY **Torpes :** Bernard LAURENT **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.5) **Vorges les Pins :** Charles BATISTE (représenté par M. Patrick VERDIER)

Etaient absents : **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Besançon :** Françoise BRANGET, Yves-Michel DAHOUI, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL, Jean-François GIRARD, Lazhar HAKKAR, Michel OMOURI, Edouard SASSARD **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST **Morre :** Gérard VALLET **Pirey :** Jacques COINTET **Pouilley les Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Serre les Sapins :** Christian BOILLEY

Secrétaire de séance : Béatrice RONZI

Mandants : F. BRANGET, T. BENETEAU (à partir du rapport 3.1), Y-M DAHOUI, J-F GIRARD, L. HAKKAR, M-N SCHOELLER (à partir du rapport 2.5), N. WEINMAN (jusqu'au rapport 2.4), B. VOUGNON, C. BEUCLER (à partir du rapport 2.6), G. GAVIGNET, G. VALLET, J. COINTET, J-M FAIVRE

Mandataires : P. BONNET, M. BULTOT, F. MONNEUR, J-L FOUSSERET, J-C ROY, S. JEANNIN, S. JEANNIN, B. MADOUX, B. BECOULET, G. BAULIEU, J-M CAYUELA, R. STEPOURJINE, J-M BOUSSET



*Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon*

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

**Séance du 25 juin 2008
à la CCI du Doubs**

Ordre du jour :

Rapport n°0.1 – Désignation des délégués de la CAGB dans les commissions internes et les organisations extérieurs	24
Commission n° 01 : Finances, ressources humaines, communication, TIC.....	25
Rapport n°1.1.1 – Compte de gestion 2007	26
Rapport n°1.1.2 – Compte Administratif 2007	26
Rapport n°1.1.3 – Affectation des résultats 2007 sur le budget 2008	28
Rapport n°1.1.4 – Décision Modificative n°1	28
Rapport n°1.1.5 – Révision AP/CP "Acquisition de bus et matériels embarqués"	29
Rapport n°1.1.6 – Révision AP/CP "Opération RN 83 – Aménagement de l'Entrée Est"	29
Rapport n°1.1.7 – Révision AP/CP "Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise"	29
Rapport n°1.1.8 – Création de l'autorisation d'engagement : Réalisation et diffusion du magazine Grand Besançon	30
Rapport n°1.1.9 – Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées en 2007	30
Rapport n°1.1.10 – Demandes de garanties d'emprunts compétence Habitat et mise à jour du suivi au regard du budget 2008	30
Rapport n°1.1.11 – Délibération modificative pour la demande de garantie d'emprunt Economie de la SAIEMB (opération Gaz et Eaux)	31
Rapport n°1.1.12 – Délibération modificative pour la demande de garantie d'emprunt habitat de Néolia (opération rue des Cras)	31
Rapport n°1.1.13 – Dotation de Solidarité Communautaire 2008, volet solidarité sociale et fiscale	32
Rapport n°1.1.14 – Remise de pénalités de retard	35
Communication	36
Rapport n°1.1.15 – Réalisation et diffusion du magazine Grand Besançon	36
Ressources Humaines	36
Rapport n°1.2.1 – Modalités d'indemnisation des élèves stagiaires au sein de la CAGB	36
Rapport n°1.2.2 – Ajustement de la liste des emplois permanents	36
Rapport n°1.2.3 – Régime indemnitaire des agents en charge de la collecte des déchets	37
Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements	38
Rapport n°2.1 – Demande de subvention ADEME pour le bus GNV	38
Rapport n°2.2 – Aménagement de l'entrée Est de Besançon : Avenant au marché de terrassement permettant le dévoiement du réseau d'eau potable du syndicat BTC	38
Rapport n°2.3 – Projet de Convention avec la commune de Chalezeule pour la participation financière au dévoiement des réseaux de l'Entrée Est (giratoire Marnière sud)	38
Rapport n°2.4 – Marché complémentaire au marché de travaux du lot terrassement de l'entrée Est relatif à l'amélioration des aménagements de sécurité du carrefour de Palente	39
Rapport n°2.5 – Présentation du diagnostic PDU	39

Rapport n°2.6 – Convention de groupement de commandes avec la Communauté d’Agglomération de Dijon, dans le cadre du TCSP	46
Rapport n°2.7 – Avenant pour la signature du forfait définitif de rémunération du maître d’œuvre de l’extension du dépôt GINKO de Planoise	51
Rapport n°2.8 - Projet de convention de maîtrise d’ouvrage pour les travaux pour la poursuite et l’achèvement des travaux relatifs à l’aménagement de l’Entrée Est	52
Rapport n°2.9 – Report des réunions de concertation sur le projet TCSP	53
Rapport n°2.10 – Avenant n°1 au marché d’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage Administrative sur le TCSP	53
Rapport supplémentaire n°2.11 – Marché de maîtrise d’œuvre Infrastructures – Projet Transport Collectif en Site Propre	53
Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion.....	54
Rapport n°3.1 – ZAC des Marnières : désignation d’un aménageur	54
Rapport n°3.2 – ZAC des Marnières : marché d’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour le suivi de la concession d’aménagement de la ZAC / lancement d’un appel d’offres	60
Rapport n°3.3 – Julienne Javel à Chalezeule – Demande de subvention FEDER pour l’étude de programmation immobilière	60
Rapport n°3.4 – ZAE de Marchaux-Chaufontaine : constitution d’un groupement de commande pour la réalisation d’une étude d’assainissement	60
Rapport n°3.5 – Soutien à la compétitivité et aux filières d’excellence / Fonds Régional d’Aide à l’Innovation – Financement du projet NANOLUXE	61
Rapport n°3.6 – Contrat de Projets Etat-Région pour la période 2007-2013 – Contrat d’aide à la Compétitivité des Microtechniques (CAC)	62
Rapport n°3.7 – ADIE (Association pour le Droit à l’Initiative Economique) : bilan d’activité 2007 – Modalités de financement 2008	62
Rapport n°3.8 – Soutien à la compétitivité et aux filières d’excellence : Institut Pierre Vernier – demande de financement 2008	62
Rapport n°3.9 – SEDD : Modification du capital social	63
Rapport n°3.10 – Promotion économique : soutien financier à l’organisation des 6 ^{ème} Rencontres Technologiques Européennes Micro et Nanotechnologies dans le cadre de MICRONORA 2008	63
Rapport n° 3.11 – Talents des Cités 2008	63
Rapport n°3.12 – Action de promotion "CinéMétiers"	64
Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie.....	64
Rapport n°4.1 – Adhésion au Conservatoire Botanique	64
Rapport n°4.2 – Démontage de la passerelle de Montferrand : avenant au marché	64
Rapport n°4.3 – Plateforme bois : bail précaire	65
Rapport n°4.4 – Adhésion à Terres en Villes	65
Rapport n°4.5 – Adhésion à Energie Cités	65
Commission n°05 : Culture, Tourisme et Sports.....	66
Rapport n° 5.1 – Instruction des demandes de subvention pour les Journées Européennes du Patrimoine 2008	66
Rapport n°5.2 – Validation du règlement intérieur du CRR	66

Rapport n°5.3 – Convention cadre entre la Ville et la CAGB portant sur la contribution de la CAGB au plan de gestion du patrimoine Vauban UNESCO	67
Rapport n°5.4 – Fonds d'aide aux Ecoles de musique : dossier des Enfants de l'Espoir	69
Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets	69
Rapport n°6.1 – Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à l'association des Villes et Régions européennes de la Grande Vitesse	69
Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville.....	70
Rapport n° 7.1 – Demande de subventions pour la réalisation de logements locatifs publics	70
Rapport n° 7.2 – Intervention de la CAGB en matière de réhabilitation du parc public de logements	70
Rapport n°7.3 – Demande de participation financière pour la réalisation d'une étude préalable à l'aménagement d'une zone à vocation principale d'habitat à Beure	70
Rapport n° 7.4 – Acquisition d'une assiette foncière pour l'aménagement d'une aire d'accueil sur la commune de Pirey	71
Rapport n°7.5 – Demandes de subvention pour la réalisation de logements locatifs privés	71
Rapport n°7.6 – Demande de subvention pour la réalisation de logements communaux PALULOS	71
Rapport n°7.7 – Demande de subvention de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale	71
Rapport n°7.8 – Modification du règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	72
Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, aide aux communes.....	72
Rapport n°8.1 – Etablissement public Foncier	72
Commission n° 09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés.....	72
Rapport n° 9.1 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – 2007	72
Rapport n°9.2 – Demandes de subventions pour la mise en place d'actions de prévention	73
Rapport n°9.3 – Expérimentation des points relais déchets verts sur 4 communes du Grand Besançon	74
MOTION – Refus de la diminution des effectifs de la Brigade de Gendarmerie de Besançon-Tarragnoz.....	78

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Conseil de Communauté

Séance du 25 juin 2008

*(La séance est ouverte à 18 h 15 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET,
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon)*

- : - : - : - : - : - : - : - : -

M. LE PRESIDENT.- La séance est ouverte. S'il vous plaît ! Si vous voulez bien vous asseoir ! J'annonce qu'il y a un rapport supplémentaire, le rapport 2-11 « Marché de maîtrise d'œuvre infrastructures - Projet Transport Collectif en Site Propre » qui a dû vous être remis sur table, que je déposerai une motion concernant la réduction des effectifs des brigades de gendarmerie, ce texte est remis sur table aussi, et qu'enfin il y a une question de Monsieur GONON et de Madame FAIVRE-PETIT-JEAN concernant le financement de réaménagement du port fluvial, et je répondrai à cette question en fin de réunion.

On va démarrer tout de suite.

Rapport n°0.1 – Désignation des délégués de la CAGB dans les commissions internes et les organisations extérieurs
--

M. LE PRESIDENT.- On me met d'ailleurs que suite au courrier de la commune de Novillars, l'ordre des suppléants doit être modifié comme suit : Madame Danièle DAVID suppléante de Monsieur Philippe BELUCHE, Monsieur Bernard RUFFION suppléant de Monsieur Bernard BOURDAIS.

On désigne les suppléants, enfin on désigne des délégués dans les commissions internes, vous le voyez, donc Monsieur SASSARD à la 3, Monsieur GONON à la 7, Monsieur COURBET, le maire de Rochelez-Beaupré, à la 1. On désigne au Syndicat Mixte Lumière : Jean Louis FOUSSERET par Sylvie WANLIN au Syndicat Mixte Lumière, Jean-Louis FOUSSERET suppléant d'Emmanuel DUMONT par Sylvie WANLIN. De proposer Yves-Michel DAHOUI suppléant de Claude PREIONI par Carine MICHEL.

Ensuite, le Syndicat Mixte du SCoT, vous avez l'ancienne situation et la nouvelle situation, ce qui change c'est les interventions au niveau des suppléants, entre Lazhar HAKKAR et Hayatte AKODAD, donc c'est vraiment que de la mécanique interne, tout ça.

La SEDD, il est proposé de me remplacer par Jean-Pierre MARTIN. Il est proposé de remplacer Jean-Louis FOUSSERET, titulaire, par Jean-Pierre MARTIN et de l'autoriser à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient lui être confiées. Je ne comprends pas bien ce que cela veut dire. Jean-Paul ? Il est où ? Il n'est pas là. Ça veut dire quoi, Serge ?

M. DOMINICI.- C'est la phrase générale sur les fonctions de direction ou de mandat.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais généralement ça s'adresse à... oui, c'est pour éventuellement si un jour Jean-Pierre MARTIN devait prendre la présidence de la SEDD ?

M. DOMINICI.- Voilà.

M. LE PRESIDENT.- D'accord, très bien. C'est une phrase... parce que moi j'y suis au titre de la Ville, c'est pour ça.

Alors comme nous avons été obligés de faire les désignations parallèlement en parallèle, il y a eu quelques loupés, donc en fait tout cela ce sont des remises à jour.

Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées, Cré-Entreprendre Initiative, Rive Boutique de Gestion, Club des Districts industriels, Développement 25, Comité de Gestion de l'aérodrome de Dole Tavaux, Jean-Pierre MARTIN, Réseau des sites majeurs de Vauban, Conseil de Développement Participatif, Habitat et Développement Local, ADIL, Conférence Communale du Logement Public, Comité régional pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, SAFC, Habitat 25, CCDSA, ABFC.

Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cela ? Je ne vais pas détailler l'ensemble de ces rapports. Je rappelle d'ailleurs aux amis et collègues qui sont rapporteurs que s'ils veulent bien récapituler les rapports et utiliser les raccourcis qui sont faits à cet effet, plutôt que de lire d'une façon quasi in extenso les textes, c'est mieux. On a aussi discuté avec quelques-uns sur la façon de... parce qu'on se rend compte que quelquefois des dossiers très importants passent en fin de réunion et sont quelquefois discutés d'une façon un peu rapide. Moi, ce que je proposerai au Bureau, c'est qu'on essaie de sélectionner quand même par Conseil de communauté des dossiers qui sont des dossiers de fond pour faire en sorte qu'on puisse plutôt en discuter au début, qu'on ait un peu le temps, plutôt que de passer des dossiers importants en fin de réunion, quand tout le monde est fatigué. Ce ne sera pas forcément toujours, même si ce n'est déjà plus maintenant, la 1, la 2, la 3, la 4 et puis ensuite cela permutera... on essaiera tout de même, lorsqu'il y a des dossiers très importants, en accord avec le Bureau, de faire en sorte qu'il puisse... pas qu'on y passe la soirée, mais que l'on puisse prendre un peu plus de temps que ça n'arrive en fin de séance où les gens sont fatigués et où quelquefois un certain nombre d'entre vous sont partis, ce qui fait qu'ils ne sont pas correctement informés. Voilà, donc je pense que tout le monde sera d'ailleurs d'accord là-dessus.

On passe maintenant à la Commission n° 1 et je passe la parole à Gabriel BAULIEU.

Commission n° 01 : Finances, ressources humaines, communication, TIC

M. BAULIEU.- Merci. Avec tout d'abord une petite information relative à la compétence communication. Vous avez sur table un nouveau document trombinoscope qui, sur proposition d'Emmanuel DUMONT, dont c'est la responsabilité dans notre établissement, a été réédité, remis en forme et réédité, mais conditionné pour être intégré dans le classeur. Donc c'est une très heureuse initiative pour assurer le suivi et la vie de ce document, et je crois, suite à l'échange qu'on a eu il y a quelque temps, qu'il devrait y en avoir d'autres au gré des nécessités.

M. LE PRESIDENT.- Le photographe a été bon parce qu'on fait tous très jeunes là-dessus !

M. BAULIEU.- On le fera revenir ! Bien, voilà c'était une information. Faites-en le meilleur usage, surtout n'oubliez pas de l'insérer dans votre classeur si vous voulez les retrouver.

Rapport n° I.1.1 – Compte de gestion 2007

M. BAULIEU.- On passe aux questions finances, comptes de gestion. Je crois que nous allons avoir un support visuel sur le compte de gestion, donc vérification des chiffres, concordance entre le compte de gestion du trésorier et le compte administratif, donc pas de remarques particulières.

Rapport n° I.1.2 – Compte Administratif 2007

M. BAULIEU.- Nous abordons le compte administratif. Vous avez un rapport exhaustif dont vous avez tous pris connaissance par le détail. On va vous passer par projection quelques éléments de ce compte administratif. C'est donc bien évidemment la réalisation du budget 2007, vous avez sous les yeux le niveau de réalisation dès lors que l'on parle de chiffres totaux ou que l'on parle d'opérations réelles, hors subventions d'équilibre, opérations d'ordre, donc ce ne sont pas tout à fait 138 millions en dépenses, un peu plus de 138 en recettes. Et puis l'excédent de clôture consolidé, qui, celui-là, intègre bien évidemment les opérations d'ordre, un peu plus de 2,5 millions.

Vous avez ensuite quelques visuels que l'on va passer rapidement sur les dépenses, vous pouvez les regarder rapidement. L'intérêt du fromage est bien évidemment de voir les proportions. On voit donc nettement les grosses... enfin les domaines qui consomment des crédits importants. Vous avez par exemple les transports, bien évidemment, cela saute aux yeux, mais également d'autres domaines, donc les déchets, je passe sur ce qui est opérations de caisse ou attribution de compensation de taxe professionnelle, et puis les autres compétences que vous pouvez retrouver dans votre dossier. S'agissant des recettes, même exercice de fromage avec, on le voit bien, la recette principale qu'est la TPU. Vous voyez agrégé le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, on aurait pu le mettre à l'extérieur et mettre un bout de la DGF qui compense la base salaire dans cette partie, mais on voit bien qu'il s'agit là de l'essentiel. Et puis j'attire votre attention sur le Versement Transport fait par les entreprises et les recettes d'exploitation qui, là, ne traduisent pas directement la totalité puisque les recettes billetterie sont gérées directement par le délégataire, mais cela vous est rappelé en annexe à presque 9 millions d'euros. Vous pouvez donc mesurer également l'importance de la DGF.

Si nous rentrons très concrètement dans les chiffres du compte administratif, on va passer rapidement les différents budgets :

Le budget principal avec un résultat positif, un fonctionnement négatif en investissement de peu d'écart, donc un résultat de 434 000 €, et puis une mobilisation d'emprunt à 1 400 000 €, ce qui est nettement en dessous de ce qui était inscrit budgétairement, bien évidemment tout ce qui n'est pas réalisé se traduit directement sur un moindre recours à l'emprunt, nous étions sur un emprunt inscrit d'un plus de 15 millions, il y a 13 millions et quelque chose de non-réalisé en matière d'emprunt. C'est important puisque vous l'avez vu plus loin, nous sommes à 19 millions et quelques de réalisations d'investissement sur la ligne que nous nous sommes fixée précisément.

Sur le budget annexe Transports, je passe rapidement, le résultat total est à 175 000 €. On fait ressortir la subvention d'équilibre du budget général, un peu plus de 8,5 millions, et le recours à l'emprunt de 1,8 M€. Une petite explication technique sur le rattachement des intérêts courus non échus.

Sur le budget annexe Conservatoire, un résultat total de 160 000 €, et je passe sur les 2 résultats. La subvention d'équilibre, là aussi, est très importante, c'est proportionnellement la plus importante, bien évidemment, un peu plus de 3,5 millions. Pas de mobilisation d'emprunt.

Sur le budget annexe déchets, particularisme par rapport aux autres budgets annexes, l'équilibre est assuré par la ressource propre de la redevance. Un résultat important de 1,7 million mais qui résulte essentiellement de différés d'opérations d'investissement.

Sur le compte Noret, je vous l'ai déjà indiqué, je crois, ce budget annexe est nécessité par le fait que nous gérons cette zone en régie directe et que nous revendons les lots un peu moins chers qu'ils nous coûtent, aménagement compris. Nous devons compenser cela, c'est une opération qu'on réalise à travers ce budget annexe dont vous avez les caractéristiques.

M. LE PRESIDENT.- Juste à ce sujet, je voudrais vous dire que j'ai signé cet après-midi le bail sur la commune de Mamirolle donc du Noret, avec Gaz et Eaux et que c'est 60 emplois qui vont venir s'installer ici sur Mamirolle, que c'est une très bonne opération, que c'est 60 emplois et la TPU qui va avec, et le fond d'initiative économique qui va aller à la commune de Mamirolle par la même occasion.

M. BAULIEU.- Bien, c'était donc une précision d'actualité.

Sur un petit tableau suivant, évolution des épargnes dans le budget, au moins pour souligner que le niveau d'épargne est préservé et même que nous l'améliorons singulièrement dans l'exécution. Sur l'épargne brute, vous pouvez relever qu'entre le budget à pas tout à fait 8 millions et le compte administratif à un peu plus de 11 millions nous progressons par tout simplement les économies d'exécution de 3,4 millions en épargne brute, et de même importance en épargne nette. Ce qui fait une situation financière bien évidemment satisfaisante.

Un regard sur l'évolution des investissements, j'y faisais une allusion tout à l'heure, avec un aspect rétrospectif et prospectif. S'il y a cette toise à partir de 2007 c'est compte tenu de la ligne que nous nous sommes fixée en matière d'orientation d'investissement, conformément au PPIF, et l'exécution de 2007 est au niveau de ce que nous avons fixé avec les 23,75 par rapport à 80 %, ce qui amène à 19, et donc nous sommes à ce niveau-là, ce qui de ce point de vue est satisfaisant. Je dirai un mot à la fin pour souligner le caractère très sain de nos finances, mais également ce que nous avons devant nous en ambitions de réalisations, et donc en ambitions budgétaires. Nous sommes dans le cadrage.

Sur le tableau suivant : évolution de la dette, donc les éléments là aussi les plus rassurants puisqu'on s'aperçoit, par le biais également de récupération TVA de remboursement de crédits en cours d'exercice, que nous sommes sur un encours de fin d'exercice en diminution par rapport à l'exercice précédent, encore une fois le mandat précédent, en gros, ce sont 125 M€ d'investissements et moins de 30 millions d'endettement à la fin. Donc voilà le bilan que l'on peut faire très rapidement, et ce qui ressort de ce compte administratif 2007 présenté de manière synthétique, mais vous en avez eu les chiffres essentiels.

S'il n'y a pas d'observations particulières Président, sur la présentation du compte administratif, dont vous avez mémorisé le résultat d'environ 2,5 millions, avec la situation financière de l'établissement public à la fin de l'exercice sur le plan de l'endettement, donc une photographie assez précise. Après, sur les chiffres détaillés, vous avez tout cela dans votre rapport.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. LE PRESIDENT.- Il faudra que ce soit le doyen d'âge qui mette au vote puisque ce n'est pas moi, normalement, qui mets au vote. Qui est le doyen d'âge ? Je ne m'en souviens plus. Ne vous regardez pas tous en vous disant : « c'est peut-être moi ! » C'est Raymond REYLE, ça tombe bien, tu es là ! Alors je te laisse la présidence, ce n'est pas moi qui peux mettre au vote, je dois même sortir, normalement.

M. REYLE.- Laissez-moi respirer un peu pour apprécier l'honneur qui m'est fait de vous demander de bien vouloir voter le budget !

Y a-t-il des questions ? Auxquelles je ne pourrai pas répondre, d'ailleurs, mais c'est Gabriel BAULIEU qui le fera.

Y a-t-il des abstentions ?

Des voix contre ? Non.

Je vous remercie.

Jean-Louis, tu peux réapparaître.

M. LE PRESIDENT.- Bien, merci beaucoup, mon cher Raymond.

Rapport suivant, et merci aussi à Gabriel BAULIEU, à Marie-Odile et aux services.

M. BAULIEU.- Voilà, c'est ce que je voulais dire, puisque Marie Odile CRABBE-DIAWARA, avec Laurence MATHIEU ont beaucoup travaillé sur ce dossier, comme sur tous les autres dossiers finances.

Rapport n° I.1.3 – Affectation des résultats 2007 sur le budget 2008

M. BAULIEU.- Les rapports suivants touchent à l'affectation des résultats. Nous pouvons passer aussi les choses rapidement. Vous avez un résumé à l'écran normalement de ces affectations.

Sur le budget principal, proposition d'affecter totalement l'excédent de fonctionnement d'un peu plus de 5,6 millions en recettes d'investissement. Le budget annexe Transports, d'affecter totalement l'excédent de fonctionnement 2007 de 783 000 € en recettes d'investissement. Le budget annexe Conservatoire, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 336 261 € en recettes d'investissement. Et puis d'affecter jusqu'à un certain niveau pour couvrir le déficit d'investissement, le besoin de financement de report d'investissement, et d'affecter le solde en recettes de fonctionnement pour 248 870 €. Le budget annexe déchets, affecter totalement l'excédent de fonctionnement de 388 672 € en recettes de fonctionnement. Le budget annexe zone d'activité Noret, affecter totalement l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement.

Voilà sur les rapports relatifs à l'affectation des résultats 2007.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de remarques ?

Rapport n° I.1.4 – Décision Modificative n° I

M. BAULIEU.- Merci.

Nous passons au rapport suivant, décision modificative, rapport I.1.4. Vous en avez pris connaissance, on va simplement passer un tableau de synthèse. Je voudrais simplement indiquer, mais c'est dans le chapeau, que cette décision modificative a été préparée dans l'esprit qui gouverne aux choix budgétaires très contraints, à savoir qu'une décision modificative ne doit pas avoir pour objet de laisser filer la dépense. Donc si on a une dépense à laquelle il faut faire face, il faut trouver la compensation par ailleurs, c'est ce qui a été fait dans cette décision modificative, sachant qu'elle comprend par ailleurs les opérations d'intégration des résultats dont on vient de parler, et puis une opération comptable de 6 M€ sur les opérations d'aller-retour des crédits revolving. Ce qui donne une ampleur apparente à cette décision modificative, mais vous l'aurez relevé. Mais vous aurez relevé également que dans tous les domaines, y compris les plus importants des modifications, je pense notamment au financement qu'il fallait dégager

pour payer les commandes de bus en cours, eh bien nous le réalisons par une compensation de crédits en différant une autre opération.

Voilà l'esprit qui a présidé à l'élaboration de cette décision modificative n° 1 qui se résume en matière de recours à l'emprunt par une diminution puisqu'on passe d'un total d'un peu plus de 18 millions à 16,8 millions compte tenu des différents soldes intervenus, ce qui est aussi le résultat de l'intégration des résultats de l'exercice précédent.

Voilà sur ce rapport. Je crois que ce qui est important c'est que nous ayons bien intégré la philosophie avec laquelle... c'est une philosophie très budgétaire, avec laquelle a été préparé, on ne laisse pas filer la dépense, on compense, on serre les boulons, puisque ce que j'aurais pu dire à la fin de la présentation du compte administratif, c'est que notre établissement public est dans une situation financière tout à fait saine, mais nous avons, je l'ai dit quand même, de grandes ambitions pour ce mandat en matière d'investissements, c'est vrai dans différents équipements culturels, c'est vrai particulièrement en matière de transports avec le projet TCSP, et si on prend une image un peu montagnarde nous avons bien randonné sur ces aspects budgétaires, nous sommes au pied de l'Everest, il va falloir simplement se le farcir au cours du mandat.

M. LE PRESIDENT.- On est au camp de base !

M. BAULIEU.- On est au camp de base, voilà ! Mais on est déjà à 5 000 pour l'Everest, c'est ce qu'il faut !

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.
Gaby, tu peux passer aux rapports suivants.

Rapport n° I.1.5 – Révision AP/CP "Acquisition de bus et matériels embarqués"

Rapport n° I.1.6 – Révision AP/CP "Opération RN 83 – Aménagement de l'Entrée Est"

Rapport n° I.1.7 – Révision AP/CP "Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise"

M. BAULIEU.- Merci. Les rapports suivants touchent à la révision d'autorisations de programme / crédits de paiement qui sont d'ailleurs la conséquence de thématiques que l'on peut déjà aborder. Sur l'acquisition de bus et matériels embarqués, on procède à un réajustement de l'échéancier de départ de 285 000 €. Sur aménagement de l'entrée Est pour 62 000 €, là également sur un jeu de crédits de paiement minorés sur 2008 et majorés sur 2009. Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise, c'est directement la contrepartie de celle qui concerne l'AP/CP concernant l'acquisition de bus et matériels embarqués puisqu'on a retiré les crédits de paiement sur cette opération-là que l'on diffère pour abonder l'AP/CP acquisition de bus.

Voilà sur ce qui concerne les AP/CP. s'il n'y a pas d'observations nous passons à la création d'une autorisation...

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de remarques ? je n'en vois pas.
Gaby, vas-y.

Rapport n° I.1.8 – Création de l'autorisation d'engagement : Réalisation et diffusion du magazine Grand Besançon

M. BAULIEU.- L'autorisation d'engagement crédits de paiement, c'est la première opération de cette nature que nous réalisons en vue précisément du dispositif de financement sur 3 ans de la réalisation et la diffusion du magazine du Grand Besançon, sur le montant de l'autorisation d'engagement en dépenses de 600 000 €. C'est une opération qui se gère en fonctionnement, donc des recettes : 231 000 € relatives aux recettes publicitaires.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?
Rapport suivant.

Rapport n° I.1.9 – Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées en 2007

M. BAULIEU.- Merci.

Le rapport suivant est relatif au bilan des acquisitions et cessions foncières immobilières décidées en 2007. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de revenir là-dessus, vous en avez le tableau. Il s'agit bien évidemment d'une présentation qui doit être faite annuellement.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce que vous avez des questions à poser par rapport à cela ? Des éclaircissements ? Je n'en vois pas.

Rapport n° I.1.10 – Demandes de garanties d'emprunts compétence Habitat et mise à jour du suivi au regard du budget 2008

M. BAULIEU.- Merci. Le rapport suivant concerne des garanties d'emprunts pour la compétence habitat, il y a quelques mises à jour sur d'autres opérations. Vous avez tout d'abord dans ce rapport l'information qui concerne ce que nous faisons régulièrement, ce sont les services qui le réalisent, de vérifier, d'actualiser, de vérifier les ratios prudentiels, donc de les actualiser sur la base des données budgétaires connues désormais, et de vérifier que nous respectons dans ces engagements à prendre ces critères, ces ratios, qui résultent d'une part des textes en vigueur et d'autre part de notre règlement interne un peu plus sévère. Cela étant indiqué, nous proposons d'apporter une garantie d'emprunt à 6 demandes nouvellement déposées en matière d'habitat par Grand Besançon Habitat et Néolia, pour un total à garantir de 2 179 000 €.

Et puis compte tenu des règles en vigueur également que nous nous sommes appliquées, nous ne provisionnons pas pour risques lorsque nous garantissons des emprunts à des bailleurs qui bénéficient de crédits publics, mais s'agissant d'autres opérations gérées par les instances privées nous devons procéder

ainsi, c'est l'objet du rapport relatif à la constitution pour l'exercice 2008 d'une provision pour la garantie d'emprunt portée par la Société Foncière Habitat et Humanisme, organisme privé sans apport des capitaux publics, un montant de 1 786,57 €. Et puis nous avons une gestion des garanties antérieures, si je puis dire, puisque nous devons prendre acte de l'annulation de 2 garanties d'emprunts relatives aux opérations Néolia de construction de 2 agences locatives à proximité de Palente et la Bouloie à Besançon. Il y a une modification de projet à la Bouloie et d'autres financements choisis pour Palente. Et puis je poursuis sur ces rapports-là...

M. LE PRESIDENT.- Sachant que Valérie HINCELIN, Danièle POISSENOT, Annie MENETRIER, Michel LOYAT et Philippe GONON ne prennent pas part au vote parce qu'ils sont administrateurs. Il n'y a pas de remarques jusque-là ?

Rapport n° I.1.11 – Délibération modificative pour la demande de garantie d'emprunt Economie de la SAIEMB (opération Gaz et Eaux)

M. BAULIEU.- Sur les autres délibérations relatives à des garanties, il s'agit là d'ajustements. Proposer les modifications suivantes, vous avez ça sous les yeux, à l'écran : garanties d'emprunts compétence économie, nous avons statué dessus en février 2008, garanties de la CAGB accordées à la SAIEMB immobilier d'entreprise pour un montant de 730 000 €. Pour l'opération précisément dont on parlait sur la zone du Noret à Mamirolle, nouveau siège social de la Société Gaz et Eaux, donc modification proposée : ajouter les indices TAM et TAG dans la liste des indices disponibles pendant la phase de tirage du prêt. Et garanties emprunt habitat Conseil communautaire...

M. LE PRESIDENT.- Attends. Avant : LOYAT, MARIOT, FOUSSERET, BAULIEU, MARTIN, HUOT, je n'arrive pas à lire, MARQUET ? MENETRIER ne prennent pas part au vote, il y a quelqu'un où ce n'est pas très bien écrit, je ne vois pas qui c'est, je ne sais pas.

M. BAULIEU.- Si quelqu'un veut le préciser.

Rapport n° I.1.12 – Délibération modificative pour la demande de garantie d'emprunt habitat de Néolia (opération rue des Cras)

M. BAULIEU.- Et puis l'autre sujet : garantie d'emprunt habitat, Conseil Communautaire de décembre 2007, garantie accordée à Néolia pour un montant de 975 000 € relative à l'opération réhabilitation de logements rue des Cras à Besançon, modification de la durée du prêt, le prêt garanti est d'une durée de 15 ans alors que la CAGB a délibéré sur une durée de 20 ans.

M. LE PRESIDENT.- Donc c'est un autre élu de Mamirolle, d'accord. Alors c'est MARQUER, très bien. Excusez-moi, je ne connaissais que le maire pour l'instant, ça va venir. C'est adopté. merci Gaby.

M. BAULIEU.- Sur le rapport suivant « Dotation de solidarité communautaire...

M. LE PRESIDENT.- Attends, le suivant il y avait POISSENOT et HINCELIN pour le I.I.12 qui ne prennent pas part au vote. Il faut être vigilant là-dessus. On en est au I.I.13

<p align="center">Rapport n° I.I.13 – Dotation de Solidarité Communautaire 2008, volet solidarité sociale et fiscale</p>

M. BAULIEU.- Nous proposons de délibérer partiellement, pas totalement, sur le volet solidarité économique faute d'avoir encore tout à fait tous les éléments 2008, mais ce que nous vous proposons, c'est de proroger sur 2008 règlement d'attribution de la DSC en vigueur antérieurement avec la dotation de solidarité communautaire fondée sur différents critères : richesse fiscale potentielle et effort fiscal confondus, la part du logement social dans les communes et la population après un principe acté de répartition, donc 55/45 entre la Ville, l'enveloppe, et la périphérie. Voilà les règles que je vous rappelle très rapidement, et nous avons ainsi... vous l'avez dans les tableaux, une dotation initiale qui avait été mise en place et qui a été abondée de 500 000 € après, en cours de mandat. Ce qui nous amène aux 2 025 000 répartis selon ces critères-là, ce qui fait que ces critères bougeant quelque peu d'une année sur l'autre, le montant attribué à chaque commune peut légèrement varier. Pas du tout pour la Ville puisque c'est une part globale sur l'enveloppe.

Ce que nous proposons ce soir, c'est pour les 2 025 000, de statuer dans ce sens-là, vous avez le tableau avec les affectations dans votre rapport, de surseoir par contre au vote du montant total de la DSC, volet solidarité économique 2008, et du volet aire d'accueil des gens du voyage. Sur aire d'accueil des gens du voyage, nous laissons totalement cela sous le coude puisqu'on voudrait voir ce que l'on va faire rentrer comme communes bénéficiaires en 2008 compte tenu des évolutions d'aménagement en cours. Et sur le volet économique, ce que nous proposons c'est de voter ce soir la reconduction des montants 2008 puisqu'ils étaient acquis, en quelque sorte, par le jeu des espaces affectés à l'économie jusqu'en 2006, mais comme nous n'avons pas les chiffres précis pour 2007 nous aurons à revoter ultérieurement sur ce reliquat 2007 versé en 2008.

Suis-je assez clair ? Les tableaux, vous les avez dans votre rapport, je vous fais grâce de les lire, vous pouvez lire les bas de page, sur le 1 525 000 plus les 500 000 sur les 2 025 000 dont j'ai parlé, et sur l'économie il y a 658 421 affectables et puis le complément à venir.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CURTY, maire de Chalèze.

M. CURTY.- Bonsoir. J'ai une remarque au sujet des gens du voyage, il avait été dit à la création de l'aire des gens du voyage que la subvention allouée à la commune de Thise serait partagée avec Chalèze, et on n'a toujours rien vu, donc je voudrais quand même savoir où cela en est et qu'on m'explique.

M. BAULIEU.- C'est effectivement une problématique ou une question qui a déjà été posée puisque pour les non-initiés le principe que nous avons arrêté c'est d'instaurer une dotation de solidarité communautaire spécifique aire d'accueil des gens du voyage d'un montant double à la dotation de solidarité communautaire, volet économique, 1,20 € le mètre carré au lieu de 0,60. Ceci tout simplement pour aider les communes qui acceptent ces équipements sur leur territoire. Et il se trouve que l'aire d'accueil des grands passages, sur la commune de Thise, est à la porte de la commune de Chalèze, et nos amis de Chalèze réitèrent... je vais dire ce qu'on avait effectivement dit, leur demande consistant à dire « si on considère qu'il y a une contrainte, elle au moins aussi importante pour nous que pour nos amis de Thise qui ont accepté cette installation nécessaire à la Communauté d'Agglomération », et nous avons indiqué à l'époque, ce n'est pas si loin, qu'il serait bien que nous puissions, mais nous prendrons l'initiative de vous réunir puisque

apparemment c'est nécessaire, de trouver le compromis qui serait peut-être de bon sens, mais je ne vais pas m'avancer trop, entre les deux communes pour qu'on ne transgresse pas totalement nos règles, parce qu'après elles ne vaudraient plus grand-chose, mais que compte tenu de la spécificité de cette localisation nous puissions faire cheminer les deux communes vers une compréhension et peut-être une répartition de cette DSC, mais pour l'instant ça ne vaut qu'au stade de la proposition derrière ce micro, le travail reste à faire.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le maire de Thise.

M. MOYSE.- Bien sûr vous comprendrez qu'en l'absence de toute discussion je ne vois pas les choses de la même façon actuellement. Effectivement, on demande à jouer la solidarité, il est vrai que cette aire d'accueil, cette aire de passage des gens du voyage ne se situe pas loin de la commune de Chalèze, il est vrai aussi que puisque l'on parle de solidarité, qu'avant la mise en place de cette aire, la commune de Thise a supporté à elle seule des passages et des stationnements intempestifs et que là on n'a pas trop parlé de solidarité. D'autre part, je crois que le ministre de l'intérieur, Madame ALLIOT MARIE, a répondu en janvier à quelqu'un qui lui posait la question sur ce point précis qu'il n'y avait pas trop de latitude pour partager ce genre de choses. Donc ce serait à revoir au niveau réglementaire, nous ne sommes pas fermés à une discussion, mais on aurait aimé que la solidarité joue déjà aussi en amont avant la mise en place de cette aire-là.

M. BAULIEU.- Sur l'amont, les choses ne sont pas faciles, mais nous pourrions être un certain nombre dans cette salle à dire qu'on a connu et que l'on peut connaître encore...

M. LE PRESIDENT.- Quasiment tous les maires, d'ailleurs !

M. BAULIEU.- quelques stationnements pour le moins intempestifs des gens du voyage, donc il est difficile, enfin je parle sous le contrôle du Président, mais il est difficile de dire que l'on va remonter à quelques années antérieures, pourquoi pas, j'ai envie de dire, avant l'Agglomération, et au nom de quoi ? Ce n'est pas facile, on peut le comprendre mais nous sommes un bon nombre à parfaitement comprendre cela pour pouvoir en témoigner sur nos territoires respectifs. Aujourd'hui il y a une question qui est posée, elle n'est pas posée que d'aujourd'hui, les amis de Chalèze, c'est vrai, l'ont déjà posée antérieurement. Je crois que la réponse que tu as faite de dire « vérifions l'aspect réglementaire, nous sommes prêts à discuter » est la réponse qui convient dans l'instant, et puis qu'on y travaille et que l'on regarde.

M. LE PRESIDENT.- Je crois qu'il est clair que d'un point de vue réglementaire c'est sur la commune de Thise, point. Ensuite, je dirais que c'est une discussion entre deux communes voisines pour essayer de trouver une solution, et l'Agglomération, je pense que Gabriel BAULIEU, le vice-président chargé de cela au niveau de l'Agglomération, peut présider cette réunion pour essayer de trouver... c'est plus une solution qui va dans le style d'un gentleman agreement que d'accords entre maires de communes, parce que c'est vrai que ça se situe sur la commune de Thise mais c'est vraiment près de la commune de Chalèze, très près, et que ça a quand même... il y a l'aspect de la solidarité qu'évoquait notre ami Bernard MOYSE, et que depuis qu'il y a cette aire il y a moins de soucis aussi à Thise. Moi, j'ai envie de dire que pour l'instant la question est posée, ce n'est pas vraiment ce soir... l'intérêt est que vous puissiez vous rencontrer pour en discuter et trouver une solution entre vous, on n'a pas la volonté, ni le pouvoir d'ailleurs, d'imposer quoi que ce soit, ça ne peut qu'être qu'au registre de la négociation comme ça avait été le cas la dernière fois d'ailleurs entre l'ancien maire de Thise et l'ancien maire de Chalèze.

Monsieur REYLE.

M. REYLE.- Je voudrais dire que le problème qu'un maire reverse à une commune de ses finances, ce n'est pas possible. Moi j'avais essayé pour une commune qui était en difficulté, c'était il y a une dizaine d'années, qui avait des gros problèmes, des soucis financiers, on avait voté par le Conseil municipal une aide de 10 000 € à une commune qui était en difficulté, et on n'a pas pu le faire. Légalement, ce n'est pas possible, premièrement.

Deuxièmement il est vrai que Chalèze c'est plus qu'aux portes, c'est dans le vestibule de l'antre chambre. Alors le reversement de Thise à Chalèze ne marchera pas. Alors il y a une chose que je voudrais dire, si on fait des règles et puis qu'après on n'arrive pas à les appliquer ou elles ne sont pas bonnes, eh bien il faut soit revoir les règles, soit trancher dans le sens ou ce n'est pas possible, mais on ne peut pas laisser une situation dans ce sens, ou alors donner d'autres compensations à Chalèze parce qu'effectivement, c'est vraiment sur Chalèze, c'est de l'autre côté de la route. Mais ce ne sera pas possible qu'il y ait une entente réglementaire entre deux maires.

M. LE PRESIDENT.- De toute façon, moi, ce que je propose, il y a un aspect réglementaire évident à voir, qu'il y ait une discussion et qu'on essaie de trouver une solution, mais on ne va pas le faire ici, je pense que le problème est posé, c'est au niveau du vice-président délégué, je pense qu'il faudra que vous vous rencontriez pour voir quelle solution on peut trouver.

Avec les gens du voyage, vous savez, il y a beaucoup de difficultés, il y en a à Mamirolle, il y en a à Besançon, il y en a à Thise...

M. MOYSE.- On est bien placés pour le savoir puisque effectivement cette dotation est versée à la commune sur laquelle se trouve l'aire précisément parce qu'il y a quand même des frais qui sont induits, il y a le passage des employés communaux qui vont quand même surveiller un peu ce qui se passe. Je vous rappelle qu'ils ont d'ailleurs pointé qu'il y avait dans le Doubs une grenade, cela induit qu'il fallait prévenir les services compétents. On trouve des tas de choses, des armes, des mines antipersonnelles qui ont été déposées par on ne sait qui dernièrement. Il y a quand même une surveillance qui s'effectue. Pour les dépenses directes il a fallu construire un gabion que l'on va transporter derrière le portail de façon à ce qu'ils ne soient pas...

M. LE PRESIDENT.- C'est pire que le Kosovo là-bas !

M. MOYSE.- C'est un peu le Kosovo mais il y a des gens qui viennent là-bas, alors je ne sais pas ! On effectue une surveillance. Disons que cela peut prêter à rire mais comme c'est le long du Doubs ça peut être catastrophique parce que...

M. LE PRESIDENT.- Je ne ris pas avec ça, parce qu'il y a affectivement des armes...

M. MOYSE.- Tout à fait, oui.

M. LE PRESIDENT.- Moi, ce que je propose, le problème est posé ce soir, je propose que sous la présidence du co-président délégué qui est chargé de ce dossier, c'est Robert.

M. MOYSE.- Oui, c'est lui. Je t'en parlerai, Robert ! Je te dirai ce qu'il faut dire. La réponse de Raymond va dans le sens de ce que j'avais lu, effectivement, dans la réponse de Madame ALLIOT MARIE.

M. LE PRESIDENT.- Je ne sais même pas quelle est la hauteur de la somme qui est versée.

M. CURTY.- C'est facile, entre copains on s'arrangera !

M. LE PRESIDENT.- Sauf qu'il y a des problèmes réglementaires, quand même !

M. MOYSE.- Oui, il ne s'agit pas seulement de s'arranger, effectivement.

M. LE PRESIDENT.- Le problème méritait d'être posé pour que vous puissiez trouver... bon, Robert ?

M. STEPOURJINE.- Oui, je vais m'en occuper.

M. MOYSE.- Merci Robert.

M. LE PRESIDENT.- Avec ta sagesse bien connue.
A par cela, tout le monde est d'accord ?
Ensuite Gaby.

Rapport n° I.1.14 – Remise de pénalités de retard

M. BAULIEU.- Il s'agit d'un différend que nous avons avec un fournisseur sur des bennes à ordures ménagères. Ce qui est proposé, compte tenu du fait qu'il y a sans doute une défaillance du fournisseur, mais que nous avons pu considérer que notre règlement en matière de modalités de paiement dans la consultation manquait peut-être de clarté, nous proposons là aussi un accord entre les partis, donc de ramener le montant des pénalités de 8 250 € à 4 650 €. c'est une transaction.

M. LE PRESIDENT.- Moi je crois que par rapport à cela, d'un point de vue général, il faut être à mon avis... traiter ces clauses-là avec intelligence, voir s'il y a une défaillance réelle ou alors si c'est un enchaînement de faits qui font qu'il y a un retard mais que le retard n'est pas totalement imputable au fournisseur. Donc que l'on regarde cela quand même avec une vision économique des problèmes, que ce ne soit pas l'application du règlement pur et dur, parce que j'ai déjà vu, dans d'autres lieux, quelquefois des applications qui étaient quand même vraiment très carrées et vraiment faites à la hache.

M. BAULIEU.- C'est précisément l'objet de la délibération puisque si ce n'était pas un compromis on n'aurait pas délibéré.

M. LE PRESIDENT.- D'accord, mais je dis quand même que l'on doit être prudent vis-à-vis de cela, parce que souvent, pour des entreprises, il peut y avoir une part de responsabilité, j'entends bien que là il y a une part évaluée à 50 %, mais que l'on regarde ça quand même avec un aspect, avec une vision vraiment économique des choses, pas uniquement une vision réglementaire, une vision économique des choses. En plus, quand il s'agit de quelques jours ce n'est pas comme quand il s'agit d'une année ou deux années de retard.

Je ne dis pas que ça n'a pas été fait là, c'était une remarque, Monsieur le 1^{er} vice-président, d'ordre plus général ; qu'on ne mette pas, ce n'est certainement pas le cas là, d'ailleurs, mais des entreprises en difficulté par des interprétations trop rigoureuses des règlements. Cela dit, il faut que les règlements existent, faute de quoi on ne contrôlerait plus rien non plus.

Ensuite.

Communication

Rapport n° I.1.15 – Réalisation et diffusion du magazine Grand Besançon

M. BAULIEU.- Il s'agit du rapport relatif à la réalisation et diffusion du magazine du Grand Besançon qui est le pendant de l'autorisation d'engagement que nous avons adoptée tout à l'heure. C'est une présentation explicite de ce pourquoi nous avons voté l'autorisation d'engagement tout à l'heure puisque nous arrivons au bout du marché de réalisation du magazine et il s'agit de relancer le processus pour 3 ans.

M. LE PRESIDENT.- Il y a des remarques ? Je n'en vois pas.
Rapport suivant.

Ressources Humaines

Rapport n° I.2.1 – Modalités d'indemnisation des élèves stagiaires au sein de la CAGB

M. BAULIEU.- Nous changeons de domaine puisque nous abordons les questions touchant au personnel avec tout d'abord un rapport relatif aux modalités d'indemnisation des élèves stagiaires au sein de la CAGB. En application d'un texte du 31 janvier 2008, il s'agit tout simplement de faire en sorte de prévoir que les stages d'une durée supérieure à 3 mois consécutifs fassent l'objet d'une gratification minimale dont le montant est fixé à 12,5 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale, etc. Il s'agit donc de se mettre en harmonie avec ce texte et par la même occasion nous proposons dans un deuxième volet de cette délibération, à propos du remboursement des frais de déplacement, d'aligner les stagiaires qui seraient amenés à utiliser leur véhicule sur les personnels titulaires ou contractuels de l'Agglomération en matière d'indemnisation.

M. LE PRESIDENT.- Des remarques ?
I-2-2 Gaby.

Rapport n° I.2.2 – Ajustement de la liste des emplois permanents

M. BAULIEU.- Quelques sujets de nature différente. Sur les créations de postes, direction du projet de transport en commun en site propre, il s'agit de créer un poste de catégorie A, filière technique, dans le cadre de la constitution de l'équipe de pilotage. Il s'agit de créer un poste de catégorie A. Cette personne sera chargée d'assister le directeur du projet sur les aspects techniques et notamment établir et gérer les documents nécessaires, etc., vous avez l'ensemble des missions. C'est le premier point.

Sur le deuxième point, cela touche au SYBERT. Vous savez que nous sommes employeurs des personnels du SYBERT, et ensuite convention de mise à disposition, un poste de catégorie A, filière

technique, il est proposé de créer un poste de chargé de mission prévention compostage. La personne sera notamment chargée de la réalisation des diagnostics de territoire destinés à vérifier la pertinence du programme prévision d'action de développement du compostage individuel, etc., promotion du compostage.

Ensuite, toujours pour le SYBERT, un poste de catégorie C, filière technique. C'est une problématique d'entretien qu'il est souhaitable de pouvoir gérer en interne par le SYBERT puisque les travaux de maintenance assurés par des sociétés intervenant représentent actuellement 80 000 €, et l'idée est de recruter une personne qui pourra en assurer déjà une bonne partie en direct.

Ensuite, création de poste en vue d'un reclassement, un poste de catégorie C. Un agent titulaire après congé de longue maladie a été reconnu inapte à reprendre sa précédente activité professionnelle. Il y a possibilité de faire exercer les fonctions en bénéficiant d'un reclassement dans un autre emploi, et compte tenu du fait que cet agent est apte à reprendre une activité professionnelle adaptée à ses capacités, il est proposé de créer un emploi de catégorie C, filière technique, afin de permettre ce reclassement dans le cadre de l'ensemble de nos services. Sur les créations de postes, voilà.

Ensuite, toujours dans ce rapport, transformation d'un poste de catégorie B qui est d'assistant technique de direction, projet TCSP. Compte tenu des besoins, il apparaît que les besoins actuels se recentrent d'avantage sur le domaine de la communication. Il est donc proposé de transformer le poste d'assistant technique en poste de chargé de communication et le positionner sous la responsabilité hiérarchique de la direction de la communication et sous la responsabilité fonctionnelle du directeur du projet TCSP. C'était donc sur une transformation, et nous avons ensuite 3 reconductions de contrats ; poste de technicien SIG catégorie B, filière technique, recruté contractuel, il n'y a pas eu de concours, on ne peut pas lui en faire grief, on propose donc de reconduire le contrat, même chose pour le poste d'assistant habitat parc public, et même chose pour un poste de chargé de communication, même situation, même conséquence proposée.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.

C'est adopté.

Rapport suivant.

Rapport n° I.2.3 – Régime indemnitaire des agents en charge de la collecte des déchets

M. BAULIEU.- Le rapport suivant est le résultat d'une actualité relativement récente, régime indemnitaire des agents en charge de la collecte des déchets. Je passe sur les épisodes que nous connaissons tous, qui ont fait l'objet, enfin de différends, d'un accord, et il s'agit tout simplement ce soir de traduire par notre délibération l'engagement pris en direction de ces personnels de majorer leur rémunération par l'intermédiaire d'une amélioration des régimes indemnitaires à hauteur de 300 € par an. C'est ce qui est proposé, le cœur du dispositif de la délibération se trouvant dans la situation future des indemnités-primes en fonction du niveau des postes, et surtout le tableau qui vous rappelle selon quelles modalités de coefficient d'IAT nous pouvons répondre à l'engagement que nous avons pris en direction de ces personnels.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Je ne vois pas.

C'est adopté.

Je dois vous lire les délégués qui donnent un pouvoir, je ne l'ai pas encore fait.

Jean-François GIRARD à Jean-Louis FOUSSERET

Yves-Michel DAHOUI à Franck MONNEUR

Bernard VOUGNON à Bernard MADOU

Gilbert GAVIGNET de Chemaudin à Gabriel BAULIEU de Serre-les-Sapins, je dis Chemaudin parce qu'il y en a deux.

Jacques COINTET à Robert STEPOURJINE

Jean-Marie FAIVRE à Jean-Marc BOUSSET

Nicole WEINMAN à Sylvie JEANNIN

Françoise BRANGET, Députée, à Pascal BONNET

Laurent AKKAR à Jean-Claude ROY

Gérard ROLET à Jean-Michel CAYUELA.

Ensuite, on va passer à la commission n° 2 – Transports, infrastructures et déplacements, Jean-Claude ROY, tu as la parole.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements

Rapport n°2.1 – Demande de subvention ADEME pour le bus GNV

M. ROY.- Le premier rapport concerne une demande de subvention à l'ADEME pour l'achat de 2 bus GNV, l'ADEME apporte son concours depuis 2002 sur ces projets de bus économiques et moins polluants. Cela portera à 61 le nombre de véhicules GNV, nous atteignons ainsi la capacité maximale de notre station de remplissage. Voilà l'objet de ce rapport, demander une subvention de 15 000 € à l'ADEME.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Il n'y a pas de remarques ?

Ensuite.

Rapport n°2.2 – Aménagement de l'entrée Est de Besançon : Avenant au marché de terrassement permettant le dévoiement du réseau d'eau potable du syndicat BTC

M. ROY.- Le rapport 2-2 est un avenant au marché de terrassement qui permettra le dévoiement du réseau d'eau potable du syndicat BTC. Il est proposé d'établir cet avenant au profit du mandataire du regroupement. Vous avez en bas de la page 141 le montant évalué à 153 993 € HT valeur marché 2004, ce qui porte l'ensemble des prestations complémentaires à 12,68 % du montant du marché initial. Et il vous est précisé que parallèlement le syndicat BTC prend en charge le raccordement de son propre réseau pour faire ce dévoiement pour un montant de 29 987,20 € HT. Voilà l'objet de ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n°2.3 – Projet de Convention avec la commune de Chalezeule pour la participation financière au dévoiement des réseaux de l'Entrée Est (giratoire Marnière sud)

M. ROY.- Le rapport suivant suit le 2.2, c'est-à-dire qu'il nous faut établir une convention pour fixer les modalités de participation de la commune aux travaux financés par la Communauté d'Agglomération. La convention est annexée à la page 144.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de remarques ?

Rapport n°2.4 – Marché complémentaire au marché de travaux du lot terrassement de l'entrée Est relatif à l'amélioration des aménagements de sécurité du carrefour de Palente

M. ROY.- Le rapport 2.4 concerne un marché complémentaire au marché de travaux des aménagements qui ont été réalisés sur le carrefour de Palente, elle fait suite à la visite d'une inspection sécurité réalisée par l'ingénieur général des routes. Différentes observations émanant de cet inspecteur ont été prises en compte et elles sont listées dans un tableau qui est à la page 147. Nous avons donc travaillé en commission pour étudier l'ensemble de ces remarques et proposer au Bureau un certain nombre de dispositions que nous serions prêts à reprendre, et certaines que nous ne retenons pas. Nous sommes prêts à étudier les points 1 à 3 et le point 6. Le commentaire vous est fait dans les conclusions de la commission. Pour le point 1, c'est aménager deux bateaux afin que les vélos puissent monter sur le trottoir, et c'est un projet d'un ordre de grandeur de 5 000 € HT après avoir recueilli l'avis de l'association des usagers de la bicyclette.

Sur le point 2, sur le pont de Palente, il y a un point dur à gommer, il a été proposé de mettre un garde-corps et des panneaux. Nous avons donc réalisé le garde-corps pour 4 000 € HT et pour les panneaux nous attendrons l'usage.

Le point 3, nous allons le réaliser. Le point 6, nous l'intégrerons dans le changement des dispositifs dans le marché complémentaire, et nous ne retenons par pour l'instant les autres points signalés dans le tableau.

Nous avons diminué l'enveloppe sensiblement puisque de 150 000 € envisagés initialement nous arrivons à hauteur de 24 000 € d'aménagements complémentaires.

Voilà l'objet de ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de remarques ?

Rapport 2.5

Rapport n°2.5 – Présentation du diagnostic PDU

M. ROY.- Le rapport 2.5, c'est la présentation du diagnostic du PDU, la phase diagnostic arrive à son terme, elle avait été présentée en comité de pilotage au mois de décembre 2007 mais il avait été convenu que la validation finale n'interviendrait qu'après une relecture du document complet par les membres du comité de pilotage, et ce rapport définitif, c'est la cinquième mouture, a été validé par les élus de la Commission 2 et le Bureau du 5 juin qui a suivi.

Je ne vais pas vous commenter les 214 pages de ce rapport, je vous donne comme information que vous les trouverez complètes en allant sur Intranet et sur le dossier transfert, vous le trouverez à la ligne PDU du Grand Besançon, diagnostic du PDU du Grand Besançon. Vous aurez ainsi l'intégralité de ce document. Je pense qu'il y a une première diapositive, il y en a seulement 4, qui vous indiquera la synthèse du diagnostic à l'échelle de la couronne d'agglomération. Je ne commente pas les forces parce qu'elles sont bonnes à prendre, on les appréciera, vous verrez que dans les faiblesses on note une forte dispersion de l'habitat. On note dans les communes périphériques des vitesses localement élevées, on note aussi qu'autour des écoles on a des problèmes liés aux arrêts-minute à proximité des commerces et des écoles, des arrêts insuffisamment sécurisés, une offre d'aménagements cyclables qui reste à réaliser. Voilà pour ces principaux points de faiblesse diagnostiqués dans ce premier tableau.

Sur le diagnostic à l'échelle de la Ville-centre, là aussi on a des forces, on les garde pour nous. Sur les faiblesses, on met l'accent sur le fait qu'on a un réseau souvent très chargé qui pose des problèmes de congestion, on est souvent à la limite de congestion, il suffit d'un grain de sable pour qu'on ait des queues de files. On a un réseau routier, aux heures de pointe, qui est à la limite de l'asphyxie. Les horaires de livraison, si elles sont bien respectées de 6 heures à 11 heures, on a des problèmes d'emplacement de stationnement pour les livraisons à compléter. Vous voyez qu'en ce qui concerne le stationnement l'offre gratuite et illimitée est très importante en bordure de l'hyper-centre, ça favorise le stationnement, des pendulaires, et nous avons des parkings-relais sous utilisés aujourd'hui du fait de cette offre gratuite importante au centre ville.

Au niveau du transport public, la diminution des vitesses commerciales est confirmée. La gare SNCF du centre ville est coupée par la rocade du centre ville et par la rivière, et on commence à avoir des bus saturés en heure de pointe, notamment sur l'axe Planoise / centre ville. Un niveau de bruit élevé aussi sur les axes principaux et dans les quartiers résidentiels.

La troisième diapositive, je vous laisse l'apprécier, je dirai simplement qu'à l'échelle de la couronne d'agglomération on a donc des problèmes localisés de sécurité et de nuisances en traversée des centralités à régler. A l'échelle de la ville, une réorganisation des déplacements doit être recherchée pour maîtriser le trafic plutôt qu'à le subir et avoir des congestions dans certains quartiers ou sur certains carrefours. Il convient donc de redonner à chaque mode de transport sa place et sur le déplacement le mode qui est le mieux adapté.

A l'échelle du Grand Besançon, c'est une réorganisation des déplacements qui vise à enclencher un report modal vers les transports collectifs qui passe naturellement et nécessairement par une réduction de l'offre gratuite en hyper-centre, ce qui nécessite en parallèle la mise en œuvre et le fonctionnement des parcs-relais d'entrée de ville, et de rendre les transports collectifs plus performants pour tous, et notamment sur les corridors d'accès au centre ville.

La dernière diapositive vous donne sous des aspects thématiques ce qu'il faut faire pour atteindre les objectifs qui sont présentés.

Voilà, c'est rapide mais je vous invite à vous reporter sur le diagnostic complet qui est sur Intranet.

M. LE PRESIDENT.- Il y a un très gros travail qui a été fait.

Il n'y a pas de remarques ?

On l'a fait sur Intranet pour éviter d'imprimer trop de pages de papier.

Monsieur CYPRIANI, c'est sur le papier économisé ?

M. CYPRIANI.- Non, ce n'est pas là-dessus que je voulais intervenir, mais si vous le souhaitez, ce sera plus long.

M. LE PRESIDENT.- Non, non.

M. CYPRIANI.- C'était juste pour dire que la situation s'aggrave par rapport au PDU précédent qu'on avait déjà voté à la CAGB et à la Ville. Je n'ai pas vu dans le diagnostic un point qui est quand même assez particulier, c'est ce qui va se passer autour du CHU. Au CHU il y a 6 000 employés plus la fac avec les Hauts-du-Chazal et quelques usagers. Je crois qu'il va falloir être très attentif à la façon dont on va traiter cela. Les deux tiers des employés résident en dehors de Besançon, et 33 % des employés résident en dehors de la CAGB. Il va donc falloir réagir à tous les niveaux et ce serait bien si le PDU travaillait de façon un peu particulière cette question qui ne sera pas résolue, même si on prend l'option TCSP. Voilà, c'est tout.

M. ROY.- Sur ce point particulier, le diagnostic du PDU a une approche globale sur des thématiques davantage que sur des approches par secteur, mais c'est vrai, Benoît, tu as raison de le souligner, il y a un point singulier qu'il faut traiter et il y a un travail étroit qui est fait à la fois par le Grand Besançon et la Ville de Besançon, et notamment le service urbain, c'est un dossier qui est suivi, sur lequel on a un certain nombre de préconisations qui sont faites. Il est nécessaire que dans les acteurs concernés le CHU soit aussi un acteur et que notamment on puisse développer au sein du CHU une démarche PDE comme nous le proposons depuis plusieurs années. J'ai des signes qui me disent qu'aujourd'hui la démarche n'est peut-être pas si loin d'être acceptée, et en tout cas nous avons un groupe de travail Agglomération-Ville qui est prêt à travailler dans ce sens-là avec la direction de cet établissement.

M. LE PRESIDENT.- C'est vrai que le problème du parking est un problème majeur, mais comme le dit Patrick BONTEMPS, entre autre aussi pour les usagers, c'est très difficile, je dirais même presque surtout pour les usagers, enfin pour le personnel aussi, mais pour les usagers c'est très compliqué et effectivement, actuellement il y a une situation de tension forte.

Il n'y a pas d'autres remarques ? Oui.

M. JOSSO.- On peut lire que l'offre gratuite de stationnement est très abondante au centre ville, la CAGB c'est 15 places de parking quand même, page 83, et on a 15 pages sur la zone des Marnières, le terme parking-relais à aucun moment n'est employé. Alors j'aimerais bien avoir un peu plus de cohérence, qu'on prenne le bus c'est bien, mais il faut pouvoir le prendre !

M. LE PRESIDENT.- Jean-Claude.

M. ROY.- Le parc-relais sur l'entrée Est fait défaut, c'est un constat qui est fait, mais il fait défaut parce que les terrains disponibles, les terrains communaux ou les terrains d'intérêt communautaire font défaut sur cette entrée. Il est envisagé que dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Marnières on puisse rencontrer, après que l'aménageur ait été définitivement choisi et qu'il ait travaillé avec les établissements qui vont soit s'implanter soit se développer sur ce secteur, qu'on puisse mutualiser du stationnement dédié aussi aux parcs-relais et aux domicile-travail. Les intérêts sont communs, les intérêts sont partagés, tout le monde a à gagner dans cette opération. Pourquoi ? Parce qu'on s'aperçoit que quand on ne mutualise pas, quand on n'organise pas les choses, vous avez vu un récent article sur l'entrée de l'autoroute A 36 vers Ecole-Valentin et ce qui se passe à Castorama, on a des véhicules qui s'implantent à Castorama, qui sont laissés le matin et qui sont repris le soir ou plusieurs jours plus tard. Nous avons donc intérêt, à cette entrée Est, dans le cadre de cet aménagement, à organiser ensemble la manière dont on peut mutualiser une partie du stationnement pour en faire pour certains un parc-relais, ce parc-relais pourrait être vivant pour les commerces parce que le soir, quand les gens rentrent à leur domicile, ils seront des consommateurs à leur moment, et je crois que ce sont des choses que nous pouvons expliquer en proposant des services, par exemple en organisant par convention le pressing, la station-service, la vidange, les pneumatiques, etc. On a beaucoup d'idées et beaucoup de projets sur cet endroit-là.

M. LE PRESIDENT.- De toute façon c'est sûr qu'il faut un parc-relais à l'entrée Est, c'est absolument évident qu'il faudra trouver une solution. La solution proposée par Jean-Claude ROY est, je pense, une bonne solution, on va revenir tout à l'heure, dans quelques instants, sur la ZAC des Marnières, mais effectivement ça fait partie des négociations que nous avons en cours avec entre autre le groupe Carrefour SEGECE.

Pascal BONNET et Madame GELIN ensuite.

Mme GELIN.- Madame GELIN voudrait dire que par rapport au CHU vous parliez des parkings-relais pour accueillir les personnes venant de l'extérieur, cependant les trafics d'autobus ne correspondent pas aux horaires des personnels, et il y a des croisements d'équipes entre midi et 14 heures, le soir entre 20 heures et 21 heures, le matin entre 6 et 7 heures. Donc en fait, tout cela fait en sorte que ces parkings sont utilisés pendant ces périodes-là deux fois plus, et ensuite, en cours de journée, vous multipliez également avec les visiteurs et puis les personnes venant en consultation. Je remarque également, pour connaître bien le CHU, que les emplacements pour personnes à mobilité réduite sont très limités et donc là je voudrais savoir si vous avez des propositions à faire dans cet aménagement. Aujourd'hui, quand je regarde autour de moi, je vois qu'il y a très peu d'offres de parkings et que celles-ci sont également très lointaines des entrées de l'hôpital. Voilà, Merci.

M. ROY.- Nous avons là la ligne 10 qui a un cadencement quand même à 7 minutes à l'heure de pointe, 9 minutes en heures creuses, qui vient du Haut-du-Chazal vers la gare Viotte en passant par Planoise et le centre ville, c'est une ligne forte qui est en augmentation constante, elle est en site propre sur le site de l'hôpital, donc il y a un niveau de service intéressant et nous avons, à la demande de personnels, pour préserver, il y a 2 ans, 15 abonnés qui prenaient le service à 5 heures 55, aménagé cette ligne 10, ça a coûté à la Communauté, de mémoire, 17 000 € pour pouvoir garder ces personnels qui ont un abonnement au réseau GINKO et pouvoir faire un service qui commence à 5 heures 50, le premier bus qui arrive sur le secteur. Donc vous voyez que nous sommes vigilants et nous sommes prêts à adapter encore le service si c'était nécessaire, c'est pour cela que la démarche PDE est nécessaire pour recenser d'où les gens viennent, où ils viennent, ce qu'ils font, dans quel horaire c'est nécessaire.

Sur le stationnement en interne, ce n'est pas le rôle du Grand Besançon...

Mme GELIN.- C'est le rôle de la commune.

M. ROY.- Donc c'est le rôle de l'hôpital mais nous travaillons avec eux pour recenser les besoins et organiser ces différents secteurs.

Mme GELIN.- Pour parler d'un autre sujet...

M. LE PRESIDENT.- Attendez, Mme GELIN, il y a Monsieur BONNET qui avait demandé la parole avant vous d'ailleurs. Je vous repasse la parole.

Monsieur BONNET.

M. BONNET.- Je reste dans le même secteur, je voulais savoir si notre collectivité aujourd'hui avait des perspectives précises et des délais en matière de réalisation de la halte ferroviaire du pôle santé.

M. LE PRESIDENT.- C'est un sujet très compliqué qui est en débat avec la Région, c'est inscrit effectivement dans nos schémas mais il n'y a pas, pour l'instant, de réalisation dans un avenir très très proche. Je vous rappelle qu'il y a une grande difficulté pour aménager cette halte ferroviaire, il y a un dénivelé de 8 à 10 mètres, et qu'elle coûte fort cher puisque le coût quand même de la halte est dans une fourchette, c'est une estimation, entre 5 et 10 millions d'euros quand même. C'est plutôt aux alentours de 8/9, on peut penser que c'est aux alentours de 8 millions d'euros. Une étude avait été faite qu'il conviendrait certainement de reprendre entre autre avec la Région, on s'apercevait quand même que pour l'instant il y avait une fréquentation qui était quand même très marginale. Demain, si le TCSP se fait, ou j'ai envie de dire quand le TCSP sera fait, on aura quand même... parce que la halte ferroviaire de Châteaufarine a un intérêt certain, elle dessert l'hôpital, pour ceux qui viennent de l'Ouest mais aussi pour ceux qui pourraient venir de

l'Est de la gare. Mais le vrai point d'intermodalité c'est la gare Viotte, et si demain le TCSP part à la gare Viotte il pourrait emmener à l'hôpital Jean Minjoz par ce TCSP toutes les personnes qui viendront du Nord, le secteur de la route de Vesoul qui seront donc sur le TCSP ferré, la liaison globalement Miserey-Viotte, ils pourront emmener tous ceux qui viendront du secteur de tout l'Est de Besançon qui arriveront à la gare par les TER, ensuite ceux qui viendront du Plateau de Saône et aussi ceux qui viendraient effectivement de l'ensemble de la ville. Donc ça paraît quand même, à mon avis, aussi important à étudier. D'autant plus qu'il faut se projeter un peu dans l'avenir et que si on regarde bien, on a déjà regardé avec la gare de Franois ente autre, je ne sais pas où est Claude, je pense qu'il faut envisager à terme la réflexion là-dessus parce que la gare de Franois n'est quand même distante que de quelques centaines de mètres, elle a intérêt d'exister et puis elle aussi elle pourrait connecter effectivement demain le TCSP, venir en jonction, en touche-touche avec la voie ferrée. On peut même imaginer, mais on n'en est pas là, je vous le dis tout de suite, qu'à terme on pourrait avoir peut-être pourquoi pas du tram train qui pourrait repartir vers l'Ouest en se reconnectant sur Franois.

Tout ça, ce sont des réflexions qui avancent. Pour être franc et pour parler clairement, la halte ferroviaire est dans les cartons, mais le coût pour l'instant est très élevé, d'autant plus qu'il faut ajouter à cela un coût de fonctionnement important puisque la SNCF, qui n'est pas un grand philanthrope, comme vous le savez, chaque arrêt coûte 22 € et qu'à terme le coût pour la Région de Franche-Comté est un coût qui est un coût quand même très important. Michel pourrait en dire un mot, c'est toujours dans les cartons, on en a parlé avec la Présidente de la Région, mais ce n'est pas d'une actualité immédiate en termes de financements déjà, et puis cela ne règlera pas quand même la totalité des problèmes, même si effectivement, je dis cela pour les anciens et pour informer les nouveaux, on avait étudié le système de la croix ferroviaire. La croix ferroviaire est quelque chose de très intéressant, mais je n'ai plus les coûts en tête, c'était combien ?

M. ROY.- A l'époque c'était 400 millions d'investissement et 260 millions de fonctionnement, en valeur 2002.

M. LE PRESIDENT.- Il me semble que c'était moins. Enfin c'était des sommes qui étaient très importantes et qui nous avaient fait tout de suite arrêter. Le système, pour clôturer là-dessus, c'est qu'il apparaît pour l'instant que quand même le TCSP qui part de la gare Viotte, dans un lieu où il y a l'intermodalité, qui pourra accueillir les voyageurs qui viendront de l'Est, du Plateau et du Nord permettra de rallier en quelques minutes avec une grande fréquence l'hôpital Jean Minjoz, alors qu'une halte ferroviaire, je ne sais pas, Michel, quelle est la fréquence des TER, mais on est quand même.... je ne sais pas, il y en a tous les combien ? Toutes les demi-heures ? Pour l'instant il y a débat, mais honnêtement ce n'est pas prévu dans un avenir très proche, et ça ne règlera pas le problème de l'engorgement, malheureusement, le problème de l'engorgement de Jean Minjoz.

Et pour répondre, je repasse la parole à Madame GELIN, mais le problème qu'il y a au niveau de l'hôpital, c'est que l'hôpital a quand même, par manque de crédits, et je parle comme Président du Conseil d'administration de l'hôpital, je le sais très bien et je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, des difficultés à financer le projet de remontée de Saint-Jacques à Jean Minjoz, et le problème des parkings a été largement sous-évalué, l'Etat à dit « écoutez, ce n'est pas notre problème, les parkings », sauf que le parking à l'intérieur c'est quand même son problème et qu'il n'y a pas le premier centime pour le financer, d'autre part qu'on a mis aussi à côté quand même, je pense que vous le savez, une faculté de médecine et de pharmacie avec des milliers d'étudiants qui vont être là-bas et que là aussi, on n'a pas prévu beaucoup de parking. Alors bien sûr, la solution, la CAGB avec la Ville, pourrait stériliser l'ensemble des terrains pour faire du parking, je ne pense pas que ce soit tout de même une excellente solution, et qu'il faut vraiment travailler dans le cadre du plan de déplacement d'entreprise, du PDE, comme vous le disiez Madame GELIN, effectivement, d'adapter, mais c'est déjà fait, ça peut et c'est certainement encore perfectible, d'adapter les horaires des lignes de bus

aux prises de postes là-bas, et puis vraiment de réfléchir globalement avec le transport en commun en site propre, et quand même, je le redis, quand on regarde bien la distance qu'il y a entre Jean Minjoz et la gare de Franois, c'est certainement 700 mètres / 800 mètres, je pense que ça vaut, à peu près 1 km, ça vaudra à terme la peine de réfléchir. Mais la halte ferroviaire de Planoise est toujours dans les cartons et d'actualité.

Madame GELIN.

Mme GELIN.- Je voulais encore parler de l'aménagement des horaires. En fait on parle de Minjoz avec ses horaires mais cela peut concerner également d'autres entreprises, je pense à Bourgeois ou à d'autres qui ont peut-être les mêmes problèmes d'accessibilité. Et puis d'autre part je me pose la question, quand l'hôpital a décidé de s'agrandir, le PLU dépendait... pas de crédits mais dépendait de choix communaux, il me semble.

M. LE PRESIDENT.- Le quoi ?

Mme GELIN.- L'aménagement du territoire sur lequel est implanté l'hôpital dépend du PLU, la zone de construction ou d'extension de l'hôpital. Donc voilà ce que je voulais dire, c'est qu'il y a peut-être moyen d'avoir une responsabilité sur certains projets en sauvegardant des territoires pour pouvoir effectivement permettre un meilleur aménagement des services hospitaliers par exemple ou d'autres.

M. LE PRESIDENT.- Vous savez ce qui se fait dans beaucoup d'endroits ? Je vais vous le dire, Madame GELIN, dans beaucoup d'endroits, la quasi-totalité, c'est que désormais il y a des parkings qui sont construits, des parkings en silo, et que les personnes qui vont dans l'hôpital paient leur parking. Voilà, c'est la solution pour tous les grands hôpitaux qui se construisent actuellement. Moi je dis très clairement qu'on ne va pas stériliser des hectares et des hectares à Jean Minjoz pour mettre des voitures, je pense qu'il y a autre chose à faire là-bas. Donc la solution.... je ne sais pas si c'est la solution, ce qui se fait, je crois, dernièrement ce qui c'est fait à Nancy ou dans d'autres endroits, c'est qu'effectivement il y a des parkings, et quand on vient à l'hôpital Jean Minjoz, Saint Jacques, et bien on met sa voiture au parking de la mairie et on paie son parking, et il y a de fortes chances que demain, s'il y a un parking public, un parking à construire là-bas, ce sera malheureusement un parking qui deviendra un parking payant, parce que le parking payant c'est aussi un élément de dissuasion qui incite les gens à prendre, quand ils le peuvent, on ne peut pas toujours, mais à prendre effectivement les transports en commun.

Vous savez, nous sommes dans une situation où on ne pourra pas tout faire, tout bâtir partout, des parkings, des routes, des TGV, et puis ne rien faire payer ! Il y a bien un moment où il faudra que quelqu'un paie, quand même, et le « quelqu'un » c'est souvent nous, et nous on sait où on va chercher l'argent.

Alors il y avait Michel LOYAT, je te prie de m'excuser, j'ai donné la parole.

M. LOYAT.- L'étude a été faite, je pense qu'il y a à peu près 1 an qu'elle a été achevée, elle montre assez nettement à la fois l'intérêt de la halte Ouest et en même temps effectivement des coûts d'investissement élevés. Là, il y a 10 mètres, je crois, et ce sont des coûts d'investissement, et c'est du décaissement, etc., ce n'est pas pour faire une gare, c'est vraiment pour faire un arrêt.

M. LE PRESIDENT.- Deux ascenseurs et une passerelle.

M. LOYAT.- Voilà. Et d'un point de vue régional la halte Ouest est intéressante, il ne faut pas la comprendre dans le sens de la croix ferroviaire telle que cela avait été présenté à la CAGB, mais plutôt d'une gare ou d'une halte qui permet sur tout le secteur Ouest, c'est-à-dire que ce n'est pas uniquement le quartier pôle santé, etc., mais tout le secteur Ouest d'avoir une accessibilité à une gare plus rapide que la

gare Viotte, et notamment pour aller côté Ouest. Et l'intérêt, il est pour l'ensemble du réseau régional à condition qu'il y ait une fréquence importante et une politique d'arrêt qui corresponde à cette fréquence, et ça, effectivement, la politique d'arrêt est très importante.

C'est intéressant y compris pour ceux qui viennent de l'Est, prenons le cas par exemple de Baumeles-Dames, mais je raisonne à une échelle régionale et pas une échelle d'agglomération, ceux qui viennent de Montbéliard, et plus on vient de loin, plus ça peut être intéressant. Après c'est l'arbitrage, et là je rejoins complètement ce qui a été dit par le Président de la Communauté d'Agglomération, c'est un arbitrage en termes d'investissements, de programmations dans le temps. Je ne crois pas qu'il faut poser les choses en opposition au TCSP et cette halte, mais dans l'investissement, en revanche, il y aura des choses à programmer et il est vrai que dans un premier temps, en tout cas il y a la gare de Franois, la Région a augmenté les arrêts pour la gare de Franois et ça joue un peu ce rôle de halte Ouest. Donc je crois qu'avant, les choses, ce sera en termes de décisions, de programmations dans le temps.

M. LE PRESIDENT.- Tu as raison de souligner l'intérêt régional de cette halte qui entraînera d'ailleurs des financements régionaux.

M. LOYAT.- De toute manière ce sera une décision qui sera d'abord et avant tout régionale et un financement qui sera principalement régional, avec un intérêt naturellement pour la Communauté d'Agglomération.

M. LE PRESIDENT.- On ne va pas faire un long débat là-dessus, mais effectivement il y a un intérêt régional, même si on vient de l'Est, que l'on puisse se connecter là, à Jean Minjoz, mais pas uniquement pour l'hôpital, mais au réseau transports en commun. Se pose quand même la question de savoir est-ce que cette connexion elle doit se faire à Franois ? En un mot est-ce qu'il faut mettre 15 millions d'euros pour prolonger le TCSP jusqu'à Franois, ou est-ce qu'il faut mettre 10 ou 12 millions pour faire deux ascenseurs pour se connecter au niveau de la gare ? La question elle se posera aussi un jour comme ça, avec peut-être même, pourquoi pas, la possibilité de faire – je ne sais pas si c'est possible, peut-être que je m'avance - du tram train, de pouvoir faire en sorte que là, et ensuite de l'autre côté, sur l'Est, on puisse peut-être se reconnecter aussi, mais là je parle pour dans une vingtaine d'années, on puisse se reconnecter à la voie ferrée au niveau de Chalezeule pour avoir une desserte qui nous permettrait d'aller plus loin vers l'Est. Cela dit, en faisant cela, ça impose forcément, ça détermine le mode de tramway, il faut que ce soit un tramway sur fer qui fasse... je ne sais pas combien, un mètre de large, 1,40 m, je ne sais pas combien. Mais on n'en est pas encore aux connexions là-bas.

M. LOYAT.- Dans tous les cas ce n'est pas la halte Ouest qui peut régler les problèmes...

M. LE PRESIDENT.- Non, ça ne réglera en aucun cas le problème, ce qui va peut-être régler le problème des encombrements de Minjoz, c'est le litre de gasoil à 1,50 €, parce que je pense que ça va quand même, à mon avis, faire tomber un peu le nombre de personnes qui se déplaceront en voiture, parce que ça va tout de même... je ne dis pas qu'il faut augmenter le prix du gasoil qui est déjà très cher, pas plus qu'il faut augmenter le prix du tabac pour que les gens ne fument plus, mais quand même, on sait bien qu'à terme cela va faire évoluer les mentalités.

Cela dit, mais s'il y en a qui veulent aller fumer, ils peuvent.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non.

Jean-Claude, continue. Mais c'était intéressant de poser la question.

Rapport n°2.6 – Convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Dijon, dans le cadre du TCSP

M. ROY.- Le rapport 2.6 évoque la convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Dijon dans le cadre du TCSP. C'est une démarche concertée avec d'autres agglomérations aussi sur les projets de TCSP. Il est proposé de mettre en place un groupement de commandes avec l'Agglomération de Dijon en vue de la mise en place d'une assistance financière, et ce groupement de commandes devra s'ouvrir sur d'autres actions communes avec Dijon mais également avec d'autres agglomérations et le Président a déjà eu des contacts avec Tours ou Brest, par exemple. Je ne vais pas vous lister les missions qui sont bien décrites à la page 155. Je dirai simplement que je vous invite, si vous n'avez pas de question à poser sur ce groupement de commandes, à donner au Président l'autorisation de lancer, dans le cadre du code des marchés publics, la procédure de marché en appel d'offres, de signer la convention, de donner mandat à la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon pour assurer les missions de coordonnateur, c'est ce qui a été décidé, Dijon serait le coordonnateur, et de donner mandat à ce coordonnateur pour lancer les marchés et les signer.

M. LE PRESIDENT.- Christophe.

M. LIME.- Par rapport à ce rapport je ferai le lien avec le rapport 2.6, le 2.9 et le 2.11 parce qu'il y a une vraie interrogation, on est toujours dans le cadre, il me semble avoir compris, dans le cadre de la réflexion de la création d'un TCSP avec ses modalités, et on a un petit peu l'impression qu'on avance au fur et à mesure et qu'on s'engage de plus en plus dans une démarche qui nous semble... sur laquelle on va avoir du mal à reculer si un jour on venait à prendre cette décision-là. Je prends cet exemple-là parce que je le mets en liaison avec le rapport 2.9 sur lequel on prend la décision et il me semble très sage de reporter les réunions de concertation, parce que si en même temps on avait lancé ce mois-ci les réunions de concertation de la population et en même temps le lancement d'une convention de groupement de commandes avec d'autres agglomérations, il me semble qu'au fur et à mesure des semaines notre prise de décision sera de plus en plus limitée dans un cadre d'une orientation définitive. Là, en plus, on s'engage avec une autre agglomération, et cela pose toujours un certain nombre de difficultés de se dire un jour ou l'autre est-ce qu'on ne sera pas pris sur le fait de s'être engagé avec d'autres ? Tant que l'on prend des décisions nous-mêmes, c'est quand même plus facile de les prendre et de les assumer, lorsqu'on commence à s'associer avec d'autres, avec toutes les dispositions intéressantes, ça peut aller, sauf que moi, quand je lis un peu l'ensemble du rapport, c'est quand même bien marqué que c'est tout au long de la construction du transport du commun en sites propres de la Communauté d'Agglomération. C'est-à-dire qu'aujourd'hui la prise de décision que l'on prend de s'engager avec Dijon s'engage sur l'ensemble de la construction du TCSP, et cela me pose un certain nombre de difficultés qu'aujourd'hui on s'engage avec d'autres villes sur des réalisations, y compris financières, sur un certain nombre de points sur une décision qui n'est pas prise aujourd'hui.

Je relie avec le point 2.11 qui nous est mis à l'ordre du jour aussi, sur l'ensemble des marchés qui sont donnés. Quand je regarde bien, l'ensemble des marchés sont sous notre responsabilité dans le cadre de l'étude, et le seul qui soit en liaison avec la Communauté d'Agglomération, sur l'assistance financière, va tout particulièrement peser dans le cadre de la construction. Donc je souhaiterais que cette délibération soit décalée dans les prochaines semaines et que l'on puisse prendre cette délibération lorsque nous aurons décidé de la réalisation du TCSP, parce que ça va nous amener un certain nombre de difficultés et je ne souhaite pas qu'on ait l'impression d'être forcés dans une prise de décision. Je reprends un peu l'article, même si on me dit que la presse se trompe toujours un peu, l'article d'aujourd'hui, en disant : « l'union

sacrée autour du tram », j'ai un peu là aussi l'impression qu'on nous force un petit peu la main de différentes façons. Je donne mon impression, elle est peut-être fausse, mais comme d'habitude je préfère la donner en séance plutôt que de la donner en dehors des séances comme certains le font en ce moment, et je pense que c'est aussi bien qu'on se dise la vérité entre nous sur des investissements qui sont extrêmement conséquents, et je ne voudrais pas me retrouver dans quelques semaines avec des prises de décision obligatoires.

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais quand même rappeler que la décision, le principe de construction d'un TCSP, a été prise en décembre 2005, donc la décision a été prise à l'unanimité des membres présents, le principe. Maintenant, là, il s'agit... vous savez, on peut toujours, je crois qu'il faut aussi savoir ce que l'on veut, on peut toujours reculer pour mieux sauter et attendre que les choses évoluent. Là, il s'agit d'un groupement de commandes pour, en l'occurrence, la mise en place d'une assistance financière. On n'est pas en train de dire qu'on va prendre les mêmes... on ne va pas prendre forcément les mêmes véhicules, ce ne sont pas les mêmes qui vont forcément creuser, qui vont mettre les voies, c'est une assistance financière. Je pense qu'il y a actuellement... la plupart des grandes agglomérations sont en train de construire des tramways, je pense qu'on ne peut pas nous reprocher de prendre contact avec d'autres agglomérations pour voir comment, ensemble, on peut mieux appréhender ces projets, comment ensemble on va pouvoir aller à Bruxelles chercher des financements, comment ensemble on va pouvoir aller peser auprès du Ministère des Transports pour faire avec le GARP, par exemple, retrouver des financements. C'est clair que lorsqu'on avance il y a toujours une prise de risques. Lorsqu'on est en avant-projet sommaire, quel que soit le projet, lorsqu'il y a un avant-projet sommaire on prend un risque, si on dépasse dans quelques opérations, et tu le sais particulièrement, lorsqu'on arrive à l'APD on peut avoir des dérapages qui font qu'on est obligé d'arrêter. Là, il faut bien que nous puissions continuer à avancer parce que je pense que si nous arrêtons et nous remettons de semaine en semaine, je pense que ce tramway nous ne le ferons pas, et ce serait à mon sens une grave erreur. Mais il y aura toujours une possibilité effectivement d'arrêter si on se rend compte que c'est une erreur, mais c'est comme la concertation, tu parles de la concertation, on la recule, certains disaient « mais on ne connaît pas encore au millimètre près ou même pas au millimètre près, à 100 mètres près, le tracé exact des différentes options ». Je rappelle qu'en période de concertation, si justement nous présentions un projet tout ficelé, Frédéric MARTZLOFF nous l'a bien expliqué, ce projet tout ficelé pourrait nous mettre en difficulté puisque ce ne serait plus une concertation.

Lorsque nous allons présenter effectivement au mois de... je ne sais plus quand exactement, octobre ou novembre, de mettre en place cette concertation tout ne sera pas décidé, il faut bien avancer, il faut bien que l'on continue à avancer notre réflexion. Actuellement il y a des groupes de travail qui travaillent sous la direction de Gabriel BAULIEU, il y en a encore un qui s'est réuni hier soir pour le financement, pour la mise en place éventuellement pourquoi pas d'un syndicat mixte, de SEM, voir comment on peut financer tout cela, mais il faut continuer à avancer, parce qu'un tramway c'est quand même une opération excessivement compliquée, c'est certainement l'opération la plus compliquée qu'on a à mettre en place au niveau d'une agglomération, tant au point de vue de l'ingénierie financière que de l'ingénierie tout court. On n'imagine pas, même moi qui ai regardé cela d'assez près, je crois que je me rends... quand j'en parle à Serge GODARD, le maire de Clermont-Ferrand, il me dit « tu ne t'imagines pas combien c'est compliqué ! », c'est vraiment très compliqué. Il faut donc que l'on avance, et que notre réflexion s'alimente de ces études et effectivement de travail en commun. Par rapport à Dijon, par exemple, Dijon, eux, ils vont même beaucoup plus vite que nous, ils en sont quasiment à choisir le véhicule ferroviaire. Nous n'en sommes encore pas là ! Alors qu'au niveau des études ils ne sont pas beaucoup plus avancés que nous.

Je pense que nous avons une démarche qui est une démarche quand même plutôt équilibrée et responsable de dire qu'on avance résolument mais on ne brûle pas toutes les étapes, et on se donne, le moment venu, pourquoi pas, la possibilité, s'il y avait une difficulté, de dire de ralentir, ou de différer

totalemment, ou voire de ralentir ou de phaser, c'est cela ! Et donc on ne peut pas, en permanence, toujours remettre à quinze jours, à un mois, à deux mois, à trois mois, parce qu'on n'aura pas, dans 3 mois, suffisamment d'informations.

Aujourd'hui, si demain l'Etat ne nous donne pas ce qu'il nous a promis de nous donner, on devrait même revoir globalement l'ensemble du projet. Si ce qui a été annoncé lors du Grenelle de l'environnement n'était pas sur la table, il faudrait bien que l'on trouve des solutions pour remplacer tout cela, et si on ne les trouve pas, nous serions certainement obligés de revoir l'économie du projet.

Moi, je ne me sens pas du tout lié avec Dijon parce qu'on va faire une étude ensemble pour trouver...

M. LIME.- Non, on ne fait pas une étude, là !

Je pense qu'on ne se comprend pas, l'idée n'est pas d'arrêter de réfléchir, ce n'est pas du tout cela que je propose, l'idée c'est de continuer à être alimenté pour avoir l'ensemble des réflexions, l'idée c'est de ne pas s'engager avec une autre collectivité tant que la prise de décision n'est pas faite. Tu l'as précisé tout à l'heure, il y a eu un accord de principe, c'est un accord de principe, mais ça a toujours été validé que l'on repasserait à la Communauté d'Agglomération le fait de la décision définitive. Donc la décision définitive n'est toujours pas prise aujourd'hui, et donc il faut que l'on puisse alimenter l'ensemble des délégués pour qu'ils puissent prendre la décision.

La réflexion, aujourd'hui, c'est que l'on s'engage... à moins que je ne lise pas trop bien, mais on s'engage quand même tout au long de la construction du Transport en Commun en Site Propre, c'est quand même marqué à l'intérieur, c'est une étude sur le fait de se mettre ensemble dans un cadre de lobbying qui pourrait être intéressant, auprès de l'Etat, de l'Europe, auprès d'un certain nombre de choses. Quand on regarde bien, c'est l'ensemble des souscriptions financières avec tout ce que cela peut comporter derrière, moi je suis très très prudent.

M. LE PRESIDENT.- Christophe, je m'excuse de t'interrompre, si tu regardes page 156/380, tu verras que le lot 1 c'est le plan de financement, la prospective budgétaire et l'assistance budgétaire et comptable, le plan 2 la stratégie et l'ingénierie financière en matière d'emprunts, et le lot 3 c'est l'assistance en matière fiscale. C'est donc bien pour nous donner des éléments de réflexion, ce n'est rien d'autre. Ce que tu évoques, toi, à mon avis, c'est « cette démarche de regroupement ouvre la voie vers d'éventuelles autres actions », cela veut dire que si nous continuons, on pourra faire autre chose. Peut-être que si demain nous continuons nous passerons en groupement de commandes, quand nous continuerons, devrais-je même dire, nous pourrions passer un groupement de commandes avec Dijon, avec Brest ou avec Tour pour acheter en commun les rames, acheter en commun les rails, acheter en commun les silos, acheter en commun le système, mais éventuellement. Pour l'instant, moi je pense qu'il ne faut pas lire cela trop rapidement, et tu sais généralement...

M. LIME.- Je sais tout de même lire, parce qu'on ne doit pas lire la même chose : *« Il est donc proposé dans un premier temps l'établissement d'un groupement de commandes au titre d'une assistance financière tout au long de la construction du Transport en Commun en Site Propre »*.

M. LE PRESIDENT.- Oui, pour démarrer, bien sûr !

M. LIME.- Il est tout de même bien marqué que c'est tout au long de la construction !

M. LE PRESIDENT.- Les lots... la procédure, ce marché sera constitué de 3 lots, Christophe, je veux répondre quand même parce que d'autres peuvent se poser la question, « *ce marché sera constitué de 3 lots comprenant pour chacun d'entre eux une partie en prix forfaitaires et une partie en marchés à bons de commandes, concernant le plan de financement, la stratégie et l'assistance en matière fiscale* ». Il y a, si j'ai bien compris, et je pense avoir bien compris, une partie forfaitaire pour démarrer, et ensuite, au fur et à mesure de l'avancement, si demain, par exemple on construit, eh bien on fera un bon de commande supplémentaire pour qu'ils nous assistent en matière fiscale et en matière d'emprunt pour la construction, mais si on ne s'arrêtait pas, si on s'arrêtait là, on ne paierait pas pour ce qu'on n'a pas fait.

Est-ce que c'est clair ?

M. LIME.- Oui, mais enfin je préfère m'abstenir sur ce rapport, cela me permettra de préserver l'avenir.

M. LE PRESIDENT.- Tu peux d'abstenir.

Tu veux ajouter quelque chose ?

M. ROY.- Oui, simplement sur la forme, c'est vraiment ce rapport qui vise à mettre en concurrence pour aller en appel d'offres sur ces 3 lots, on ne valide rien d'autre. Le reste sera l'objet d'autres rapports si on va plus loin.

La deuxième chose que je voulais dire ; le pire aujourd'hui serait que l'on s'arrête, parce que pour que notre dossier ait une chance d'être éligible au Grenelle de l'environnement, il faut que nous ayons une vision sur nos capacités financières, et ce rapport, avec d'autres travaux qui sont effectués avec la Ville de Besançon, avec les services finances du Grand Besançon, dans un groupe de travail qui est piloté par le 1^{er} vice-président, nous aide à faire la démonstration que notre projet nous pouvons le porter, et que nous pouvons en mesurer les conséquences sur d'autres projets, et nous prendrons ensemble, en responsabilité, cette décision. Voilà, nous en sommes là sur la forme et sur le fond. Et si on n'était pas prêts, d'autres collectivités seront prêtes et émergeront aux crédits qui seront débloqués dans le Grenelle de l'environnement.

M. LE PRESIDENT.- Je crois que si l'on prend le raisonnement à l'envers, si on veut faire le TCSP, il faut que nous ayons les crédits du Grenelle de l'environnement. Pour avoir ces crédits du Grenelle de l'environnement, il faut que le dossier soit prêt à la fin de l'année, avant la fin de l'année, et pour qu'il soit fait à la fin de l'année, il faut l'instruire, que nous ayons ces documents-là. Faute de quoi, si nous reculons de 3 mois, on risque, ce n'est pas on risque, nous ne serons pas prêts à la fin de l'année, et s'il y a des crédits qui sont donnés par le Grenelle de l'environnement, on ne pourra pas y accéder, et vous nous diriez alors : « Qu'est-ce que vous avez foutu ? Pourquoi on passe à côté ? » Je pense que l'on se prépare, on se met en condition, et si on s'apercevait qu'effectivement il y a une difficulté, bien sûr les premiers marchés seraient perdus, mais ensuite on pourra toujours... à tout moment on peut arrêter. On signant cela, on n'est pas lié pour aller jusqu'au... effectivement jusqu'à la pose des rails et des signaux et l'achat des matériaux. Mais on est obligé d'avoir ces études-là. Je crois quand même qu'il faut que vous vous imaginiez bien ce que c'est que l'ingénierie pour construire un projet comme cela, c'est quelque chose d'énorme ! Mais dont nous aurons besoin, parce que quand vous parliez, tout à l'heure, quand Madame GELIN parlait par exemple des problèmes de circulation, imaginez ce que sera l'Agglomération du Grand Besançon demain si nous n'avons pas de Transport en Commun en Site Propre. On ne pourra plus circuler ! Il faut donc que l'on avance, et pour avancer il faut que nous ayons ces informations. On doit avoir ces informations pour nourrir notre demande au Ministère.

Si, demain, tous les crédits qui sont prévus s'écroulent, à ce moment-là il sera toujours temps de revenir ici et d'en parler.

Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Je voulais juste dire, Monsieur le Président, qu'on est bien mais on est un peu surpris de l'intervention de Christophe LIME qui nous a habitués à des analyses de plus haute volée ! Je dirai simplement que pour une fois que l'on fait preuve d'audace forte en matière de mutualisation, sur un thème de vaste ampleur, on ne va tout de même pas s'en priver ! Je dirais même...

M. LE PRESIDENT.- C'est le côté bien ! La vacherie ne va pas tarder à arriver !

M. ROSSELOT.- Oui, oui, eh bien la voilà, mais ça sort du sujet, ce qui va arriver c'est simplement ce que vous suggériez dans la presse d'aujourd'hui, on aurait pu faire la même chose, mais ce n'est pas le sujet, vis-à-vis du très intéressant plan PÉCRESE de fédération des Universités, vous auriez pu lancer quelque chose qui ressemble à Rhin-Rhône. Mais ce n'est pas le sujet.

Je dis simplement qu'il faut s'y prendre en effet le plus en amont possible parce que si on a déjà raté le train en 2004, enfin avant 2004, il ne faut pas rater cette fois-ci, il faut l'éligibilité des grandes aides au Grenelle et éventuellement européennes. Donc moi je trouve qu'il n'y a pas à s'en plaindre, au contraire, pour une fois !

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur ROSSELOT.

Je ne veux pas parler du rapport PÉCRESE, mais...

M. ROSSELOT.- Non, ce n'est pas le sujet.

M. LE PRESIDENT.- Je tiens quand même à dire, parce que vous avez mis en cause notre capacité de mobilisation, je veux dire qu'au contraire... vous savez qu'actuellement la difficulté c'est que vous avez une intervention des hauts responsables de l'Etat qui vous annoncent un plan, et il faut remettre les dossiers 15 jours après ou 3 semaines après. Le délai, là, était de l'ordre du mois. Dès que cela a été connu, notre service, ici, le service de l'Agglo avec entre autre Dominique SCHAUSS, les services de la Direction Générale, les services de la Ville, le Président de l'Université ont travaillé très très rapidement pour élaborer un dossier qui est un très bon dossier, qui a été présenté à Madame PÉCRESE qui a dit que c'était un dossier extraordinaire sur le thème « Besançon, la ville campus », c'est ça, c'était le thème. Ce dossier n'a pas été retenu parce qu'effectivement, notre université, par rapport aux 10 grosses universités françaises, n'est pas la plus grande, mais il y a quand même un immense travail qui a été fait, et le Président de l'Université que j'ai vu à deux reprises, Joëlle SCHIRRER l'a aussi, j'imagine, rencontré, elle pourra certainement en dire un mot parce qu'elle aussi a travaillé sur ce dossier au niveau de la Ville, nous avons rencontré le Président de l'Université, je vais certainement le rencontrer à nouveau pour voir quelles suites nous pouvons donner à tout cela. Le problème c'est qu'il y a des plans, et je dis cela pas d'une façon très polémique, il y a des plans mais il n'y a pas forcément toujours les crédits. On nous parle d'un grand plan banlieues actuellement, sauf que le grand plan banlieues c'est le redéploiement des crédits qui existent déjà ! Moi, je veux bien !

Je remercie Monsieur ROSSELOT, comme quoi tout arrive, de soutenir le Président dans cette démarche.

M. ROSSELOT.- C'est évident !

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais redire aussi l'attachement du Président Maire au développement de l'Université, que nous sommes aux côtés de l'Université, effectivement...

M. ROSSELOT.- De Dijon, de Dijon, c'est ce que je voulais dire !

M. LE PRESIDENT.- Non, non, de l'Université de Besançon.

M. ROSSELOT.- Ce n'est pas le sujet.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons un bon Président d'Université qui a beaucoup travaillé là-dessus. Après, on ne gagne pas à tous les coups !

Est-ce qu'il y a d'autres demandes... et puis ce qui a été fait n'a pas été perdu. Vous savez, quand on fait des dossiers comme cela, ce n'est jamais perdu, parce qu'on crée des synergies, les hommes et les femmes, ou les femmes et les hommes se rencontrent, les universitaires se rencontrent, et on avance, et il en restera toujours quelque chose.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je n'en vois pas.

Qui est-ce qui s'abstient ? 5 abstentions.

Je vous remercie.

<p align="center">Rapport n°2.7 – Avenant pour la signature du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre de l'extension du dépôt GINKO de Planoise</p>

M. ROY.- Le 25 janvier dernier l'autorisation de programme de l'extension du dépôt de Planoise a été révisée, suite à cette révision un avenant au marché de maîtrise d'œuvre est donc nécessaire pour déterminer notamment les nouveaux montants des éléments de mission du maître d'œuvre et de prendre en compte aussi les délais supplémentaires de deux mois induits.

Vous savez que les honoraires du maître d'œuvre représentent un pourcentage, c'est 8,5 % du coût d'objectif des travaux, il est donc proposé au Conseil communautaire de prendre en compte l'évolution des différentes missions du maître d'œuvre, via un avenant, et on reste bien dans le budget voté à 2,5 millions au mois de janvier dernier.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.

Suivant.

M. LIME.- Si !

M. LE PRESIDENT.- Pardon, Christophe.

M. LIME.- Sur ce domaine-là, parce que c'est passé rapidement, j'avais noté quelques informations. Sur l'avenant avec l'extension du dossier GINKO, il y a marqué... on a un problème de financement sur la globalité de l'extension du dépôt GINKO, on demande aujourd'hui à l'architecte de revoir son APS, est-ce qu'on pourra avoir la somme financière qui est sortie de l'APS ?

M. ROY.- Sur le projet d'extension ?

M. LIME.- Oui, parce qu'on avait commencé à 1,2 million, on est à 2,6 millions, et a priori, moi ce que j'ai lu dans l'autre rapport qui discute de ça...

M. ROY.- La somme qui est sortie de l'APS, c'est 4 millions d'euros, et le Président n'a pas accepté ce chiffre, et il a voulu que l'on revienne à 2,5 millions, d'où l'objet...

M. LIME.- D'accord. Parce que j'avais attiré l'attention une fois sur les risques extrêmement importants des surcoûts financiers par rapport à l'extension de ce dépôt. Ce qui pose aujourd'hui, je ne fais pas la liaison avec d'autres choses, mais ce qui pose aujourd'hui sur le fait de prendre les bonnes décisions au départ et de bien connaître l'ensemble des coûts. C'est-à-dire que quand on a pris la décision de l'extension du dépôt GINKO cela semblait très intéressant en termes techniques et en termes financiers, et moi j'avais ce chiffre-là sur le retour de l'APS, aujourd'hui on a 4 millions d'euros. Est-ce qu'au départ on aurait pris la décision de faire ça sur l'extension à ce niveau-là à 4 millions d'euros de travaux ? C'est la simple interrogation de bien prendre les bonnes décisions au départ avec les bons chiffres.

M. ROY.- Sur ce dossier-là, si on voulait refaire l'histoire, il me faut une demi-heure !

M. LE PRESIDENT.- Non, non, ça va bien comme cela !

M. ROY.- Je veux dire que ce n'est pas si simple, ce n'est pas caricatural comme ça.

M. LE PRESIDENT.- On n'a pas accepté le dossier, Christophe, je n'ai pas accepté le dossier tel qu'il était. Pourquoi ? On referait certainement la même chose, c'est parce qu'on a eu l'opportunité d'acheter une usine à côté du dépôt actuel, et que là, comme dirait Jean ROSSELOT, quand le train passe, il passe, il faut le saisir.

Donc là, il y avait cette opportunité d'acheter cette usine-là puisqu'elle jouxtait, elle jouxte d'ailleurs toujours, le dépôt, on a même dit que si jamais ça ne se faisait pas on a toujours... on l'avait achetée dans des conditions d'ailleurs financières intéressantes, on a toujours une usine dans la zone pour en refaire une. C'est pour cela. Mais par contre, moi, je n'ai pas accepté les chiffres qui nous avaient été montrés parce qu'ils ne correspondaient pas à l'engagement initial. C'est tout. Et j'ai demandé de revoir la copie, ce que l'on fait souvent, et tu es bien placé pour le savoir, toi. C'est vrai, c'est ce qu'on essaie de faire, mais des fois on peut se tromper, remarque.

Ensuite.

Rapport n°2.8 - Projet de convention de maîtrise d'ouvrage pour les travaux pour la poursuite et l'achèvement des travaux relatifs à l'aménagement de l'Entrée Est

M. ROY.- Le rapport 2.8 c'est un projet de convention de maîtrise d'ouvrage pour poursuivre l'achèvement des travaux relatifs à l'aménagement de l'entrée Est. C'est le 5^{ème} avenant qui vise à permettre à la Communauté d'exercer la maîtrise d'ouvrage pleine et entière pour les travaux qui restent à réaliser, donc à la fois sur l'ex RN 83, la 683 et le giratoire des Marnières Nord.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de remarques ?

Ensuite, le rapport sur les réunions de concertation, on l'a déjà évoqué.

Rapport n°2.9 – Report des réunions de concertation sur le projet TCSP

M. ROY.- C'est déjà fait.

M. LE PRESIDENT.- Attends, on n'a pas voté dessus, il faut quand même...

Il n'y a pas d'autres remarques ?

Des abstentions dessus ? Je n'en vois pas.

Ensuite.

Rapport n°2.10 – Avenant n°1 au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Administrative sur le TCSP

M. ROY.- C'est un avenant n°1 à la maîtrise d'ouvrage administrative sur le TCSP. A la suite du comité de pilotage du 29 mai dernier, l'opportunité d'une variante à étudier sur le quartier de Palente / Orchamps a été soulevée par les services de la Ville. Pour étudier cette faisabilité, dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, SYSTRA nous fait donc ce travail. Cette prestation complémentaire, vous modifierez votre rapport puisque nous avons l'évaluation exacte, elle est ramenée à 21 200 € HT au lieu de 22 500 imprimé, ce qui représente 4,62 % du marché global initial.

Voilà l'objet de ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- O.k., est-ce qu'il y a des remarques ? Il n'y en a pas.

Le rapport complémentaire 2.11, Jean-Claude.

Rapport supplémentaire n°2.11 – Marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures – Projet Transport Collectif en Site Propre

M. ROY.- La délibération du 22 février a acté le lancement des différents marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre dont on vient de parler. Pour l'attribution de ces derniers marchés, il convient de constituer la commission de la Communauté d'Agglomération en jury avec des personnes désignées et qualifiées.

Il est proposé la constitution du jury au titre du marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures. Les différentes missions vous sont présentées dans la page 1, je ne vais pas la commenter.

M. LE PRESIDENT.- Donne les noms.

M. ROY.- Voilà. Les noms qui sont proposés...

M. LE PRESIDENT.- Benoit CYPRIANI interchange, je l'en remercie, avec Nicole WEINMAN, il deviendra suppléant, en accord avec lui, mais il pourra aussi assister aux réunions. C'était parce qu'il ne paraissait pas anormal que l'adjointe chargée entre autre de la voirie et de la circulation puisse être dans cette commission-là.

Donc le Président est moi-même, mais ce n'est pas moi qui les présiderai, ce sera Alain BLESSEMAILLE qui, en fait, sera mon représentant. Je ne sais pas où il est. Je te cherchais, Alain ! Parce que par principe je préside très peu de commissions d'appel d'offres, quasiment pas.

M. ROY.- Dans les personnalités désignées par le Président, il y a le représentant de la DRE, le directeur du service transport de la Communauté.

Dans les personnalités qualifiées désignées par le Président, il y a l'architecte des bâtiments de France, un expert extérieur en matière d'urbanisme...

M. LE PRESIDENT.- Il y a la liste.

M. ROY.- Voilà, vous avez la liste.

Le Président vous demande de procéder comme nous l'avions fait il y a très peu de temps, c'est-à-dire de ne pas procéder par un vote à bulletins secrets...

M. LE PRESIDENT.- Non, non, justement ! Non, je ne demande pas cela, parce que les services m'ont alerté, c'est tout de même des choses très précises, il pourrait y avoir des recours. Des bulletins ont été imprimés, des bulletins vont vous être distribués, un par personne, une urne passera et vous les passerez au bout du rang et nous voterons tout de même à bulletins secrets pour éviter qu'ensuite il y ait des recours pour des vices de forme. Pour la commission d'appel d'offres il vaut mieux faire comme cela. Vous comptez bien combien vous en donnez, vous en donnez un. Vous pouvez rayer des noms, si vous le souhaitez, vous faites ce que vous voulez.

Donnez juste le bon nombre par rangée, sans quoi il va y avoir des bulletins en trop et nous allons être obligés de recommencer ! Vous votez, il y a une liste qui va être imprimée, si, la liste est imprimée. Il faut que chaque conseiller en mette qu'un, sauf ceux qui ont... Claude, ça marche les pouvoirs ?

Ceux qui ont un pouvoir en mettent deux. Je vais rappeler la liste des pouvoirs, si je la retrouve. Je l'ai rendue, la liste des pouvoirs ! Maryvonne, vous me redonnez la liste des pouvoirs. Je m'excuse de cela, c'est certainement une des dernières fois que nous avons à voter à bulletin secret mais il faut faire les choses tip-top pour éviter qu'il y ait des recours. Parce qu'après, si on a un recours là-dessus...

Ceux qui ont des bulletins, vous ne partez pas !

Je rappelle que Jean-Louis FOUSSERET votera 2 fois, Franck MONNEUR votera 2 fois, Bernard MADOUX votera 2 fois, Gabriel BAULIEU votera 2 fois, Robert STEPOURJINE votera 2 fois, Jean-Marc BOUSSET votera 2 fois, Nicole WEINMAN est là, donc Sylvie JEANNIN ne votera pas 2 fois, Pascal BONNET votera 2 fois, Jean-Claude ROY votera 2 fois, et Jean-Marie CAYUELA votera 2 fois.

Vous n'oublierez pas de nous donner des bulletins.

Les rapports suivants, Jean-Pierre.

S'il vous plaît, c'est un sujet important ! C'est l'aménagement de la zone Est.

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 – ZAC des Marnières : désignation d'un aménageur

M. MARTIN.- Il s'agit de désigner un aménageur. La zone d'activité Est s'étend sur 30 hectares, elle a été reconnue d'intérêt communautaire en 2002 et elle se situe sur la commune de Chalezeule. Cette zone est située entre la RD 683 et la voie ferrée de Belfort. Cette zone a la particularité d'être déjà occupée, notamment par Carrefour, hypermarché et galerie marchande, Brico Dépôt qui a réalisé des extensions récentes et qu'il faut intégrer au projet, la SPA et la menuiserie Julienne JAVEL, association d'intérêt général à relocaliser en arrière de la zone.

Les objectifs de l'opération, il s'agit de rééquilibrer l'offre commerciale de l'agglomération par le renforcement du pôle économique de l'Est bisontin. En effet, vous le voyez, centre ville : 58 000 m², Châteaufarine : 95 000 m², Valentin : 64 000 m², Chalezeule : 27 000 m² auxquels vont s'ajouter les 33 000 m². Il s'agit également de restructurer un espace urbain nécessitant une requalification profonde, de contribuer à la requalification de l'entrée Est de Besançon en lien avec les travaux routiers en cours, valoriser le développement urbain sur le corridor du TCSP, branche Est, s'inscrire dans une logique de développement durable exemplaire, dont l'insertion. En effet, nous avons obligé l'aménageur, pour l'ensemble des travaux, d'inclure la clause d'insertion de 7 % du volume horaire de travail, et c'est une première qui est imposée à un aménageur privé. Et enfin, permettre la création de 500 emplois nouveaux.

Le programme prévisionnel, il s'agit de la création de 33 000 m² de surface de ventes nouvelles autour des enseignes Carrefour et Brico Dépôt, dont 13 000 m² pour Carrefour, hypermarché plus galerie, plus une moyenne surface et 20 000 m² qui seront aménagés par l'aménageur, c'est le cas de le dire !

L'avancement de l'opération ; en 2004/2005 il y a eu des études techniques préalables à la création de la ZAC qui ont été réalisées. Le 31 mars 2006 il y a eu création de la ZAC par délibération de la CAGB. Le 26 juin 2006 il y a eu une décision de confier l'aménagement de la ZAC à un aménageur privé par la voie d'une concession d'aménagement. Enfin, en avril 2007 nous avons lancé l'appel d'offres européen, 14 candidats ont répondu, 4 offres ont été retenues, et après négociation c'est la société SEGECE qui est proposée ce soir.

La nature des missions qui sont confiées à l'aménageur :

- tout d'abord réaliser l'ensemble des études urbaines et techniques de l'opération,
- acquérir le foncier privé nécessaire, le déconstruire et le dépolluer,
- acquérir auprès du Grand Besançon les fonciers JAVEL et SPA et apporter les réseaux sur le terrain de leur relocalisation,
- participer au financement d'une partie de l'entrée Est pour 2,1 millions d'euros,
- réaliser le giratoire de Port-Arthur et en financer 90 %,
- réaliser tous les aménagements internes à l'opération, voirie, réseaux, espaces verts,
- mettre à disposition du Grand Besançon les emprises du TCSP,
- ainsi que construire les bâtiments commerciaux et stationnement et les mettre en location et en assurer la gestion locative,
- assurer à long terme la gestion et l'entretien des espaces internes à l'opération sachant que l'aménagement ne donnera en principe pas lieu à une prescription archéologique, donc normalement, dans les délais qui vous seront annoncés tout à l'heure, nous devrions pouvoir les tenir.

Concernant le plan de composition, donc organisation de la zone d'activité, elle s'organise autour de l'extension de Carrefour, hyper et galerie, dans la continuité du magasin actuel sur l'emprise du parking actuel qui est reconfiguré, parking sur 3 niveaux intégrés dans la pente existante. On augmentera même le nombre de places de parking. Et puis la création du parc commercial SEGECE entre Carrefour et l'entrée Ouest de la zone où sera déplacé le magasin Brico Dépôt. Je pense que vous voyez sur l'écran. L'implantation en arrière de la zone, comme je l'ai dit tout à l'heure, de la SPA et de la menuiserie Julienne JAVEL.

Au niveau fonctionnel, il y aura la réalisation d'un vaste parvis piétonnier desservant l'ensemble des commerces qui sera très confortable, sécurisé de toute circulation automobile, abrité pas de larges auvents et s'ouvrant sur une place qui constitue le cœur du quartier, avec des terrasses de restaurants à l'interconnexion de Carrefour et du projet SEGECE. Il y aura intégration du transport en commun en site propre, c'est donc le terminus de la branche Est, avec 3 arrêts envisagés, un entre l'Ouest de zone, au cœur de la place centrale et devant l'entrée principale de Carrefour, au niveau bas de l'hyper. Deux tracés sont à

l'étude pour analyser le meilleur parti. A long terme une interconnexion avec la voie ferrée serait possible, comme l'a dit Jean-Louis tout à l'heure.

Enfin, il y a réalisation de trois accès automobiles depuis l'auto-pont de Palente à l'Ouest, depuis le giratoire au Sud à réaliser par le Grand Besançon dans le cadre de l'entrée Est au centre, et depuis le nouveau giratoire de Port-Arthur.

Enfin, il y aura réalisation d'une voirie technique de livraison et accès pompier en arrière de zone déconnectée des flux publics et permettant également de desservir la SPA et Julienne JAVEL.

Concernant le parti urbain, il est très qualitatif puisqu'il s'appuie fortement sur le paysage offert par les collines en prévoyant des ouvertures arborées vers les collines, et avec un traitement enherbé des toitures visibles permettant leur bonne intégration. Une réalisation de stationnements par plateformes successives très végétalisées afin d'en minorer l'impact. Une adaptation à la pente naturelle du terrain et une architecture de commerces traitée avec soin, grandes façades vitrées, matériaux nobles.

Sur le parti environnemental, il y aura au niveau architecture ce que j'ai dit tout à l'heure, isolation extérieure, facilité, haute performance énergétique, il y a des panneaux solaires au Sud, donc utiliser au mieux l'effet climatique régional. Il y aura des récupérations d'eau de pluie pour les usages techniques.

Les traitements paysagers, je l'ai dit, toiture végétalisée, vue sur les collines avec des plantations. Concernant les eaux fluviales encore, infiltration des eaux fluviales via les noues pour les toitures végétalisées. Et enfin intégration du TCSP et des liaisons de modes doux.

M. LE PRESIDENT.- Ce que je tiens quand même à préciser, parce que là ce sont les grands principes, et qu'ensuite, on n'en est pas encore à la forme des bâtiments, mais effectivement nous serons associés, nous, et nous serons vigilants, entre autre au niveau de la commission environnement pour être associé à tout ce qui va toucher à l'énergie, aux économies d'énergie, aux déplacements, aux modes doux. Ce projet est un projet d'aménagement global, on n'est pas encore entré dans le détail, on en est très loin.

M. MARTIN.- Mais on a tenu quand même à vous présenter un projet global.

Concernant le projet commercial, la dominante sera l'équipement de la maison avec Brico Dépôt et son extension, et puis un grand magasin d'électroménager en vue, donc c'est la partie oranger. L'offre locomotive, loisirs avec une enseigne de sport et une enseigne activité enfant. L'équipement à la personne sera également présent, c'est la partie 3 en bleu, et puis il y aura la partie restauration au cœur de la place avec 4 restaurants, en principe, en tout cas c'est une prévision de la restauration, 4 ou 3, on ne sait pas. Et puis il y aura possibilité pour l'aménageur d'équiper 3 200 m² complémentaires avec bien entendu la majorité de contribution pour l'Agglomération, sachant que pour ce complément d'aménagement il y a de la demande en jardinerie et auquel cas ce serait 600 000 € qui seraient dus par l'aménageur, et dans un autre cas ce serait 800 000 € mais c'est à voir.

Concernant l'approche financière maintenant, l'aménageur versera au Grand Besançon une participation de 2 109 104 € HT plus 82 000 € d'actualisation au titre des travaux de l'entrée Est. Le Grand Besançon versera à l'aménageur une participation de 166 968 € HT plus 15 000 € d'actualisation au titre du giratoire de Port-Arthur que l'aménageur finance à 90 %. Carrefour contribuera au financement des équipements publics en nature par la mise à disposition pour l'euro symbolique de 4,5 hectares de terrain, donc de foncier. L'aménageur acquerra auprès du Grand Besançon les fonciers SPA et JAVEL pour 5 150 000 € plus 280 000 € d'actualisation, montants correspondants à leur relocalisation. Vous avez tout à l'heure qu'on les mettait en bordure de forêt.

L'essentiel des risques est porté par l'aménageur sauf pour le foncier, SPA et JAVEL, mais de ceux-là nous rediscuterons prochainement.

Enfin, ce qu'il faut dire, c'est que l'opération sera à terme globalement neutre pour le Grand Besançon.

Pour ce qui est du calendrier, la concession est établie sur 8 années, le début des travaux devrait commencer à mi-2010 et que l'ouverture des commerces se situerait entre fin 2013 et mi-2015.

Ce soir, le Conseil est invité à se prononcer sur la désignation de la société SEGECE comme titulaire de la concession d'aménagement, se prononcer sur le traité de concession, autoriser le Président à signer ledit traité, et charger le Président de l'exécution de la présente délibération, et enfin demander à la commune de Chalezeule de déléguer son droit de préemption urbain au profit de l'aménageur.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je vais quand même dire un mot par rapport à cela, parce que c'est une opération très importante dont nous avons déjà beaucoup parlé. Je rappelle qu'à l'origine la zone des Marnières était une zone qui n'était pas d'intérêt communautaire, et que c'était la demande, à l'époque, insistante du maire de Chalezeule et du maire de Thise, des deux maires, que cette zone est devenue une zone d'intérêt communautaire, dont l'objectif est de rééquilibrer l'activité commerciale sur l'Est de la ville qui était fortement déficitaire puisque vous savez qu'actuellement il y a une activité commerciale importante qui est plus sur l'Ouest. Là, ce ne sera pas un équilibre total, mais c'est un équilibre qui quand même... on se rapprochera de l'équilibre puisqu'en fine les surfaces seront approximativement celles de Valentin.

Lorsque nous avons présenté ce projet à l'origine, le coût pour l'Agglomération était de l'ordre de 3,5 millions, et on peut penser que ce serait aux alentours des 5 millions aujourd'hui. Ce que je vous avais proposé, que nous avons décidé ensemble, c'était de travailler sur un cahier des charges, de définir quelles étaient nos demandes, ce que nous voulions pour aménager cette zone, et de faire appel à des aménageurs privés qui prennent en charge les coûts d'aménagement. Je crois que c'est ce qui a été réussi après de très très longues et très très dures négociations, Jean-Pierre le sait, mais ceux qui, auparavant ont négocié avec moi là-dessus, entre autre le précédent maire de Thise, le maire de Chalezeule, et d'autres... parce que la donne du départ, lorsque nous les avons rencontrés, je leur ai dit « il faut que ça ne coûte rien à l'Agglomération, et qu'au contraire vous puissiez prendre en charge la réimplantation de JAVEL et de la SPA, prendre en charge les plateformes du TCSP, et prendre en charge l'ensemble des voiries. Nous avons aussi rajouté, comme le gâteau n'était pas suffisamment chargé, le rond-point de Port-Arthur, et nous avons demandé qu'il y ait une contribution importante à l'aménagement de la zone, c'est plus de 2 millions et quelques d'euros, plus le rond-point de Port-Arthur qui sera financé quasi-totalement par Carrefour, puisqu'il est financé à hauteur de 90 % par Carrefour. Cela dit, Carrefour et SEGECE ne sont pas des grands philanthropes, ça se saurait, c'est parce qu'ils pensent qu'il y a effectivement un potentiel de développement dans la zone.

Il convient quand même de dire que c'est une très très bonne opération pour l'Agglomération puisque ce sont beaucoup d'emplois qui vont être créés, avec aussi des garanties qui ont été prises puisque vis-à-vis du centre ville et des communes périphériques c'est qu'il n'y a pas la possibilité de mettre des surfaces alimentaires de plus de 200 m². Il n'y aura donc pas de grandes surfaces alimentaires, c'est limité à 200 m², c'est-à-dire que 200 m² c'est du restaurant ou des très petites surfaces, mais il n'y a pas de moyennes ou de grandes surfaces alimentaires qui viendront se mettre là.

Il y a eu un appel... on est passé vite là-dessus, européen, il y a eu 14 candidats, il y a eu 4 candidats qui ont été retenus, dont un local, et ensuite, après beaucoup d'études de nos services, je remercie nos services qui ont étudié cela d'une façon très très approfondie autour de... c'est qui, qui a réglé ça ? C'est François FREYNET, Cécile HIRSCHY, Serges DOMINICI, la SEDD aussi. Donc on regarde cela de très très près, ils nous ont fait les propositions, ce qui fait que nous avons retenu deux candidats, le groupe MERCIALYS qui est l'immobilière du groupe Casino, et le groupe SEGECE qui travaille beaucoup avec Carrefour, SEGECE – KLEPIERRE, qui travaille beaucoup avec Carrefour, car j'ai tenu à ce qu'il y ait au moins deux groupes, et deux groupes qui soient en capacité de réaliser cela pour qu'il y ait une vraie concurrence. Cela a été, je crois, profitable, ça a permis d'obtenir, avec le phénomène bien connu des échelles de perroquet, c'est vrai, de pouvoir faire monter un peu les enchères et d'arriver à une opération

qui est... je suis sûr que cela satisfera le 1^{er} vice-président des finances, une opération qui est neutre. J'ai d'ailleurs même dit aux opérateurs qu'il n'était pas interdit que l'Agglomération gagne un peu d'argent. Donc ce n'est pas forcément impossible qu'on le fasse.

Pour l'instant, je ne dis pas que l'on va faire pareil pour le TCSP, Gaby !

Voilà, c'est une bonne opération. Je ne sais pas si elle est exemplaire, à mon avis c'est une bonne opération. C'est vrai que nous avons beaucoup hésité à la faire entre MERCIALYS et SEGECE. Pourquoi SEGECE ? C'est parce qu'ils avaient un dossier qui, sur le plan architectural, était certainement plus pointu, ils allaient beaucoup plus loin dans le domaine du développement durable, et parce qu'étant en relation peut-être un peu plus étroite avec le groupe Carrefour, ils avaient été plus avancés sur des opérations comme le déplacement de Brico Dépôt et ils étaient allés un peu plus loin avec Carrefour. Et puis aussi parce que le groupe SEGECE étant le groupe qui va aménager le centre ville, donc l'îlot Pasteur, on sait qu'il n'y aura pas de concurrence et qu'on ne mettra pas à Chalezeule des surfaces qui viendraient appauvrir le centre ville, puisque ce sont les mêmes qui vont aménager, ils ne vont pas se tirer des balles... nous, des fois, on se tire des balles dans les pieds, mais eux ne vont pas se tirer des balles dans les pieds en mettant des surfaces concurrentes au centre ville.

Cet après-midi nous avons présenté le projet dans le cadre d'une conférence de presse, et c'est vrai qu'il a bien été expliqué que tout ce qui avait un caractère plus urbain, les magasins comme H&M, comme ZARA et compagnie, seront localisés au centre ville pour qu'il y ait des locomotives au centre de la ville pour attirer les clients au centre ville, et que sur l'extérieur, avec aussi, ils ont signé la FNAC, vous le savez, et puis le doublement de la surface de Monoprix, ce qui fait qu'il y aura une grande surface alimentaire de 2 500 m², ils appellent cela comment ? Du LNA, je crois, du linéaire. A peu près doubler l'alimentaire au centre ville puisqu'il y a un manque au niveau du centre ville. Par contre, dans ces surfaces-là, il n'y aura pas d'alimentaire puisque je vous rappelle que ce n'est pas autorisé au-dessus de 200 m².

Voilà, il y aura donc un équilibre entre ces zones, c'est un projet, j'ai déjà beaucoup parlé de ce projet-là, entre autre au Président de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers, et je crois que c'est en train de recevoir des accords plutôt favorables des organismes consulaires puisqu'il s'agit d'un vrai problème de locomotive. Et je crois que nous l'avons expliqué cet après-midi, Daniel BRISSON le directeur général adjoint de SEGECE qui est d'ailleurs un ancien Bisontin puisqu'il a été directeur pendant une quinzaine d'années de la Chambre de Commerce, c'est lui, entre autre, qui avait fait la zone de Valentin. On a été d'accord pour dire qu'actuellement, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, en matière... je ne parle pas en matière alimentaire, en matière d'équipement de la maison, de grands équipements, il y a une concurrence très très forte et il faut éviter que les clients de Besançon, du Grand Besançon, de la région Doloise, du Plateau, de Saône, de Pontarlier, les Suisses, Gray, Vesoul, il y a une concurrence, il y a une attraction très très forte pour des grandes surfaces qu'on n'a pas ici et qui existe par exemple sur le secteur de Dijon, et il faut absolument que les 300 à 350 000 personnes de cette zone de chalandise puissent être intéressées à faire leurs achats ici plutôt que d'aller sur Lyon, plutôt que d'aller sur Dijon ou plutôt que d'aller sur Mulhouse. C'est ça l'objectif. Ce n'est pas du tout, j'ai bien insisté, et j'insiste vraiment là-dessus, ce n'est pas contre le commerce local, il faut du commerce de proximité. Il y a, dans un certain nombre de domaines, entre autre l'alimentation, il y a déjà trop de surface d'alimentation, il ne s'agit donc pas d'en remettre, mais là il s'agit simplement de garder à notre agglomération son attractivité parce que de toute façon, que vous le vouliez ou non, qu'on se mette la tête dans un sac, que l'on fasse la politique de l'autruche, quand vous avez envie de trouver un certain nombre d'enseignes qui n'existent pas ici, on sait très bien qu'il y a un attrait pour aller les chercher ailleurs.

C'est ça l'intérêt de ce projet, c'est un projet qui devrait donc, puisque nous avons mis quand même un an et demi à le négocier d'une façon très très dure, puisqu'au début, lorsqu'ils sont arrivés, ils nous ont dit que ce n'était pas possible, eh bien il apparaît tout de même que c'était possible. Nous avons négocié très longtemps, et je le répète, tout ce qui est contraintes environnementales, tout cela va être ré-étudié dans

le détail, mais ce sera à mon avis un bon projet, pas que pour l'Est de Besançon, pour l'Est de Besançon mais aussi pour l'ensemble de l'Agglomération. C'est créateur quand même de 500... c'est ce qu'on nous dit, en tout cas, de 500 emplois. Les images que vous avez là, je me méfie des dessins d'architecte, c'est toujours très vert, très beau, c'est quasiment un catalogue de chez Truffaut ! Ce ne sera peut-être pas exactement cela, mais enfin il y a quand même la volonté... ce sont des architectes... les deux derniers architectes qui étaient en cours étaient Bernard REICHEN qui est un grand architecte français, et là c'est CHAPMAN ET TAYLOR, ce sont donc des gens qui ont l'habitude de faire cela.

Pour terminer sur cette information, SEGECE est un groupe qui gère 260 galeries en France, et 2 500 galeries en Europe, et ce qui nous a paru intéressant dans SEGECE comme dans MERCIALYS par ailleurs, c'est que eux construisent, mais certains promoteurs construisaient et vendaient, et ensuite, quand c'était vendu, on n'avait pas de garanties sur la suite, tandis que là, ils sont à la fois promoteur mais ils exploitent. C'est-à-dire qu'on sait que demain ils vont exploiter, que si un magasin part ils remettront obligatoirement un autre magasin à la place. Ils nous ont donné l'exemple de Marx & Spencer qui était dans leurs galeries commerciales, lorsque Marx & Spencer a eu des difficultés, a fermé ses magasins en France, moins de 6 mois après ils avaient retrouvé des nouveaux magasins pour ces locaux. Ils ont intérêt à le faire parce que c'est eux qui paient les loyers.

Je crois que c'est une opération exemplaire qui va renforcer l'attractivité de l'Agglomération en général, et puis aussi qui contribuera à revitaliser l'ensemble de l'entrée Est de Besançon. Ayant précisé cela, je repasse la parole.

M. MARTIN.- On peut dire qu'on a présenté très officiellement le projet au Président de la Chambre des Métiers et au Président de la Chambre de Commerce, et que les deux présidents ont émis un avis très favorable, ont trouvé le projet très très intéressant pour l'Agglomération bisontine.

M. LE PRESIDENT.- Et pour son attractivité, parce que je pense que pour les commerces ville, pour tous les commerces de proximité il faut qu'il y ait des clients, et les clients, il faut les attirer, il faut les faire venir ici, sur Besançon, pour éviter qu'ils aillent ailleurs.

Pour l'instant, je vous demande simplement l'autorisation de signer le traité de concession.

Il y a encore une toute petite chose, on m'a dit que je poussais le bouchon un peu loin, c'est que j'ai demandé que les terrains de Julienne JAVEL et de la SPA, ils nous les donnent, le transfert, pour qu'on ne les paie pas. On est en train de discuter là-dessus, mais je pense qu'on va obtenir aussi gratuitement les deux terrains-là, ce qui apportera d'ailleurs du confort aux habitants de Chalezeule puisque la SPA qui produisait quelques nuisances quand même sera coincée dans le bois, donc ça améliorera encore le confort des habitants de Chalezeule. Tout cela a été vu avec le maire de Chalezeule et l'Office National des Forêts, bien sûr !

Maintenant j'espère qu'on ne trouvera pas trop de vertèbres de dinosaure là-bas, parce qu'on en a déjà trouvé une, que ça ne compliquera pas les choses !

Est-ce qu'il y a des questions ?

Des abstentions ?

Des votes contre ?

Je vous remercie, je crois que c'est vraiment un beau projet pour notre agglomération.

On passe donc au rapport suivant.

Rapport n°3.2 – ZAC des Marnières : marché d’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour le suivi de la concession d’aménagement de la ZAC / lancement d’un appel d’offres

M. MARTIN.- Il s’agit de prendre une assistance à maîtrise d’ouvrage pour justement assurer le suivi de la concession d’aménagement de cette zone d’activité, sachant que le prestataire accompagnera le Grand Besançon dans l’analyse juridique, financière et technique de l’ensemble des pièces fournies par le concessionnaire de la ZAC. Ce marché sera traité en deux parties, une partie à prix global et forfaitaire d’environ 40 000 €, et une seconde partie à prix unitaire pour des besoins spécifiques de l’opération. Donc on demande au Conseil de communauté de se prononcer sur le lancement selon les dispositions du code des marchés publics, etc., pour prendre une mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour le suivi de la concession de l’aménagement de la ZAC des Marnières.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu’il y a des remarques ? Je n’en vois pas.
C’est adopté.

Rapport n°3.3 – Julienne Javel à Chalezeule – Demande de subvention FEDER pour l’étude de programmation immobilière

M. LE PRESIDENT.- Valérie HINCELIN ne prendra pas part au vote.

M. MARTIN.- D’accord. Concernant l’association Julienne JAVEL qui est une association d’insertion par l’activité économique et qui est située à l’intérieur du périmètre de la ZAC des Marnière, la localisation actuelle n’étant pas compatible avec la réalisation de la ZAC, on l’a vu tout à l’heure, une délocalisation est donc envisagée en partenariat avec l’association. Donc la présence du rapport concerne une demande de subvention au FEDER de 30 % pour la réalisation d’une étude de programmation dont le montant s’élève à 30 415 €. La subvention demandée est de 9 124,50 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?
C’est adopté.

Rapport n°3.4 – ZAE de Marchaux-Chaufontaine : constitution d’un groupement de commande pour la réalisation d’une étude d’assainissement

M. MARTIN.- Il s’agit de constituer un groupement de commande pour la réalisation d’une étude d’assainissement dans le cadre de l’aménagement de la zone, et puis également pour la remise à niveau des réseaux des deux communes concernées. Il est donc proposé de constituer ce groupement de commande, et demander une subvention auprès de l’agence de l’eau à hauteur de 50 % du montant hors taxes de la partie de l’étude qui sera prise en charge par la CAGB, sachant que l’étude sera cofinancée à hauteur de 50 % par la CAGB et 50 % par les deux communes concernées.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?
Pas d’abstentions ?
NANOLUXE.

Rapport n°3.5 – Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence / Fonds Régional d'Aide à l'Innovation – Financement du projet NANOLUXE

M. MARTIN.- NANOMUXE, le présent rapport a pour objet le financement des programmes d'étude et de développement présentés par les sociétés IONITEC et CHEVAL FRERES dans le cadre du fonds régional d'intervention. La société IONITEC est une société de 26 personnes qui est située à Mamirolle, elle est détenue à 100 % par le groupe SURFACES SYNERGIE HGD, ce groupe comprend 200 personnes.

CHEVAL FRERE est une société du groupe IMI qui regroupe 320 personnes dans le domaine de la micromécanique, et cette usine est implantée à Ecole Valentin. L'objectif du projet NANOLUXE concerne l'adaptation et l'application d'un nano-film de protection et d'aspect pour les produits haut de gamme.

Les enjeux du projet NANOLUXE, c'est l'acquisition de techniques innovantes pour les PME/PMI implantées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, l'accès à de nouveaux marchés potentiels, un volet formation continue par rapport à la maîtrise de nouveaux procédés qui pourraient être développés. La durée du programme est de 36 mois, et le coût pour IONITEC est de 741 891 €, CHEVAL FRERES pour 63 882 €. Le montant de l'aide demandé à la CAGB est une avance remboursable de 90 000 € par la société IONITEC, et une subvention de 25 000 € à la société CHEVAL FRERES.

En effet, dès qu'un projet dépasse les 30 000 €, c'est une avance remboursable, en dessous de 30 000 € c'est une subvention.

M. LE PRESIDENT.- On a quand même demandé aussi, c'est lié au maintien des sociétés pendant 5 ans sur le territoire communal.

M. MARTIN.- Voilà, c'est une des conditions.

M. LE PRESIDENT.- Christophe ?

M. LIME.- Simplement, d'habitude, on insiste tout particulièrement aussi sur l'emploi. J'aurais bien voulu qu'on... mais là je pense que c'est un peu trop tard parce qu'on parle du maintien de l'activité mais on ne marque pas le maintien des emplois.

M. MARTIN.- D'accord.

M. LE PRESIDENT.- Non, non, le maintien de l'activité des emplois, on peut le rajouter.

M. LIME.- Si c'est possible, parce que je ne savais pas si c'était possible.

M. LE PRESIDENT.- Dans ma tête c'était la même chose, mais... je ne sais pas ? On peut le faire, ça ? Oui, on va la rajouter.

Contrat de projet Etat-Région

Rapport n°3.6 – Contrat de Projets Etat-Région pour la période 2007-2013 – Contrat d'aide à la Compétitivité des Microtechniques (CAC)

M. MARTIN.- C'est le CAC qui a été signé le 18 juin 2008. Il s'agit d'un soutien financier qui rentre dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2007/2013, et la CAGB contribue à hauteur de 500 000 €. Là il s'agit de...

M. LE PRESIDENT.- Ne donne pas tout le détail.

M. MARTIN.- Ok, donc voilà, c'est la CAC. C'est le contrat d'aide à la compétitivité.

M. LE PRESIDENT.- C'est 500 pages me rappelle Gaby. Bien, est-ce qu'il y a des remarques ?
C'est adopté.
ADIE

Rapport n°3.7 – ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) : bilan d'activité 2007 – Modalités de financement 2008

M. MARTIN.- ADIE est une association pour le droit à l'initiative économique sur le territoire du Grand Besançon et le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la participation financière de la CAGB aux actions 2007 de l'ADIE, et autoriser le Président à signer la convention pour 2008. Il s'agit d'une aide de 800 € par dossier et dans la limite de 12 000 € par an. C'est demander à reconduire cette action sur 2008 dans les mêmes conditions.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de membres de notre assemblée qui sont à l'ADIE, à l'assemblée générale ? Il n'y a personne de chez nous ? Toi ? Alors tu ne prends pas part au vote, Marcel COTTINY ne prend pas part au vote. Si quelquefois il y a des associations qui passent et que je ne vous nomme pas, n'hésitez pas à le dire pour qu'on vous retire du vote.

Très bien, Marcel tu n'y seras pas.

Ensuite.

Rapport n°3.8 – Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence : Institut Pierre Vernier – demande de financement 2008

M. MARTIN.- L'Institut Pierre VERNIER qui est hébergé actuellement dans les locaux de l'ADEPA a pour objectif de constituer à terme le centre de transfert de technologies unique de la Franche-Comté. Cet institut a été créé en 2005, il est issu de la fusion de 3 organismes fondateurs : le CTMN, l'IP et PRECIS dans le cadre d'un partenariat avec l'UFC l'ENSMM et l'UTBM. Donc le présent rapport présente le plan d'action 2008/2009 que vous avez eu le temps de découvrir, je pense, et sa demande de financement pour un montant de 75 000 € équivalent à ce que le CTMN recevait comme soutien auparavant.

M. LE PRESIDENT.- O.K. Merci.

Rapport n°3.9 – SEDD : Modification du capital social

M. MARTIN.- Concernant la modification du capital social de la SEDD dont la CAGB est actionnaire, la SEDD souhaite procéder à une augmentation de son capital social en vue de mettre en œuvre son plan de développement sur la période 2008/2010. La CAGB envisage de souscrire à l'augmentation de ce capital à hauteur de 143 788 € sur 3 ans, dont 47 930 € pour l'année 2008.

M. LE PRESIDENT.- O.K.

Ensuite.

Rapport n°3.10 – Promotion économique : soutien financier à l'organisation des 6ème Rencontres Technologiques Européennes Micro et Nanotechnologies dans le cadre de MICRONORA 2008

M. MARTIN.- Micronora 2008, il s'agit d'un soutien à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie dans le cadre de l'organisation des 6^{ème} rencontres technologiques européennes les 25 et 26 septembre, et il s'agit d'une subvention à hauteur de 2 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

Rapport n° 3.11 – Talents des Cités 2008

M. MARTIN.- Talents Cités 2008, c'est la troisième édition locale et la participation financière...

M. LE PRESIDENT.- Attendez ! Sur la SEDD il y a une remarque, c'est que FOUSSERET LOYAT et MARTIN ne prenaient pas part au vote.

M. MARTIN.- Oui, d'accord, ça O.K.

Talents des Cités 2008, il s'agit de l'octroi d'une subvention de 2 000 € à Rive Boutique de Gestion qui anime cette troisième édition.

M. TARBOURIECH.- Abstention. Monsieur TARBOURIECH de Thise.

M. MARTIN.- Oui, il est directement concerné.

M. LE PRESIDENT.- D'accord. On peut même dire qu'il ne prend pas part au vote, c'est presque mieux.

M. TARBOURIECH.- Je ne prends pas part au vote, ce sera beaucoup mieux !

M. LE PRESIDENT.- Monsieur TARBOURIECH ne prend pas part au vote, très bien.
Ensuite.

Rapport n°3.12 – Action de promotion "CinéMétiers"

M. MARTIN.- "CinéMétiers", il s'agit d'une demande de subvention de 2 000 € de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Doubs pour l'organisation de l'édition 2008 de CinéMétiers, c'est une manifestation de promotion des métiers de l'artisanat auprès d'un public de collégiens.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

C'est adopté.

Rapports n° 4, développement durable, Nicolas.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie

Rapport n°4.1 – Adhésion au Conservatoire Botanique

M. GUILLEMET.- Les conservatoires botaniques nationaux ont pour principales missions : la connaissance du patrimoine végétal sauvage, la conservation des espèces végétales et de leurs habitats, la bio-collectivité locale est à l'état en matière d'expertise scientifique, la formation et la sensibilisation du public. Il est donc proposé de renouveler l'adhésion du Grand Besançon au Conservatoire Botanique

M. LE PRESIDENT.- Très bien.

Mme GELIN.- Excusez-moi, j'ai été un petit peu étonnée, donc pour siéger à une association comme celle-ci, vous êtes obligés de payer 50 €, ou c'est la subvention de l'année, ou bien alors vous vous êtes trompés d'un zéro ?

M. GUILLEMET.- Non c'est 50 € pour l'année.

Mme GELIN.- C'est une plaisanterie !

M. LE PRESIDENT.- Non, c'est très sérieux. Le Conservatoire Botanique, c'est quelque chose de très sérieux, c'est tout sauf une plaisanterie. Mais c'est une cotisation symbolique, et c'est pour permettre à beaucoup d'y adhérer, vous pouvez d'ailleurs même le faire à titre personnel.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Il n'y a pas d'abstentions ?

C'est adopté.

Rapport n°4.2 – Démontage de la passerelle de Montferrand : avenant au marché

M. GUILLEMET.- Le démontage de la passerelle de Montferrand, c'est un avenant au marché. Le mode opératoire permettant le démontage de la passerelle de Montferrand a changé du fait d'un accident intervenu sur le chantier. Cette modification de prestation ne bouleverse pas l'économie générale du marché, elle se concrétise par un avenant.

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais simplement rappeler, que nous ayons tout de même une pensée pour... il y a quand même un homme qui est mort là-bas, à Montferrand, pendant le démontage. On passe ça, c'est un dossier rapide, mais il y a quand même eu une vie humaine. Je remercie aussi nos services, entre autre Daniel, je crois, nos services ont d'ailleurs été auditionnés à plusieurs reprises, ils ont eu beaucoup... Daniel BERTONCINI a été auditionné, je crois, cela a fait beaucoup de soucis à nos services aussi. C'est tout même vraiment un vrai drame, ce qui s'est passé là-bas, et je voudrais le rappeler, et donc le démontage n'a pas pu être fait comme il devait être fait à l'origine pour les raisons que vous connaissez.

Voilà, c'est un avenant au marché, mais ce n'est pas le plus important, le plus important c'est qu'il y a eu la perte d'une vie humaine là-bas. Je tenais quand même à le rappeler.

Il n'y a pas de remarques autres ?

Ensuite.

Rapport n°4.3 – Plateforme bois : bail précaire

M. GUILLEMET.- Plateforme de stockage bois énergie, un bail précaire. Donc l'achèvement des travaux de construction de la plateforme de stockage de bois énergie est prévu pour la fin du mois de juillet, il est proposé de louer l'équipement par le biais d'un bail précaire d'un an renouvelable une fois, temps nécessaire à l'approfondissement de l'hypothèse d'une DSP et sa mise en œuvre ou d'une régie publique.

M. LE PRESIDENT.- Tu es un exemple de concision ! C'est très bien.

M. GUILLEMET.- Grâce aux services, merci.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Non, c'est adopté.

Ensuite.

Rapport n°4.4 – Adhésion à Terres en Villes

M. GUILLEMET.- Adhésion à Terre en Ville, donc une adhésion plus conséquente puisque c'est 2 050 €, peut-être que cela fera plaisir à quelques conseillers communautaires. Il est proposé de renouveler l'adhésion à l'association Terre en Ville. Donc l'objectif de l'association c'est de multiplier les échanges le savoir-faire entre ses membres, élaborer des propositions politiques visant à favoriser la prise en compte de l'agriculture et de la forêt périurbaine dans les politiques nationales et européennes, et de favoriser l'expérimentation en commun dans les territoires.

M. LE PRESIDENT.- Je vous demande un peu de patience. Il ne reste plus que 110 pages, on a fait les 2/3. Oui c'est bon.

Energie cités.

Rapport n°4.5 – Adhésion à Energie Cités

M. GUILLEMET.- Le dernier dossier de la commission 4 c'est l'adhésion à Energie Cités, vous connaissez tous cette association européenne qui œuvre dans le domaine de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Il est proposé de renouveler l'adhésion du Grand Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

Merci Nicolas.

Culture tourisme, Jean Yves PRALON.

Commission n°05 : Culture, Tourisme et Sports

Rapport n° 5.1 – Instruction des demandes de subvention pour les Journées Européennes du Patrimoine 2008

M. PRALON.- Le rapport 5.1 concerne l'instruction des demandes de subventions pour les journées européennes du patrimoine 2008 organisées les 20 et 21 septembre. L'Agglomération participe activement en organisant les manifestations qui se déroulent sur son territoire par le biais également de l'insertion des programmes dans le magazine du Grand Besançon et en aidant certains projets dont les critères ont été prédéfinis antérieurement et qui vous sont d'ailleurs annexés au présent compte rendu. On vous demande donc votre avis sur la répartition des subventions qui ont été attribuées aux porteurs de projets éligibles pour un montant de 15 550 €, ce qui figure à la fin de ce rapport. Sachant qu'en plus de cette répartition des 15 550 €, 2 000 € sont attribués à la communication sur cet événement, et 2 000 € sont réservés à une journée dédiée aux professionnels.

M. LE PRESIDENT.- Alors DAHOUI, LIME, GENDRAUD, GOVIGNAUX, MONNEUR, ROSSELOT, PREIONI FELLMAN, PANIER, TISSIER ne prennent pas part au vote.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.

Suivant.

Rapport n°5.2 – Validation du règlement intérieur du CRR

M. PRALON.- Le rapport 5.2 concerne la validation du règlement intérieur du Conservatoire de musique, sachant que ce dernier a été transféré de la Ville à l'Agglomération. La décentralisation des enseignements artistiques, la reprise de certains principes qui sont inscrits dans les schémas d'orientation pédagogique édictés par le Ministère font que ce règlement existant qui date déjà d'un bon nombre d'années est devenu j'allais dire plus que poussiéreux et qu'il y a lieu de le reprendre. C'est ce qui est proposé ce soir, donc c'est de revoir ce projet de règlement intérieur qui touche notamment aux questions des admissions des tarifications des règlements de fonctionnement essentiellement.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

C'est adopté.

Rapport n°5.3 – Convention cadre entre la Ville et la CAGB portant sur la contribution de la CAGB au plan de gestion du patrimoine Vauban UNESCO

M. PRALON.- Le rapport 5-3 concerne une convention à passer entre la Ville et la CAGB portant sur la contribution de la CAGB au plan de gestion du patrimoine Vauban – UNESCO dont peut-être le Président pourrait vous toucher deux mots juste après la lecture de ce résumé, puisqu'on aura, je crois, j'espère, bientôt une bonne réponse, mais ça je laisse le Président en parler.

Donc dans le cadre du contrat projet Etat – Région 2007-2013 le Grand Besançon s'était engagé à contribuer à hauteur de 1 million d'euros au projet de la restauration de la mise en sécurité du patrimoine fortifié par Vauban à Besançon. Ce programme de travaux initié par la Ville au titre de la candidature, bien sûr de l'inscription de l'œuvre de Vauban au patrimoine mondial de l'Unesco, le versement de l'aide de la CAGB est échelonné sur ces 6 années, donc 2007-2013, dans le PPIF conformément au calendrier de réalisations établi par la Ville. Vous avez la répartition en bas des différents financeurs, sachant que la participation de l'Agglomération est de l'ordre d'un peu plus de 10 % sur le montant total des travaux hors taxes qui se montent à 9 millions d'euros. Et donc on vous demande d'autoriser le premier vice-président à signer cette convention relative à la contribution de l'Agglomération aux travaux de restauration du patrimoine Vauban à intervenir avec la Ville de Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Pas d'oppositions ?

Je vous remercie.

Simplement un mot, c'est que l'Unesco va se réunir du 2 au 11 juillet à Québec, je m'y rendrai avec l'ambassadeur de France, Madame COLONNA, pour défendre le dossier. Les avis sont tous très favorables, maintenant c'est du domaine de la diplomatie et de la politique, en principe. Donc j'irai pour apporter quelques précisions si on me pose des questions, maintenant il n'y a plus qu'à croiser les doigts et attendre, dans 15 jours nous en saurons plus. Voilà. Mais les rapports des experts sont des rapports positifs qui recommandent à l'Unesco d'inscrire Besançon et les autres villes au patrimoine mondial de l'humanité. Maintenant, il peut y avoir quelques questions qui se posent encore, je ne peux pas vous en dire plus, je ne suis pas autorisé à en dire plus, si ce n'est que j'ai bon espoir. Voilà, et que ce serait bien pour l'Agglomération.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, Raymond.

M. REYLE.- Je voulais juste demander, il était question pendant un moment de revaloriser les forts autour de Besançon dans le cadre de Vauban en complément de cette action qui a une très grande valeur, et je voudrais savoir ce qu'il en est exactement, si l'idée a été abandonnée ou si ça a été repris ou si c'est dans les cartons.

M. LE PRESIDENT.- Non pour l'instant, pour être objectif je devrais dire que Monsieur ROSSELOT m'a parlé de la constitution d'une association Séré de Rivière. D'un commun accord nous avons convenu que cette association pourrait peut-être être lancée à la rentrée parce qu'on part en vacances, moi pas beaucoup, mais enfin beaucoup vont partir, j'imagine, et il faut attendre le résultat aussi de ce qui va se passer au Québec. Ensuite, si une association veut se créer, je pense qu'il faudra qu'on y réfléchisse. Il peut y avoir quelque chose d'intéressant, ensuite il faudra trouver quand même les moyens pour refaire les forts, ou tout du moins éviter qu'ils ne continuent à se déliter. Voilà, donc je rends à César ce qui appartient à Jean ROSSELOT, comme idée.

Si tu peux faire court, Jean.

M. ROSSELOT.- Oui très court. En complément de Vauban il n'est pas inutile, sur le plan de l'économie touristique et même de l'Histoire, de valoriser celui que les historiens appellent le Vauban du 19^{ème} siècle et qui n'a jamais été mis à son rang, c'est-à-dire le général du génie Séré de Rivière qui avait une carrière extraordinaire mais qui est tombé dans une embuscade parlementaire sous la troisième république et dont on n'a plus entendu parler. C'est l'architecte en effet des 23 ouvrages, de même que dans le Nord de la Franche-Comté, voilà. Alors j'avais réuni un collectif de personnes assez intéressées autour de moi, nous avons parlé et ils m'ont proposé de solliciter l'avis du Président-Maire sur le sujet, Jean-Louis FOUSSERET est favorable, et ils m'ont simplement demandé de reporter... non, mais ce qu'il faut dire simplement...

M. LE PRESIDENT.- Je suis favorable à la création de cette association, il faut qu'on réfléchisse. Ça s'arrête là.

M. ROSSELOT.- Tout à fait, mais ne nous affolons pas, il s'agit simplement de sensibiliser l'opinion publique, il y a beaucoup à faire, il y aura du temps, il s'agit d'observer seulement que ces ouvrages sont tous situés dans des communes qui appartiennent à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Donc il y a quelque chose de cohérent, voilà. Mais que déjà les élus, les décideurs, et nos concitoyens sachent qu'il y a une envie de faire quelque chose de cohérent, de ne plus laisser partir par petits morceaux, par ventes ici ou là, de laisser à l'abandon, il y a une envie de pousser un peu plus la valorisation et la cohérence du patrimoine fortifié dans son ensemble, de Besançon, la Citadelle, et des forts qui l'entourent.

M. LE PRESIDENT.- Donc on reparlera à la rentrée du lancement de cette association.

M. REYLE.- Non, mais je ne parlais pas de l'association, enfin qu'il y ait une association, c'est une bonne chose, je ne le savais pas. Ce que je voulais dire c'est que j'avais demandé, parce qu'il y a le fort Benoît qui est sur Chalezeule, qui est encore en très bon état, et il y a des salles magnifiques qui ne sont pas utilisées. Donc je t'avais sollicité il y a 3 ans, il y avait l'architecte de chez vous qui était venu, je ne me souviens plus de son nom, mais c'était pour savoir en complément s'il y avait une réflexion à ce sujet-là, mais pas plus, moi je ne veux faire de polémique.

M. LE PRESIDENT.- On ne va pas lancer un grand débat là-dessus ! Simplement il faut savoir que les forts sont en bon état, mais dès que vous voulez faire entrer de la population à l'intérieur cela coûte une fortune pour les ouvrir, parce que le fort Benoît, que je connais fort bien, tout comme le fort Bregille, tout comme les autres forts, et les forts de la périphérie que je connais un peu moins, il y a celui de Fontain, il y en a d'autres, il y a Montfaucon, ça devient vite très compliqué dès que l'on veut les ouvrir au public, il y a des problèmes de sécurité qui se posent. Moi je crois qu'il faut que nous ayons une vision globale là-dessus et puis que l'on regarde, mais il est clair qu'on ne pourra pas remettre en état l'ensemble des forts. Il faut qu'il y ait une réflexion, mais moi je pense que la commission tourisme peut éventuellement peut-être réfléchir à ça et faire des propositions. C'est vrai que c'est un patrimoine intéressant qui est dans beaucoup de communes autour de Besançon, des communes de l'Agglomération, et je pense que s'il y a une réflexion qui est lancée là-dessus je suis favorable. En plus, au niveau de l'intercommunalité, c'est bien que l'on puisse réfléchir là-dessus. Après, est-ce qu'il faut le faire ?

Vous savez que pour mettre la Citadelle en état, déjà là il y en a pour 100 millions d'euros ! Cela vous donne tout de suite une idée des sommes fantastiques qu'il faut. On ne se rend pas compte, Christophe LIME nous le disait hier, un petit mur, le mur de contrescarpe pour la Citadelle, il n'est pas très long, ça ne fait même pas 100 mètres de long, pour refaire la couverture au-dessus et enlever la végétation,

cela coûte 2,5 millions. Je vous donne une idée tout de suite ! Le mur d'escarpe, voilà, pas la contrescarpe, l'escarpe. Voilà donc où on en est, et j'espère que je reviendrai avec le précieux parchemin le 12 juillet.

Alors école d'aide de musique. Dossier des Enfants de l'Espoir.

Rapport n°5.4 – Fonds d'aide aux Ecoles de musique : dossier des Enfants de l'Espoir

M. PRALON.- Le dernier dossier concerne l'attribution d'une subvention à l'association des Enfants de l'Espoir au titre du fond d'aide 2008.

M. LE PRESIDENT.- On est d'accord.

M. PRALON.- Sachant que les autres demandes avaient été honorées le 25 janvier 2008, donc c'est 375 €, si vous êtes d'accord, pour l'association Enfants de l'Espoir.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'oppositions ?

Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à l'association des Villes et des Régions européennes de la Grande Vitesse, Nicolas BODIN.

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

Rapport n°6.1 – Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à l'association des Villes et Régions européennes de la Grande Vitesse

M. BODIN.- Oui, tout à fait, je propose l'adhésion de la CAGB à l'association des Villes et Régions européennes de la Grande Vitesse. Cette association milite pour des liaisons voyageurs européennes à grande vitesse et des liaisons fret performantes. Le Grand Besançon qui soutient ces objectifs-là à son échelle, on peut espérer qu'en adhérant à l'association il pourra bénéficier des expériences antérieures des villes et des régions européennes concernant la grande vitesse et se faire reconnaître réciproquement.

Je vous propose l'adhésion pour 2 025 € TTC.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Pas d'oppositions ?

Adopté.

Rapport suivant, rapport 7.1.

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n° 7.1 – Demande de subventions pour la réalisation de logements locatifs publics

M. STEPOURJINE.- Dans le cadre de sa compétence habitat deux petits rappels, le Grand Besançon finance le logement locatif public et aide ainsi les bailleurs à équilibrer leurs opérations, mais le Grand Besançon, je le rappelle aussi, est délégataire de l'Etat pour l'ensemble des programmes de cohésion sociale et l'ensemble des aides de l'agence d'amélioration de l'habitat.

Alors rapport 7.1 page 309, c'est une intervention du Grand Besançon à hauteur de 841 430 € en faveur de 13 opérations, soit 210 logements programmés en 2007, plus une opération de 26 logements à Auxon-Dessus dans le cadre du programme de renouvellement urbain pour un montant de 197 246 €.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ?

HINCELIN, POISSENOT, MENETRIER, LOYAT, GONON et FOUSSERET ne prennent pas part au vote.

Rapport n° 7.2 – Intervention de la CAGB en matière de réhabilitation du parc public de logements

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.2 page 327. Le Grand Besançon soutient les opérations de réhabilitation du parc locatif public à hauteur de 186 718 € concernant 1 195 logements. Vous avez en page 330 un tableau récapitulatif des différentes opérations.

M. LE PRESIDENT.- Valérie HINCELIN, Danièle POISSENOT, Annie MENETRIER, Michel LOYAT, Philippe GONON, Jean-Louis FOUSSERET ne prennent pas part au vote.

Rapport n°7.3 – Demande de participation financière pour la réalisation d'une étude préalable à l'aménagement d'une zone à vocation principale d'habitat à Beure

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.3 page 333. La commune de Beure souhaite réaliser une pré-étude concernant l'aménagement d'une zone d'habitat mixte. Le Grand Besançon attribue une subvention de 5 415 €, ce qui correspond à 30 % du montant hors taxes de l'étude.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

Je pense qu'il faudrait que le maire de Beure et l'autre délégué ne prennent pas part au vote. Il est là, Philippe CHANEY ? Non. Il n'y a personne de Beure ? Comme cela, ça règle le problème.

Il n'y a pas de remarques ?

C'est adopté.

**Rapport n° 7.4 – Acquisition d'une assiette foncière pour l'aménagement d'une aire
d'accueil sur la commune de Pirey**

M. STEPOURJINE.- Alors le rapport 7.4 page 335 est pour l'instant retiré, on le reverra à une prochaine réunion du comité.

M. LE PRESIDENT.- D'accord.

**Rapport n°7.5 – Demandes de subvention pour la réalisation de logements locatifs
privés**

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.5 page 337. Ce sont des aides pour la réalisation de 5 logements à loyer maîtrisé dans le parc privé à hauteur de 9 528 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

**Rapport n°7.6 – Demande de subvention pour la réalisation de logements communaux
PALULOS**

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.6 page 341. La commune de Pugey souhaite réaliser 4 logements locatifs en PALULOS communal, nous vous proposons d'accorder 18 000 € d'aide, 2 600 d'aide de l'Etat et 12 000 € de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de son PLH.

M. LE PRESIDENT.- Très bien, bravo Pugey !

Pas de remarques ?

Adopté.

Rapport n°7.7 – Demande de subvention de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.7 page 343. Une subvention de 3 605 € est versée à l'agence immobilière à vocation sociale pour soutenir son action de gestion de logements privés ou communaux à destination de personnes très modestes.

M. LE PRESIDENT.- Danièle POISSENOT ne prend pas part au vote.

C'est adopté.

Rapport 7.8.

Rapport n°7.8 – Modification du règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.8 page 345. C'est une modification du règlement des aires d'accueil des gens du voyage avec notamment une durée de séjour limitée à 3 mois en article 5 et une précision sur l'exclusion en article 6.

M. LE PRESIDENT.- Il y a des remarques ? Je n'en vois pas.
C'est adopté.
Commission n° 8, Jean-Pierre GOVIGNAUX, EPF.

Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, aide aux communes

Rapport n°8.1 – Etablissement public Foncier

M. GOVIGNAUX.- Vous le savez, l'EPF a pour mission le portage financier pour le compte des collectivités bénéficiaires pour la réalisation d'opérations d'intérêt général à venir. Vous avez dans le rapport la liste des collectivités adhérentes, vous avez aussi le bilan détaillé des acquisitions du premier trimestre 2008 : aux Portes de Vesoul, aux Andiers, Marchaux-Chaudefontaine. il vous est demandé ce soir d'approuver les demandes d'adhésions des communautés de communes des 3 cantons, de la communauté de communes des Isles du Doubs, toutes deux dans le pays de Montbéliard, la communauté de communes du pays de Rougemont et des Balcons du Lomont.

Il vous est demandé également d'approuver une disposition technique de façon à respecter les délais de saisine, et il vous est demandé enfin d'approuver une acquisition en vue du TCSP.

M. LE PRESIDENT.- Merci Jean-Pierre.
Il n'y a pas de remarques ?
C'est adopté.
Commission 9, Jean-Pierre TAILLARD.

Commission n° 09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport n° 9.1 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – 2007

M. TAILLARD.- Il s'agit du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Vous avez tous gardé en tête que l'Agglomération s'est donnée comme compétence la collecte des déchets début 2006, tandis qu'elle confie le traitement de ces déchets au SYBERT. A ce titre vous avez

été destinataires d'un rapport qui fait le bilan de l'année 2007, sachant qu'en particulier au printemps avait déjà été présenté le rapport d'activité du SYBERT pour cette même année 2007.

M. LE PRESIDENT.- Très bien.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Merci Jean-Pierre.

Christophe LIME.

M. LIME.- Très rapidement parce qu'on n'a pas tout le document qui est avec, simplement sur le rapport annuel, le prix, la qualité, il y a aussi les quantités. Je rappelle les débats relativement importants que nous avons eus à l'intérieur de cette instance sur les éventuelles baisses de quantités, je crois qu'on doit être à peu près à environ 1 % sur 1 année, la même tendance sur cette année, donc je pense qu'on a bien fait d'être extrêmement prudents par rapport à tous ce que l'on comptait envisager, puisque les prises de décisions étaient pour la fin 2009, c'est-à-dire dans 1 an et demi. Donc je rappelle que cette prudence que nous avons eue était de mise.

M. LE PRESIDENT.- Moi je constate surtout que ça baisse.

M. LIME.- C'est très bien, de 1 %.

M. LE PRESIDENT.- Eric.

M. ALAUZET.- Oui, c'est assez exceptionnel que ça baisse. On est une des premières collectivités, à la Ville et à l'Agglomération, à avoir enregistré ce mouvement, et on sait surtout qu'on s'attend à une baisse importante le jour où on règle le problème de la matière fermentescible dans nos poubelles grises. C'est là que l'on va avoir un saut quantitatif important.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

9.2 Jean-Pierre TAILLARD.

Rapport n°9.2 – Demandes de subventions pour la mise en place d'actions de prévention

M. TAILLARD.- Le lien est fait avec le sujet suivant puisque cet objectif de baisse des quantités de déchets produits et d'un meilleur recyclage de ceux qui sont résiduels doit conduire à engager des actions de sensibilisation qui s'inscrivent dans un programme annuel. Ce qui vous est présenté aujourd'hui est un programme avec différents volets, aussi bien en direction des collégiens que du grand public, et ce qui vous est proposé aujourd'hui c'est un budget prévisionnel avec les différentes listes des actions. Budget prévisionnel dans lequel il y a un nombre important de subventions, et vous noterez que dans ce budget prévisionnel de 53 000 € la CAGB est prévue à hauteur de 20 % de participation.

M. LE PRESIDENT.- S'il vous plaît ! Je vous demande un tout petit peu de concentration pour les quelques rapports qui restent.

Le rapport 9.3.

Rapport n°9.3 – Expérimentation des points relais déchets verts sur 4 communes du Grand Besançon

M. TAILLARD.- Le rapport 9.3 exprime une réflexion qui avait été engagée dans le précédent mandat à la demande de 4 communes de l'Agglomération en vue d'obtenir à titre expérimental le bénéfice d'un système de collecte des déchets verts produits par les services municipaux de 4 communes. Donc il s'agit d'imaginer qu'on ait 4 plateformes dans lesquelles pourraient être déposés les déchets verts produits par les services communaux, et ces déchets verts pourraient être collectés directement à la source dans ces communes pour éviter les mouvements fréquents des véhicules et parer à l'éloignement de certaines communes. Il est clair que cette opération avait été initiée dans le précédent mandat et un courrier avait été transmis par le vice-président en charge de ce dossier aux maires des 4 communes pour préciser que la réflexion était bien avancée et qu'elle était à la porte d'une prise de décision imminente. A ce titre, la commission a longuement débattu sur ce dossier qui n'était pas évident au sens qu'elle aurait souhaité pouvoir surseoir à une décision pensant qu'une phase d'expérimentation pouvait s'avérer délicate à interpréter. Donc dans le document qui vous a été remis, il est dit que la commission a émis un avis favorable, c'est vrai mais vous serez surpris de constater que c'est un avis favorable très particulier, qu'on ne sait pas quantifier puisqu'il y a eu une voix pour et toutes les autres étaient des abstentions. Je tiens donc à le rappeler parce qu'il faut respecter ce qui a été évoqué en commission.

Ce qui vous est proposé ce soir, je dirai dans la continuité par rapport à un engagement quasi formel qui avait été pris dans le passé, c'est de lancer une procédure expérimentale sur deux années auprès de ces 4 communes sans aucun engagement de poursuites ultérieures reprenant la formule célèbre : « une expérience, ça se conduit d'abord, ça s'interprète ensuite » et c'est seulement là que l'on peut tirer les conclusions.

M. LE PRESIDENT.- C'est de qui, cette formule ?

M. TAILLARD.- C'est la formule de tout scientifique. C'est dans la Bible de tout scientifique et on nous le rappelle souvent.

M. LE PRESIDENT.- Je ne suis pas scientifique ! Bon d'accord, très bien.
Christophe, décidément, ce soir !

M. LIME.- On est intervenus sur ce dossier dans ce que vient de dire Jean-Pierre TAILLARD parce que moi je faisais partie de la commission déchets avant et on nous a jamais présenté cette expérimentation. Ça revient un peu de nouveau dans l'opération "fait accompli" où on est revenus dans la nouvelle commission où on nous a présenté les choses en nous disant « étant donné que l'ancien vice-président s'était engagé on a une obligation un peu morale de le faire », c'est à peu près le seul argument qui nous a amenés à nous abstenir puisque sinon on aurait voté contre, je pense, dans une large majorité. C'était quand même un peu délicat, lorsque quelqu'un s'engage devant des élus, de ne pas tenir sa parole. Je pense que la Communauté d'Agglomération n'a pas besoin de ça en liaison avec ces communes.

Ce qui pose un vrai problème, c'est dans un cadre d'expérimentation, on peut être intéressé de voir un peu ce que cela peut donner, sauf que là nous n'avons aucune perspective dans le cadre d'une extension sur l'ensemble des communes de la CAGB, c'est-à-dire qu'on a aucune perspective sur le fait d'un aspect financier des choses, d'un aspect quantitatif, d'un aspect qualitatif, c'est-à-dire qu'à minima, quand on lance une expérimentation, on doit au moins envisager, en gros, l'idée n'est pas tombée, je suis bien d'accord, d'avoir le retour d'expérience par rapport à ça, mais au moins de se dire que si ça vient à marcher quelles

seraient les conséquences et est-ce qu'on aurait la possibilité, au niveau de l'Agglomération, de pouvoir le faire ? Tout particulièrement avec la Ville de Besançon, parce que si on vient à traiter l'ensemble des déchets verts, il faudra aussi les traiter pour la Ville de Besançon, je ne suis pas sûr que là le SYBERT soit dans les mêmes priorités et les mêmes aspects financiers pour pouvoir suivre.

Donc cela pose deux problèmes, le premier c'est l'engagement ancien et deuxièmement c'est aucune perspective. Le troisième point c'est qu'on va demander à un certain nombre de communes de faire des engagements financiers, même plus ou moins limités. J'imagine difficilement dans 2 ans, si l'expérimentation est plutôt positive, de dire « vous arrêtez à partir de maintenant parce qu'on n'a pas les moyens financiers de pouvoir l'étendre à l'ensemble des communes ». Voilà, c'est toutes les interrogations qu'a pu avoir la commission, ce qui a amené le vote, on en a désigné un pour voter pour, pour que ça passe, mais tous les autres se sont abstenus. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Jean-Paul DILLSCHNEIDER.

M. DILLSCHNEIDER.- Je voulais quand même vous préciser que le rapport a été particulièrement bien fait, si vous le lisez vous verrez qu'il y a quand même des conditions qui sont soumises, et on parle de situations à plus de 10 kilomètres d'une déchèterie ou plus de 10 minutes en déplacement. Donc cela limite quand même sacrément le nombre de communes concernées dans l'avenir.

M. LE PRESIDENT.- Françoise PRESSE.

Mme PRESSE.- Personnellement, pour la commune de Besançon, j'essaie, pour le traitement des déchets verts, de trouver des solutions sur le terrain de manière à recycler la matière organique et de la restituer ensuite dans les espaces verts. Donc personnellement je ne suis pas favorable à cette démarche, je m'abstiendrai ou je voterai contre, je vais voir.

M. LE PRESIDENT.- Eric ALAUZET.

M. ALAUZET.- Juste un mot. De toute façon, pour la première mi-temps, c'est raté donc je peux causer 2 minutes.

M. LE PRESIDENT.- Il y a un match ce soir ?

M. ALAUZET.- Le vrai problème, au-delà de ce fait qui, peut-être dans le futur, apparaîtra anecdotique, le vrai problème c'est que vraiment ça agace tout le monde ces déchets verts qui se trimbalent les week-ends sur toutes les routes de nos campagnes. Donc il faut vraiment que l'Agglomération et le SYBERT remettent le dossier à plat pour voir comment on peut trouver des solutions de proximité, aussi bien avec les habitants qu'avec les communes. Je crois que c'est vraiment cela le problème de fond.

M. LE PRESIDENT.- Moi je suis d'accord là-dessus. Je crois qu'on est quand même très clair, c'est une expérimentation, c'est pour 2 ans. J'entends ce que dit Christophe, c'est vrai, il a décrit la situation telle qu'elle était. Moi je crois que maintenant il faut aller dans le sens de cette expérimentation et on verra bien.

Alors puisqu'on parle de ça, moi il y a quelque chose qui énerve beaucoup de gens aussi et qu'on n'a pas su régler la dernière fois, mais je n'en fais le reproche à personne, c'est le problème des encombrants, et moi j'aimerais quand même que l'on réfléchisse à nouveau à ça, car c'est un vrai problème partout, dans la plupart des villages, des bourgs et des villes, où d'ailleurs on retrouve souvent, lorsqu'il n'y a rien pour les ramasser, on retrouve souvent ça devant la mairie, sur la place de l'hôtel de ville. Eric, tu entends ce que je

dis, là ? C'est juste... je souhaiterais, je sais que c'est très compliqué, on avait dit qu'on reverrait ça, mais je pense qu'il y a quand même un problème à revoir. Peut-être comme ça se fait dans certaines villes, c'est une fois tous les trimestres, enfin on ne va pas faire le débat-là ce soir mais moi on me parle souvent de cela. Donc moi je pose le problème, je ne sais pas s'il y a une solution, mais il y a un problème des encombrants, et ensuite on sait très bien où ça se retrouve souvent, ça se retrouve dans les forêts, dans les pâtures, un peu n'importe où et ça coûte fort cher pour les ôter. Donc c'est un problème qui concerne toutes les communes, de la plus petite à la plus grande, les déchets verts aussi parce que je crois qu'il faut bien prendre en compte que c'est un vrai problème, les déchets verts, et il faut que là on réfléchisse à ça. Je ne demande pas de solutions ce soir mais simplement qu'on y réfléchisse.

Oui, vas-y.

M. CARTERON.- CARTERON de Montfaucon.

En tant que commune susceptible d'expérimenter on a pris une délibération favorable au sein du conseil municipal. Il y a effectivement un problème de transport de déchets verts au niveau des employés communaux qui peuvent prendre rendez-vous par exemple et se voir refuser l'accès à la déchetterie parce que les containers sont pleins. Il y a des problèmes de multiples déplacements, donc des émissions de CO2. Il y a des problèmes de décharges de déchets verts en forêt et quelquefois des décharges très importantes. Il y a également une problématique de réduction des déchets verts à la source. Réutiliser par exemple des bois déchiquetés, les déchiqueter sur place et pouvoir les réutiliser dans la collectivité d'origine n'est quand même pas inintéressant. Ça évite...

M. LE PRESIDENT.- L'herbe de la tonte, tu peux t'en servir pour faire du paillage aussi, ça va très bien.

M. CARTERON.- Absolument.

M. LE PRESIDENT.- C'est ce que je fais moi. Je paille avec de la tonte, quand j'ai le temps de pailler !

Pardon, excusez-moi.

M. COURBET.- Oui, je voulais parler un petit peu du traitement de ces déchets verts qui se situent sur notre commune, c'est-à-dire Roche-lez-Beaupré et qui nous donnent vraiment des nuisances olfactives horribles. Donc apparemment ça se solutionne tout doucement mais on a encore le problème des odeurs, et c'était vraiment une infection, donc apparemment il y avait des trop grandes quantités de déchets verts qui arrivaient et l'entreprise COMPO n'arrivait pas à les traiter dans le temps. Donc j'aimerais savoir, si ces nuisances continuent, ce qu'on va pouvoir faire pour arrêter ça, car on a beaucoup de plaintes de la part des Rochois, et même je crois que la commune de Thise s'est plainte à une certaine époque. Donc le système est bien mais au niveau odeurs c'est affreux, donc il faudrait voir s'il n'y a pas possibilité de résoudre ce problème.

M. LE PRESIDENT.- Ça, c'est de la responsabilité du maire de la commune. J'imagine ce que cela peut représenter, mais le Président de l'Agglomération n'a pas de pouvoir de police vis-à-vis de ça, ni de pouvoir réglementaire, je crois que c'est au niveau de la commune qu'il faut saisir... je ne sais pas qui, la DRIRE peut-être.

M. COURBET.- Mais la DRIRE a été saisie déjà, donc on a vu avec l'entreprise COMPO qui va essayer de solutionner le problème, mais ils ont dit que s'ils n'arrivaient pas à solutionner ce problème en fin d'année ils arrêteraient le traitement, donc je ne sais pas ce que vous pouvez avoir en réserve pour pallier à

ce problème. Parce que le jour où c'est terminé sur COMPO je ne sais pas ce que vous allez faire des déchets verts. Il faut savoir que c'est quelques tonnages quand même qui passent à Roche.

M. LE PRESIDENT.- Moi j'espère personnellement deux choses, c'est que l'on va trouver la solution pour qu'il n'y ait plus de nuisances olfactives et qu'ensuite COMPO continuera, là où ailleurs, il continuera parce qu'il y a des emplois, et c'est vrai que c'est aussi, ces déchets verts, moi j'ai visité une fois l'entreprise, il y a quelque temps, ils sont réutilisés pour amender les terres, mais c'est vrai que s'il y a des nuisances pour ceux qui habitent à côté ce n'est effectivement pas évident.

Mais j'ai aussi visité... s'il vous plaît ! Des centres où on fait de la méthanisation et on traite le même type de problèmes, et ces centres sont complètement fermés et l'air est filtré, c'est qu'un problème d'investissement mais on peut trouver effectivement certainement des dispositifs pour que ce soit moins nuisant, j'imagine. Après, c'est un problème de coût d'investissement.

M. COURBET.- Apparemment ils ne peuvent pas couvrir parce qu'il y a un problème de fermentation, donc si on couvre c'est une bombe, donc ce n'est pas la solution de couvrir, c'est ce qu'on leur avait proposé. En fin d'année, si cette odeur persiste on sera obligé de trouver une solution car les Rochois se plaignent et on ne peut pas laisser faire des choses comme cela.

M. LE PRESIDENT.- Vous savez, on a eu le même problème par exemple à port Douvot, quand on traite les boues de l'Agglomération, il y a effectivement des nuisances. Je ne suis pas un grand spécialiste du traitement des déchets verts, mais en tout cas en ce qui nous concerne moi je ne vois pas ce que je pourrais faire. Il faut saisir les autorités compétentes et puis qu'ensuite effectivement l'entreprise... il y a des normes, ensuite il faut voir s'ils sont dans les normes ou pas. Mais je comprends bien la gêne que cela peut apporter, mais je ne vois pas ce que je peux faire.

Autrement, on est d'accord là-dessus ?

Pardon, allez-y, je vous en prie.

M. VERDIER.- Je souhaiterais poser une question diverse qui ne concerne pas les déchets, donc à l'issue du vote éventuellement

M. LE PRESIDENT.- Mais les questions diverses, attendez... Ça concerne ce vote-là ? Autrement, si c'est une autre question, on ne peut pas la poser comme ça, il y a des procédures, il y a un règlement intérieur, il y a une question qui a été posée par Monsieur GONON concernant le port fluvial, je peux y répondre, mais je ne peux pas répondre à des questions en dehors de l'ordre du jour. Ce n'est pas que je ne veux pas, mais si ça se rattache aux déchets, si c'est ce qu'on peut appeler un cavalier, j'y répondrai, si c'est une question qui n'a rien à voir avec l'ordre du jour je ne peux pas y répondre.

M. VERDIER.- Globalement cela correspond à l'ordre du jour parce que ce sont des points qu'on a déjà votés, etc.

M. LE PRESIDENT.- Alors vous auriez dû le faire à ce moment-là !

M. VERDIER.- Globalement cela concerne Internet et le haut débit, notamment...

M. LE PRESIDENT.- Non, non, ce n'est pas du tout... on n'a pas voté ça ! Là, c'est un sacré cavalier ! Ça concerne quel point ?

M. VERDIER.- La commune de Vorges-les-Pins.

M. LE PRESIDENT.- Non, attendez ! S'il vous plaît ! Je peux vous donner une information, tout ça, mais ce n'est pas un cavalier parce qu'on n'a pas évoqué ça.

Alors attendez, on va déjà terminer l'ordre du jour. Après, la séance terminée, je peux vous donner tout de même une information. Je disais c'est ou Vorges-les-Pins ou Deluz, ou c'est une des 4 communes où il y a des soucis actuellement, mais je ne peux pas, dans le cadre de la séance, répondre à cela parce que ce n'est pas inscrit à l'ordre du jour et je me dois de respecter les procédures. Par contre, vous pouvez me poser, selon la procédure du règlement intérieur, une question écrite à laquelle je vous répondrai. Mais je dirai tout de même un mot de cela à la fin.

Il y en a encore pour quelques minutes, une motion... on n'a pas voté, oui.

Quels sont ceux qui sont contre ?

Qui s'abstiennent ? II.

Je pense que c'est les personnes de la commission, en grande partie, c'est logique.

MOTION – Refus de la diminution des effectifs de la Brigade de Gendarmerie de Besançon-Tarragnoz

M. LE PRESIDENT.- Alors, à l'instar de ce qui a été fait et voté à l'unanimité au Conseil général je voudrais vous proposer une motion sur le refus de la diminution des effectifs de la brigade de gendarmerie de Besançon-Tarragnoz mais qui va bien au-delà de Besançon-Tarragnoz puisque vous savez qu'elle ne va d'ailleurs pas sur Besançon, puisque Besançon n'est pas une zone gendarmerie, c'est une zone police, et que la gendarmerie de Tarragnoz, elle est basée à Tarragnoz mais qu'elle intervient plutôt sur le Plateau, jusqu'à Nancray, je ne sais pas exactement où elle intervient, en tout cas je sais qu'elle n'intervient pas sur Besançon puisque c'est une zone police.

« A l'heure où le Président de la République engage la reconversion des Armées, la Gendarmerie Nationale subit, en zone urbaine, des diminutions d'effectifs importantes qui sont en contradiction avec le besoin de tranquillité exprimé par la population.

Ainsi, le gouvernement vient-il annoncer que le ratio de présence des gendarmes passerait en zone urbaine d'un gendarme pour 10 000 habitants à un gendarme pour 25 000 habitants. » Je répète que ce ne sont pas les gendarmes qui sont sur Besançon, ils n'interviennent pas sur Besançon, les zones urbaines ce sont les zones de gendarmerie qui sont basées sur Besançon mais qui interviennent sur la périphérie.

« Pour la brigade de gendarmerie de Besançon-Tarragnoz, cela signifie une perte de 3 postes, soit près de 17 % des effectifs, rendant la mission des Gendarmes particulièrement difficile à accomplir. Dans une prochaine phase de cette « réforme » de la Gendarmerie, le Gouvernement prévoit la fermeture de certaines brigades à petits effectifs en secteur rural. » On parle de celle de Belleherbe, par exemple, entre autre, pour donner un ordre d'idée de ce que ça pourrait être. « Ce projet menace le devenir des brigades de Gendarmerie de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

L'ensemble de ces mesures est projets répond à une logique purement financière et technocratique, aux dépens de l'exigence de tranquillité publique et de présence sur l'ensemble du territoire, à proximité des habitants. Cette proximité du service public de Gendarmerie est un gage majeur et reconnu d'efficacité dans la conduite des enquêtes. Elle a permis à la Gendarmerie Nationale, jusqu'ici, d'atteindre un taux élevé d'élucidation des crimes et délits. »

Voilà la motion que je vous propose de voter et d'adresser au Président de la République, à Madame le Ministre de l'Intérieur et à Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Doubs.

Est-ce qu'il y a des remarques ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
Ceux qui s'opposent ?
C'est donc adopté à l'unanimité, et je vous en remercie.

Monsieur GONON m'a écrit une lettre : « Financement du réaménagement du port fluvial de Besançon ». Question écrite qu'il m'a expédiée le 20 juin, donc dans les délais puisqu'un jour avant le Conseil d'Agglomération : « La presse s'est fait l'écho récemment des variations erratiques du coût du projet de réaménagement du port fluvial de Besançon. » En fait, ce n'est pas le port fluvial, j'imagine que c'est le CRR, c'est cela, la cité des arts. « Le vice-président du Conseil Régional en charge du projet a tenu des propos qui n'ont fait qu'accroître le flou qui entoure désormais ce projet, et ce ne sont pas les positions d'artistes qui vont amener de la sérénité dans les débats actuels. Ainsi pourriez-vous apporter à notre assemblée qui se réunit le 25 juin des précisions sérieuses et réalistes quant au coût des deux établissements qui devraient voir le jour sur ce site ? En vous remerciant. »

Ce ne sont donc pas des propos erratiques, ce qui se passe actuellement au Conservatoire à Rayonnement Régional, au FRAC et sur les aménagements, à savoir la cité des arts, c'est qu'effectivement il y a un projet, nous en avons déjà débattu, un projet de l'architecte japonais Kengo KUMA, qu'il y a eu un APS, un avant-projet sommaire, et que cet avant-projet sommaire, effectivement, est apparu totalement en dehors des clous puisqu'il apparaissait à une somme de l'ordre de 38 millions d'euros alors que le prix fixé était plutôt dans les 26 millions d'euros. Bien entendu, et là aussi il y a un groupement de commande pour répondre à ce que disait Christophe tout à l'heure, et que même s'il y a un groupement de commande on n'est pas tenu de tout accepter puisqu'en tant que Président de ce groupement de commande, moi j'ai fait savoir d'une façon très ferme à l'architecte, au cabinet, qu'il n'était pas question que l'Agglomération, pas plus que d'ailleurs la Région ou la Ville, accepte, et ça Jean-Yves PRALON a été largement, avec Franck MONNEUR, associé à cela, il est là-bas, Franck, et donc nous avons dit notre désaccord. C'est au stade de l'APS.

Donc depuis nos services techniques, et là je remercie François JOSSE et ses collaborateurs avec Christophe BERGEROT à la Région et un de nos collaborateurs de la Ville, je ne sais plus lequel, c'est surtout la Ville et la Région qui sont impactées dans ces travaux de bâtiment. Donc il y a eu des négociations aussi très serrées avec le cabinet, avec l'architecte, pour dire que nous refusons ce projet. Actuellement le projet est en phase donc d'APS et on est redescendu non plus à 40 % mais à 4 %. Donc nous nous sommes réunis avec la Présidente de la Région pour évoquer ce problème pas plus tard qu'hier et nous donnons un avis favorable à l'APS, sachant que la mission de l'architecte du bureau d'étude, c'est de rentrer dans le cadre défini par l'APD, c'est-à-dire de restreindre encore les coûts pour rentrer au niveau de l'APD. Alors que nous n'étions pas vraiment favorables à cette démarche, nos services, que nous écoutons parce que ce sont des techniciens, nous ont expliqué qu'au point où on était à cet instant il fallait se diriger vers l'APS pour pouvoir encore continuer le dossier, qu'on ne pouvait pas aller plus loin, puisqu'un APD est plus détaillé qu'un APS, c'est évident. Il faut donc maintenant aller vers l'APD pour pouvoir affiner ça et rentrer dans le coût puisque l'architecte s'y était engagé et qu'ensuite, bien sûr, il y a même... nous avons mis en place un dispositif pour qu'après, au niveau des appels d'offres, on reste dans des marges... je ne me souviens pas, c'est combien, François ? 3 et 2 %.

Pour l'instant, nous proposerons, et je propose, enfin ce n'est pas au vote mais je vous informe que je proposerai comme Président du groupement de commande, puisque vous m'avez autorisé à signer ces actes, je proposerai d'aller jusqu'à l'APD. Nous devons, avec Marie-Guite DUFAY, rencontrer Kengo KUMA et son bureau d'étude la semaine prochaine puisqu'il va venir nous rencontrer pour nous expliquer cela, et donc on devrait arriver à re-renter dans le cadre, mais ce que je veux dire à Philippe GONON c'est que ces pratiques-là sont bien connues, ce sont des choses de plus en plus habituelles. Le grand problème qu'on

a actuellement, vous le savez, c'est que les entreprises ont eu des carnets de commandes très remplis. Alors il y a plusieurs choses, il n'y a pas que les entreprises, il y a aussi l'architecte qui a fait des projets qui étaient, à mon avis, il a quand même beaucoup retravaillé sur le projet. Moi je lui ai fait savoir, je lui ai dit « écoutez, au niveau de l'Agglomération, je ne peux pas mettre 10 millions d'euros de plus, même sans entendre Robert SEPOURGINE, qui me l'aurait dit. Au niveau de l'architecte, j'ai dit qu'il n'était pas question d'aller à ce niveau-là parce que nous n'aurions tout simplement pas les moyens de le faire, et qui si on n'avait pas pu descendre je crois que simplement on ne l'aurait pas fait. Alors maintenant, effectivement, comme le dit Robert, on n'est pas encore au niveau de l'entreprise, mais je le disais, les raisons sont multiples, c'est que premièrement il y a déjà les gestes architecturaux qui coûtent cher, et ça il est en train de revoir cela, mais il y a aussi, et je ne dis pas pour les petites entreprises du bâtiment de la région, dont certains éminents représentants sont ici, mais pour les grandes entreprises on assiste, et on le voit bien entre autre au niveau de la Région, à une non-concurrence, c'est-à-dire il y a une mainmise sur les marchés. Il y a 3 grandes entreprises... je retire le mot « mainmise » pour ne pas être accusé de diffamation, il y a quand même, comment dire ? Des choses un peu surprenantes, surprenantes ! Lorsqu'on a des appels d'offres venant de 3 ou 4 entreprises sur un projet et qu'ils se trouvent tous à 15 000 € proches, sur des projets de plusieurs millions d'euros, on se dit quand même qu'il y a des sacrés coïncidences ! Donc il y a un manque de concurrence. Le problème est d'ailleurs le même à Montbéliard où ils ont les mêmes problèmes avec la salle de l'Axone parce qu'entre autre ces grandes entreprises elles ont d'ailleurs fait mourir beaucoup de petites entreprises sur le terrain, ou alors elles les serrent d'une façon que vous n'imaginez même pas, ils sont 3 ou 4 et ils se partagent... on a l'impression qu'ils se partagent un peu le marché, et comme il y avait beaucoup de demandes c'était un peu n'importe quoi au niveau des prix. Maintenant les choses sont en train de changer, et on me dit que les carnets de commandes des entreprises qui étaient remplis à un an, voire 2 ans, désormais c'est plutôt de l'ordre du trimestre, et donc on me dit, les spécialistes du bureau d'étude que nous avons vus hier qui est l'assistance à maîtrise d'ouvrage nous disent que les prix sont en train de baisser, puisqu'après une phase d'euphorie beaucoup de communes font comme nous, ils disent qu'on ne peut pas se permettre d'investir et de mettre 30 ou 40 % de plus, donc on ne fait pas. Alors quand 1, 2 ou 3 ne font pas, cela commence à poser des problèmes.

Pour vous donner un ordre d'exemple, sur un autre dossier qu'on a traité entre autre avec Christophe LIME, le prix du kilo de ferraille qu'on met, vous savez qu'il y a beaucoup de ferraille là-dedans, et le prix du kilo de ferraille, entre l'Alsace et Besançon, passe de 2 à 3 €. On ne sait pas pourquoi ça passe de 2 à 3 €, mais c'est comme ça. Alors le béton, ça passe, suivant les régions, l'endroit où on le met, vous avez 10, 20, 30 à 40 % d'augmentation sur le prix du béton, ce sont des choses qu'on ne comprend pas. Donc voilà les raisons pour lesquelles les projets dérapent. Donc si on peut accepter, effectivement, qu'il y ait une augmentation du coût de la construction, du coût des matières premières, le pétrole, parce que le ciment il y a du pétrole aussi pour le faire, tout ça on le sait, mais, et je réponds à la question de Philippe GONON, par rapport à ça ce n'est pas « erratique », c'est on contrôle ça et on n'acceptera pas n'importe quoi. Il est bien entendu hors de question d'accepter de payer 40 % un projet, et d'ailleurs je ne vous proposerai pas de voter un projet augmenté de 40 % parce que d'abord je sais que vous ne voteriez pas et deux moi non plus. Alors voilà où nous en sommes. Alors après, on sait très bien, c'est toujours pareil, lorsqu'on lance un projet, on n'a pas non plus - ce que disait Robert est vrai -, il y a toujours après les entreprises, là on n'a pas non plus pour l'instant de certitudes mais on peut toujours arrêter, on a quand même le sentiment que là, je crois quand même, François qui ne m'écoute pas, on a pris des garanties au niveau des entreprises. Non pas des entreprises, mais lorsque le dossier sera en APD on doit rester quand même à 3 ou 4 % dans les prix de l'APD. C'est ce que vous m'avez dit ?

M. JOSSE.- Voilà, à l'APD l'architecte doit nous remettre un projet qui est dans le coût contractuel, c'est-à-dire à 0 % de taux de tolérance, et ensuite auront lieu les appels d'offres travaux qui ne devront pas

excéder de 3 % ce coût APD. Et ensuite, pendant la réalisation du chantier, il devra garantir une dérive d'au maximum 2 %, c'est le contrat.

M. LE PRESIDENT.- Pour terminer, pour répondre à la question de notre ami de Vorges-les-Pins, charmant petit village de l'agglomération de Besançon mais qui a une particularité, c'est qu'il y a très peu de personnes qui sont desservies par le... s'il vous plaît ! J'en ai encore pour 2 secondes pour répondre à notre collègue, alors par correction écoutez ma réponse !

Simplement pour vous dire que nous étions sur le point de signer une DSP et qu'actuellement il y a de nouvelles technologies qui apparaissent, entre autre, mises en place par France Télécom et que j'ai redemandé, quitte à perdre encore un mois, un mois et demi, j'ai rencontré à nouveau France Télécom avec Emmanuel DUMONT et notre ami COTTINY, l'un et l'autre étant des spécialistes de cela, nous avons rencontré France Télécom qui vont nous refaire des autres offres pour un système qui serait peut-être aussi performant, en tout cas aussi performant pour les communes de l'agglomération qui n'ont pas le haut débit, et qui nous permettraient peut-être d'économiser de l'argent sans passer entre autres par du WIFI ou quand même on se rend compte que quelquefois c'est un peu compliqué, le fonctionnement par rapport au WIFI.

Donc voilà, on en est là, nous nous sommes rencontrés encore la semaine dernière. Je comprends votre impatience, moi qui vais, en rentrant chez moi, me jeter sur mon ordinateur pour regarder mes mails, je comprends votre impatience de ne pas pouvoir l'avoir. Je n'en fais pas plus que cela mais je comprends, et je ne peux pas vous en dire plus ce soir, si ce n'est qu'on a le sentiment, enfin je parle sous contrôle de notre ami COTTINY et Emmanuel DUMONT qui lui non plus n'écoute pas ! France Télécom pourrait nous apporter une solution, ça s'appelle des NRAZO c'est des NRA Zones d'Ombres, c'est des répartiteurs, ça veut dire quoi, Daniel ?

M. COSTANTINI.- C'est des nœuds de raccordement.

M. LE PRESIDENT.- Des nœuds de raccordement en zone d'ombre.

M. COSTANTINI.- En fait c'est pour mettre l'ADSL dans les mêmes conditions que les habitants de l'agglomération, les autres habitants de l'agglomération, pour avoir exactement les mêmes fonctionnalités, les mêmes offres, avec une concurrence possible entre les opérateurs.

M. LE PRESIDENT.- Voilà ce que je peux vous dire ce soir.
Je vous remercie.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30)